



COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT



DIAGNOSTIC

SOMMAIRE

	Pages
A - INFORMATIONS GENERALES.....	2
1 - LOCALISATION ET LIMITE DU SITE.....	3
2 - STATUT DU SITE.....	5
2.1 - STATUT FONCIER.....	5
2.2 - STATUTS REGLEMENTAIRES.....	5
2.3 - SERVITUDES.....	7
2.4 - OUTILS DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL.....	8
3 - INFRASTRUCTURES DE GESTION DISPONIBLES.....	9
3.1 - STRUCTURE ET ADMINISTRATION RESPONSABLE DE L'ORGANISATION.....	9
3.2 - EQUIPE IMPLIQUEE ET SES RESPONSABILITES.....	9
3.3 - BATIMENTS.....	9
4 - VOIES D'ACCES ET AIRES DE STATIONNEMENT.....	10
4.1 - LES VOIES D'ACCES.....	10
4.2 - LES AIRES DE STATIONNEMENT.....	10
B - LE PATRIMOINE NATUREL.....	11
1 - MILIEU PHYSIQUE.....	12
1.1 - CLIMAT.....	12
1.2 - GEOLOGIE.....	13
1.3 - GEOMORPHOLOGIE.....	13
1.4 - LE RELIEF.....	13
1.5 - HYDROGRAPHIE.....	14
2 - LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE.....	16
2.1 - HABITATS.....	16
2.2 - INVENTAIRE FLORISTIQUE.....	18
2.3 - LA FAUNE.....	20
C - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, CULTURELLES.....	22
1 - UTILISATIONS HUMAINES ANTERIEURES.....	23
1.1 - PREHISTORIQUE/ARCHEOLOGIQUE.....	23
1.2 - PROTOHISTORIQUE / PREINDUSTRIELLE.....	23
1.3 - HISTORIQUE / INDUSTRIELLE.....	23
2 - UTILISATIONS HUMAINES ACTUELLES.....	25
2.1 - UTILISATION LIEE A LA GESTION DU SITE.....	25
2.2 - ACTIVITES COMMERCIALES.....	25
2.3 - ACTIVITES DE LOISIRS.....	25
2.4 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	28
2.5 - RECHERCHE.....	28
2.6 - UTILISATION RESIDENTIELLE.....	28
2.7 - PROJET.....	28
D - LE PAYSAGE.....	29
ANNEXES.....	36

A - INFORMATIONS GENERALES

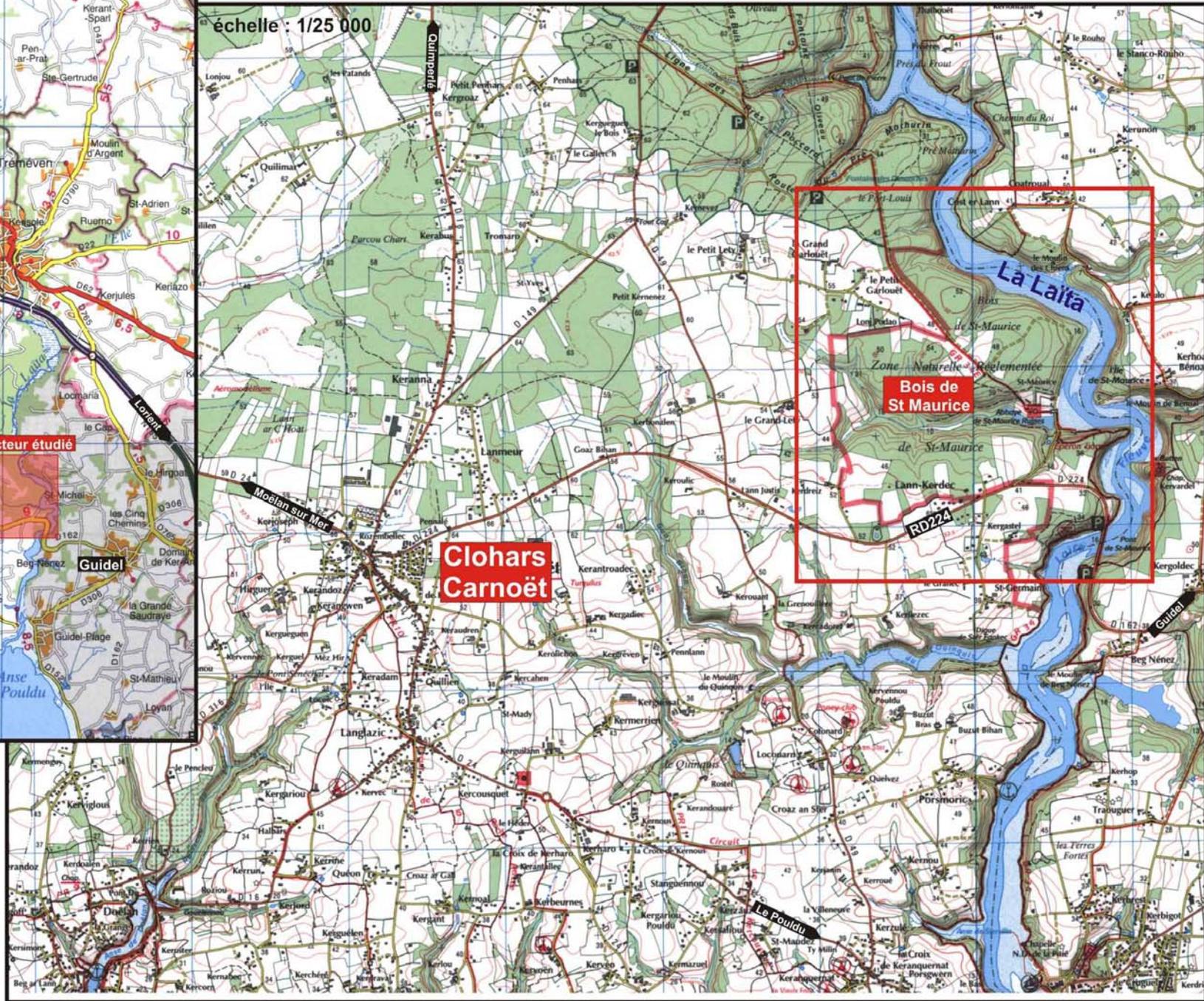
plans de situation



fond cartographique :
IGN carte départementale
Finistère 1/125 000



fond cartographique :
IGN TOP25
Quimperlé - 620 Est





fond : photographie aérienne IGN 1/5000

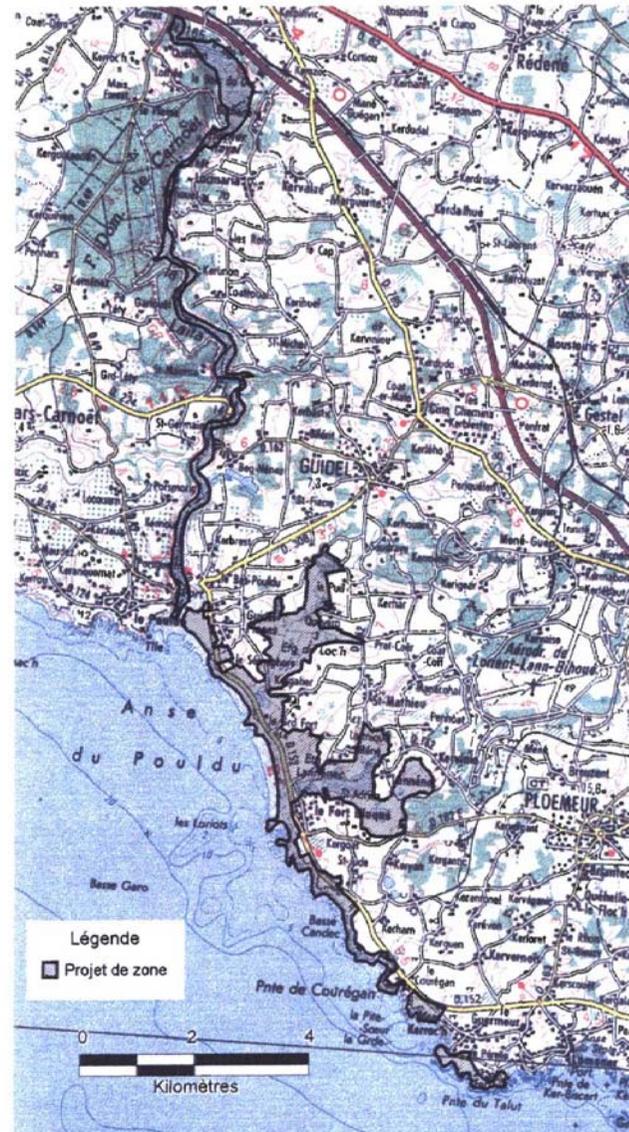
1 - LOCALISATION ET LIMITE DU SITE

Le site de Saint-Maurice est localisé à l'extrémité Sud-Est du Département du Finistère, sur la commune de Clohars-Carnoët (canton de Quimperlé), à une quinzaine de kilomètres de Lorient. Il est situé sur la rive droite de la vallée maritime de la Laïta qui forme dans ce secteur la frontière entre le Finistère et le Morbihan.

S'étendant sur 120,11 ha (moins de 3,5 % du territoire communal), il est constitué de trois entités distinctes :

- le boisement de Saint-Maurice qui occupe la majeure partie de l'espace (93,56 ha), en continuité Sud des 756 ha de la forêt domaniale de Carnoët et Nord du bois départemental de Kergastel
- l'étang et les zones humides en amont,
- le site abbatial de Saint-Maurice.

59 - Rivière Laita, pointe du Talut, étangs du Loc'h et de Lannédec
Projet de zone Natura 2000 : FR5300059



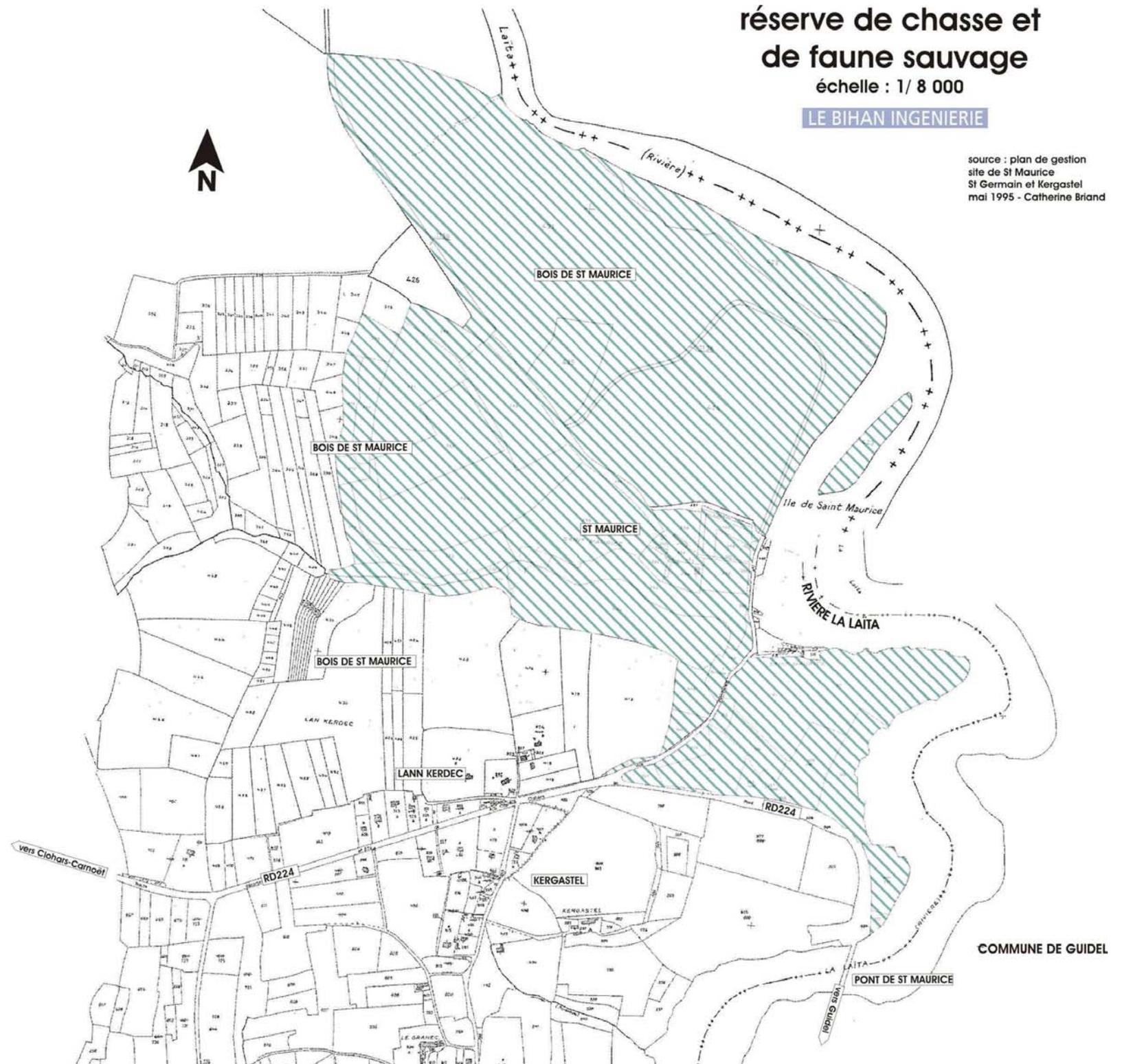
Sources : DIREN Bretagne, Muséum d'histoire naturelle, I.G.N. - Déc 1997.
Carte IGN 1/100.000 n°15

réserve de chasse et de faune sauvage

échelle : 1/ 8 000

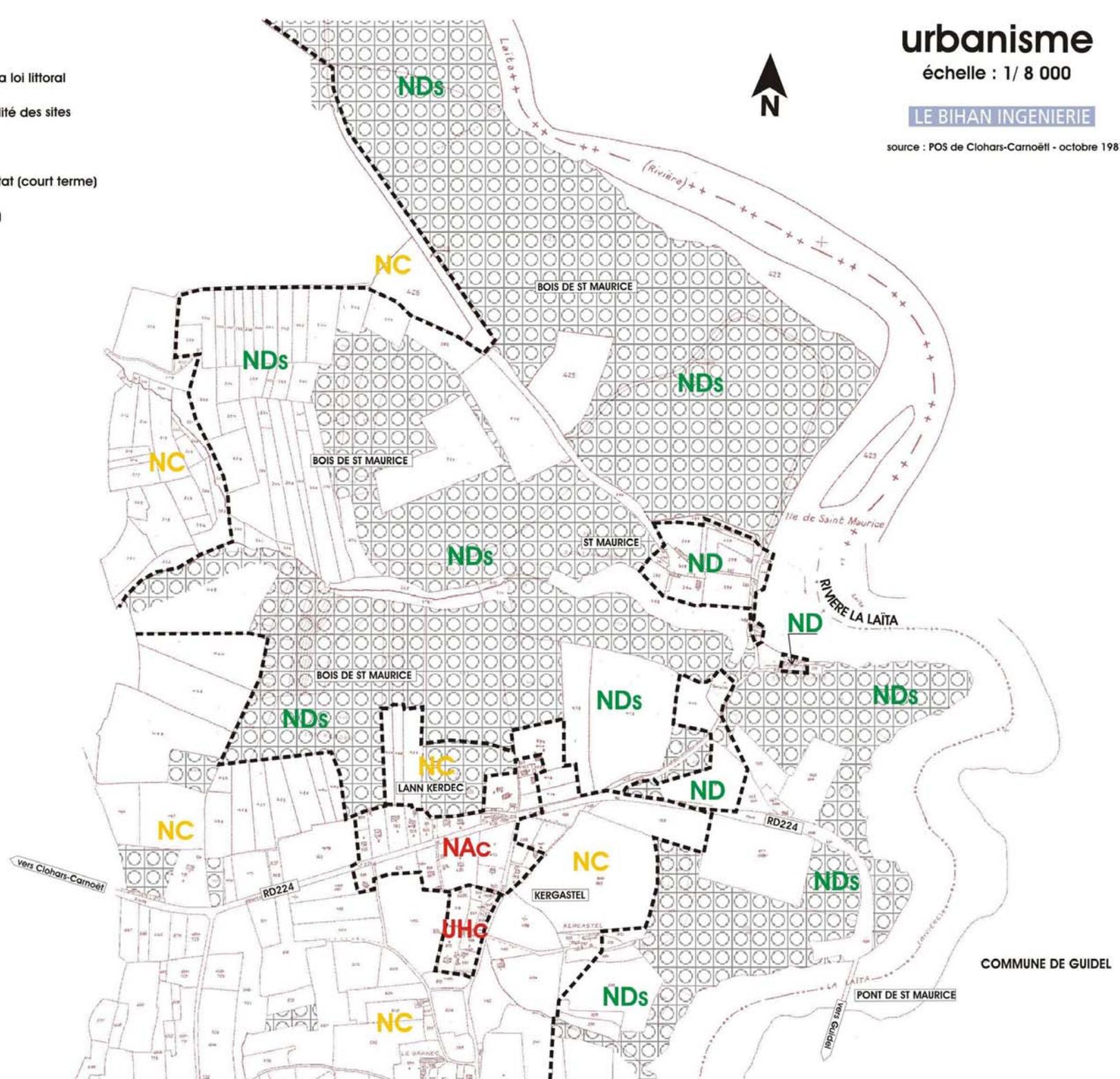
LE BIHAN INGENIERIE

source : plan de gestion
site de St Maurice
St Germain et Kergastel
mai 1995 - Catherine Briand



- NDs** - espace remarquable à protéger au titre de la loi littoral
- ND** - zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites
- NC** - zone à vocation agricole
- NAc** - zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (court terme)
- Uhc** - zone à vocation d'habitat (densité moyenne)

 espace boisé classé



2 - STATUT DU SITE

2.1 – STATUT FONCIER

(cf. carte ci-contre et tableau du détail cadastral en annexe)

Le Conservatoire du Littoral a pour mission de mener dans les cantons côtiers (et dans les communes riveraines des lacs de plus de 1000 ha) une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Il peut également proposer aux collectivités publiques toutes suggestions en rapport avec sa mission.

Le Conservatoire dispose du droit d'expropriation, et en substitution du Département, du droit de préemption. Les terrains acquis, et classés au Domaine Public, sont inaliénables. Le Conservatoire peut être affectataire du domaine privé de l'Etat. Il est consulté sur la gestion du Domaine Public Maritime contigu à ses terrains. Il dispose d'une dotation budgétaire annuelle de l'Etat.

La quasi-totalité du site appartient au Conservatoire de L'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, qui a procédé aux acquisitions en 1991-1992. La superficie de ses terrains représente 120,11 ha.

Quelques parcelles sont propriétés de la commune de Clohars-Carnoët (4 040 m²). Par ailleurs, quelques enclaves privées existent sur le site : 4 926 m² appartiennent à la SCI du Pont de Saint-Maurice (crêperie) et 486 m² aux Consorts de Moustier.

2.2 – STATUTS REGLEMENTAIRES

■ Le pré-inventaire NATURA 2000 (Cf. carte page 8)

Dans le cadre de la Directive Européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages, un réseau de sites d'intérêt européen, dénommé NATURA 2000, est en cours de réalisation.

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Bretagne a établi un inventaire de sites proposés à l'union européenne, pour être intégrés à terme dans le réseau NATURA 2000, au titre des zones spéciales de conservation (ZSC). Chacun de ces sites comprend d'une part des "noyaux durs", où la présence d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces visées par la Directive est avérée, ou quasi-certaine, et d'autre part des zones tampons ou espaces interstitiels. L'ensemble constitue une unité fonctionnelle.

Un projet de zone NATURA 2000 couvre l'estuaire de la Laïta de Quimperlé à Clohars-Carnoët et s'étend dans le Morbihan sur le littoral des communes de Guidel et Ploemeur.

Les prés-salés, bien développés dans les rives convexes des méandres de la Laïta, constituent des habitats d'intérêt communautaire déterminants. L'estuaire comporte cinq taxons de la Liste Rouge des espèces menacées du Massif Armoricaïn, dont deux espèces protégées au niveau national.

En outre, la loutre est probablement présente dans le secteur de Saint-Maurice (Laïta et vallée du Ster Nadred).

■ Loi littoral

Les dispositions de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986, "loi Littoral", sont applicables. Elles concernent l'urbanisme ainsi que la qualité des eaux, les activités exercées sur le littoral, la gestion du Domaine Public Maritime et la réglementation des plages.

La quasi-totalité de la zone étudiée est désormais en secteur NDs, affecté à la protection des espaces remarquables au sens de l'article L146-6 du Code de l'Urbanisme.

■ La réserve de chasse et de faune sauvage (Cf. annexe et p. 9 et p.25)

Une réserve de chasse et faune sauvage de 120,11 ha a été créée sur le site de St-Maurice par arrêté préfectoral du 28 août 2001. Par ailleurs, une convention entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération Départementale des Chasseurs, la commune, l'ONF et la société de chasse communale a été signée en avril 2002.

■ **Plan d'occupation des sols**

Les protections édictées par la loi "littoral" sont imposées aux documents d'urbanisme et aux décisions relatives à l'utilisation des sols.

Dans le plan d'occupation des sols de Clohars-Carnoët, dont la dernière révision date du 7 mai 1994 et la dernière modification du 31 mars 2000, le site de Saint-Maurice apparaît en zone NDs, délimitant au titre des dispositions de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme, les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques. Ce zonage (NDs) concerne l'ensemble de la propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral à l'exception :

- du site abbatial,
- du bâtiment de la crêperie
- et l'ensemble des parkings situés à l'entrée du site.

Ces trois secteurs sont des zones ND, destinées à la protection générale des espaces naturels. Les constructions nouvelles y sont interdites.

Le règlement des zones ND et NDs figurent en annexe du présent document.

Par ailleurs, les landes et boisements sont en espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme. Dans ces espaces, les défrichements sont interdits et certaines coupes soumises à autorisation préalable.

2.3 - SERVITUDES

■ Site inscrit

Par arrêté ministériel du 2 juillet 1964, la rive droite de la Laïta aux abords de l'ancienne abbaye Saint-Maurice est un site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,.

Cette mesure "entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention" (art. 4).

A la différence du classement, qui se traduit par une obligation d'autorisation préalable, l'inscription n'entraîne qu'une obligation de déclaration préalable.

En outre, le camping et le stationnement des caravanes, ainsi que la création de terrains de camping et de caravanage sont interdits.

Cependant, des dérogations aux interdictions peuvent être accordées par l'autorité compétente pour statuer, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et le cas échéant de la Commission Départementale des Sites.

■ Monuments historiques protégés

La salle capitulaire est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (arrêté du 2 mai 1956). L'ensemble des immeubles bâtis et non bâtis composant l'abbaye Saint-Maurice, y compris les sols archéologiques, les allées d'accès, le mur d'enceinte, les portails, les douves et l'étang est un monument historique inscrit par arrêté du 8 août 1995.

L'inscription entraîne l'obligation pour les propriétaires de déclarer toute modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit. Par ailleurs, tout immeuble nu ou bâti situé dans un périmètre de visibilité de 500 m autour du monument inscrit est en même temps que ce dernier frappé de la servitude.

■ Servitude de passage

Instituée par la loi du 31 décembre 1976, la servitude de passage des piétons sur le littoral est régie par les articles L.160-6 à L.160-8 et R.160-8 à R.160-33 du Code de l'Urbanisme.

L'article L.160-1 dispose que "*les propriétés riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons*". Ce tracé dit "de droit", établi en bordure immédiate du Domaine Public Maritime, peut faire l'objet de modifications afin de tenir compte de la topographie et d'obstacles divers, voire d'une suspension à titre exceptionnel. Les modifications du tracé et suspensions de la servitude sont soumises à enquête publique.

Par arrêté préfectoral du 9 avril 1985, la servitude de passage des piétons sur le littoral est appliquée sur la Laïta jusqu'à la limite transversale du Domaine Public Maritime (DPM), localisée à 285 m en aval de la chaussée du Moulin Cadic ou Moulin des Chiens (situé sur la rive gauche).

La servitude de passage des piétons sur le littoral s'interrompt par conséquent à l'extrémité Nord de l'Allée Rouge.

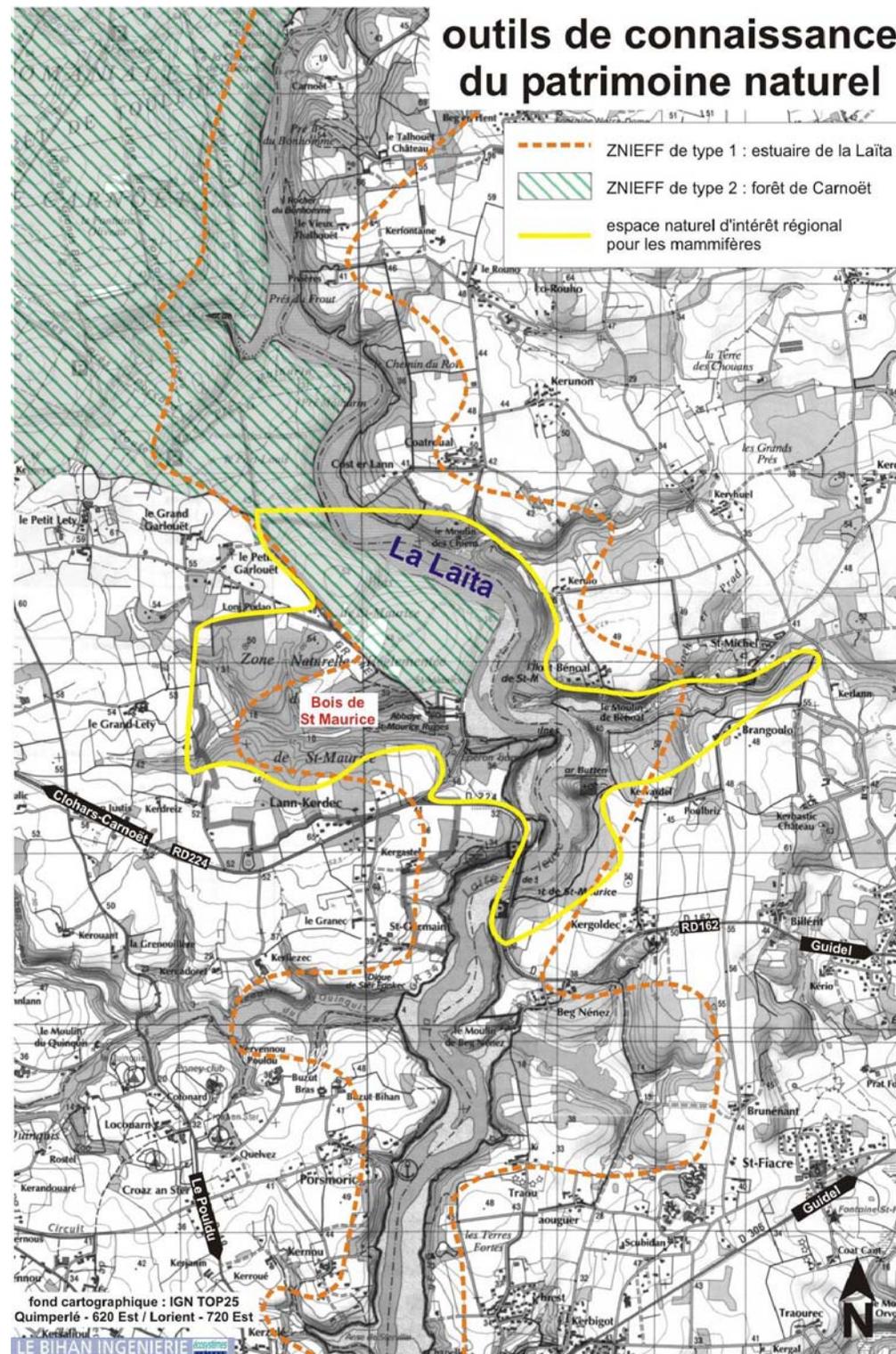
■ Parcelles soumises au régime forestier

Les règles générales applicables aux parcelles soumises au régime forestier sont définies par le livre I du Code Forestier.

Les bois soumis au régime forestier sont notamment :

- 1 – les bois, forêts et terrains à boiser faisant partie du domaine de l'Etat ou sur lesquels l'Etat a des droits de propriétés indivis ; c'est le cas de la forêt domaniale de Carnoët, au Nord du site étudié.
- 2 – par décision administrative, les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, et les terrains à boiser appartenant aux régions, aux départements, aux communes, aux sections de communes, aux établissements publics, aux établissements d'utilité publique, aux sociétés mutualistes et aux caisses d'épargne ou sur lesquels ces collectivités et personnes morales ont des droits de propriété indivis ; c'est le cas des parties boisées de Saint-Maurice, propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral (arrêté préfectoral du 8 janvier 1992). La carte ci-contre montre les parcelles soumises au régime forestier.

outils de connaissance du patrimoine naturel



2.4 – OUTILS DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL

■ Les ZNIEFF

Le site de Saint-Maurice est englobé dans deux Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- une ZNIEFF de type 1 (secteur délimité caractérisé par son intérêt biologique remarquable), qui correspond à l'estuaire de la Laïta et ses rives.
- une ZNIEFF de type 2 (grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes) qui couvre la forêt de Carnoët.

■ Espace naturel régional d'intérêt pour les mammifères

La loutre a été recensée en 1993 sur l'étang de Saint-Maurice, qui constitue un habitat en théorie optimal et un foyer potentiel de recolonisation. La vallée du Ster Nadred, l'étang et les bois qui l'entourent, représentent un espace naturel régional d'intérêt pour les mammifères.

3 - INFRASTRUCTURES DE GESTION DISPONIBLES

3.1 – STRUCTURE ET ADMINISTRATION RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est le propriétaire du site de Saint-Maurice.

La commune de Clohars-Carnoët est le gestionnaire de l'Abbaye de Saint-Maurice (Convention de Gestion en date du 21 juin 1993).

L'Office National des Forêts (ONF) est le gestionnaire des parties boisées du site de Saint-Maurice.

3.2 – EQUIPE IMPLIQUEE ET SES RESPONSABILITES

Un garde-animateur, employé à temps plein sur les terrains du Conservatoire a principalement pour charge d'organiser et de promouvoir la visite guidée ou libre des ruines de l'Abbaye, ainsi que de mettre en place des expositions thématiques. Un autre employé assure l'entretien du site. Par ailleurs, la fonction animation est complétée entre le 15 juin et le 15 septembre par deux emplois saisonniers à temps partiel. L'ensemble de ces employés est salarié de la commune de Clohars-Carnoët.

Les bois sont gérés par l'ONF : Groupe Technique de Quimperlé composé d'un technicien et d'un agent technique.

Les terres agricoles, propriété du Conservatoire du Littoral, font l'objet de convention d'usage (cf. chapitre "agriculture", p 25).

Par ailleurs, une convention-cadre entre le Conservatoire du Littoral et la Fédération Départementale des Chasseurs a été signée le 18 mai 1998. Une convention particulière d'application pour la gestion cynégétique du site de Saint-Maurice a été signée en avril 2002 entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, la commune, l'ONF et la société de chasse communale *La Cloharsienne* (cf. copie de la convention en annexe).

3.3 – BATIMENTS

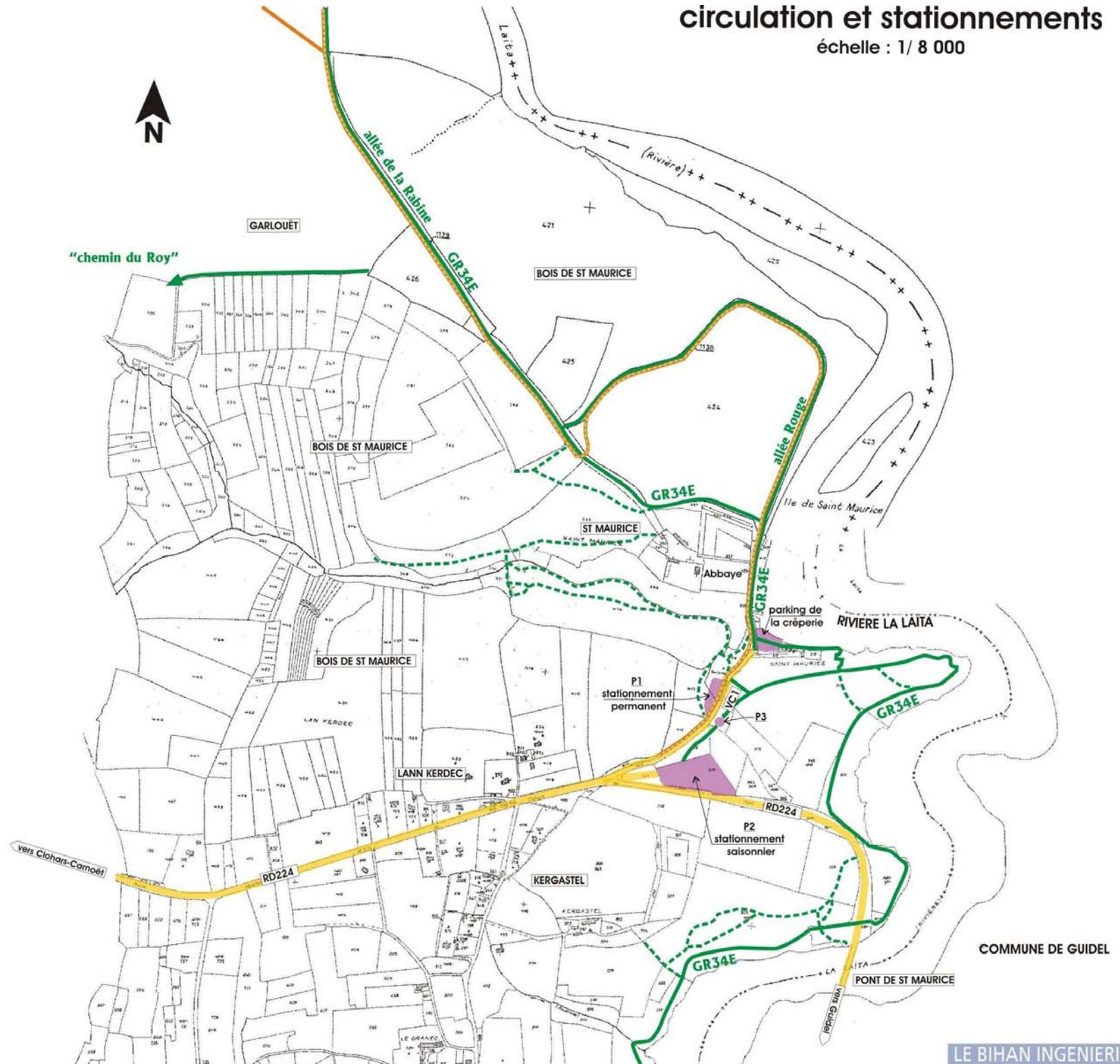
L'Orangerie de l'**Abbaye**, restaurée, assure la fonction d'accueil des visiteurs (billetterie, boutique, exposition) et fournit au garde un logement de fonction sur place. La réfection des autres bâtiments (grange aux Dîmes, métairie, étable...) est en cours afin d'y installer des expositions voire des sessions artistiques. Leur affectation et le projet architectural font l'objet d'une étude spécifique.

Le bâtiment de la **crêperie** de Saint-Maurice est enclavé dans les terrains du Conservatoire du Littoral.

circulation et stationnements

échelle : 1 / 8 000

- voie de circulation automobile
- aire de stationnement
- sentier piéton principal
- sentier piéton secondaire
- piste VTT
- piste équestre



4 - VOIES D'ACCES ET AIRES DE STATIONNEMENT

4.1 – LES VOIES D'ACCES

L'unique voie d'accès au site pour les véhicules motorisés est la voie communale n°1, via la RD 224 (axe départemental Guidel/Clohars-Carnoët).

Trois aires de stationnement d'une capacité totale de 115 véhicules (+ 2 cars) ont été créées à l'entrée principale du site, le long de la voie communale n°1.

La VC1 est toutefois accessible aux véhicules au-delà des parkings afin d'assurer la desserte de la crêperie (hors site) située à environ 150 m au Nord. Une barrière amovible interdit la circulation automobile au-delà de la crêperie.

La propriété de Conservatoire du Littoral s'étend par ailleurs jusqu'au pont de Saint-Maurice. Une aire de stationnement située en bordure de la RD224, immédiatement en aval du pont, sur les terrains du Département permet de rejoindre le site étudié par le sentier côtier.

4.2 – LES AIRES DE STATIONNEMENT

P1 : Parking permanent
Traitement du sol : allée en stabilisé, place de stationnement sur géotextile.
Surface : 1 700 m²
Capacité maximale : 40 véhicules
Intégration paysagère : discrète depuis la voie communale (en contrebas et masqué par un rideau d'arbres ; quelques trouées laissent cependant apparaître les véhicules en stationnement)
Accès piéton : un accès piéton entre le parking et le site abbatial est aménagé dans la parcelle 409, mettant ainsi en valeur la fontaine couverte et le lavoir.

La liaison entre le parking principal P1 et le site abbatial représente une longueur de 300 m et est accessible à tous publics via, soit la VC1 (vélos, handicapés), soit un sentier dans les bois parallèle à cette dernière (piétons).

P2 : Parking saisonnier
Traitement du sol : enherbé
Surface : 1 800 m²
Capacité maximale : 75 véhicules
Intégration paysagère : discrète (entouré d'arbres)
Accès piéton : depuis ce parking, un accès piéton aménagé dans la parcelle boisée n°505 permet de rejoindre la VC1 au niveau du parking P1.

P3 : Parking réservé aux cars (mais surtout utilisé par les voitures)
Traitement du sol : stabilisé
Capacité maximale : 2 cars (10 véhicules)
Intégration paysagère : parking de petite taille mais situé directement en bordure de la VC1 et donc très visible depuis celle-ci
Accès piéton : via la VC1

La crêperie bénéficie également d'un parking réservé à la clientèle.

Les observations réalisées lors de la période estivale 2001 montrent un décalage entre le fonctionnement théorique des aires et leur utilisation par les usagers.

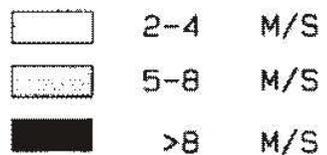
L'entrée peu visible du parking permanent (P1) conduit les automobilistes à se garer plus facilement sur le parking P3 (en théorie réservé aux cars), situé en bordure de la voie, côté droit, ou directement le long de la voie communale n°1.

Ce dysfonctionnement entraîne deux types de problèmes :

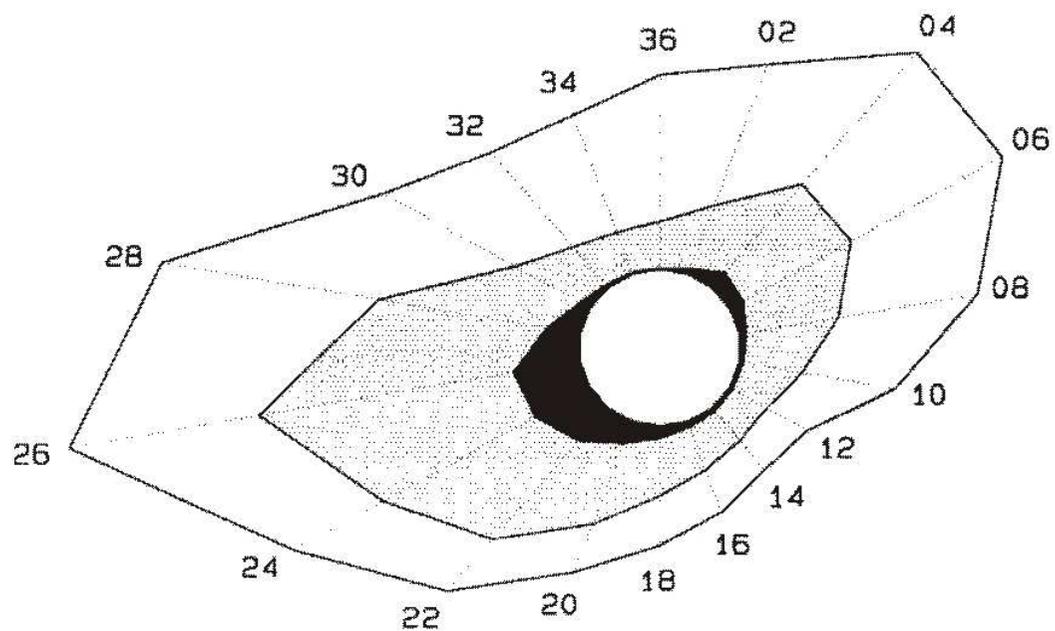
- difficulté de circulation le long de la VC1,
- suppression du stationnement réservé aux cars,
- pollution visuelle par les véhicules à l'entrée du site.

rose des vents

source : METEO FRANCE



station MN LORIENT



période : février 1952 à décembre 1986

 1,7 %

B - LE PATRIMOINE NATUREL

1 - MILIEU PHYSIQUE

1.1 – CLIMAT

Source : station Météo-France de Lann-Bihoué, située à 7,5 km à l'Est de St-Maurice.

Le site de Saint-Maurice appartient au littoral Sud de la Bretagne caractérisé par un climat océanique : hivers doux et pluvieux et étés plutôt humides.

■ Précipitations

Sur la période considérée, la moyenne annuelle des précipitations se monte à 924,5 mm à Lann-Bihoué pour 179,3 jours de pluie. Ces valeurs placent le site dans une situation moyenne par rapport au reste du Morbihan (1 180 mm à Guisriff et 712,5 mm à Port-Louis). Le mois le plus arrosé est Décembre (114,3 mm), le mois le plus sec est Juillet (47,9 mm).

Ces moyennes statistiques ne doivent cependant pas occulter les importantes variations pouvant apparaître d'une année sur l'autre. Même si les précipitations sont bien réparties sur l'ensemble de l'année, comme il est de règle en climat océanique, les longues périodes de sécheresse (1988-1992) ou humides (été 1992, hiver 1994-1995, hiver 1999-2000 et 2000-2001) ne sont pas exceptionnelles.

■ Températures

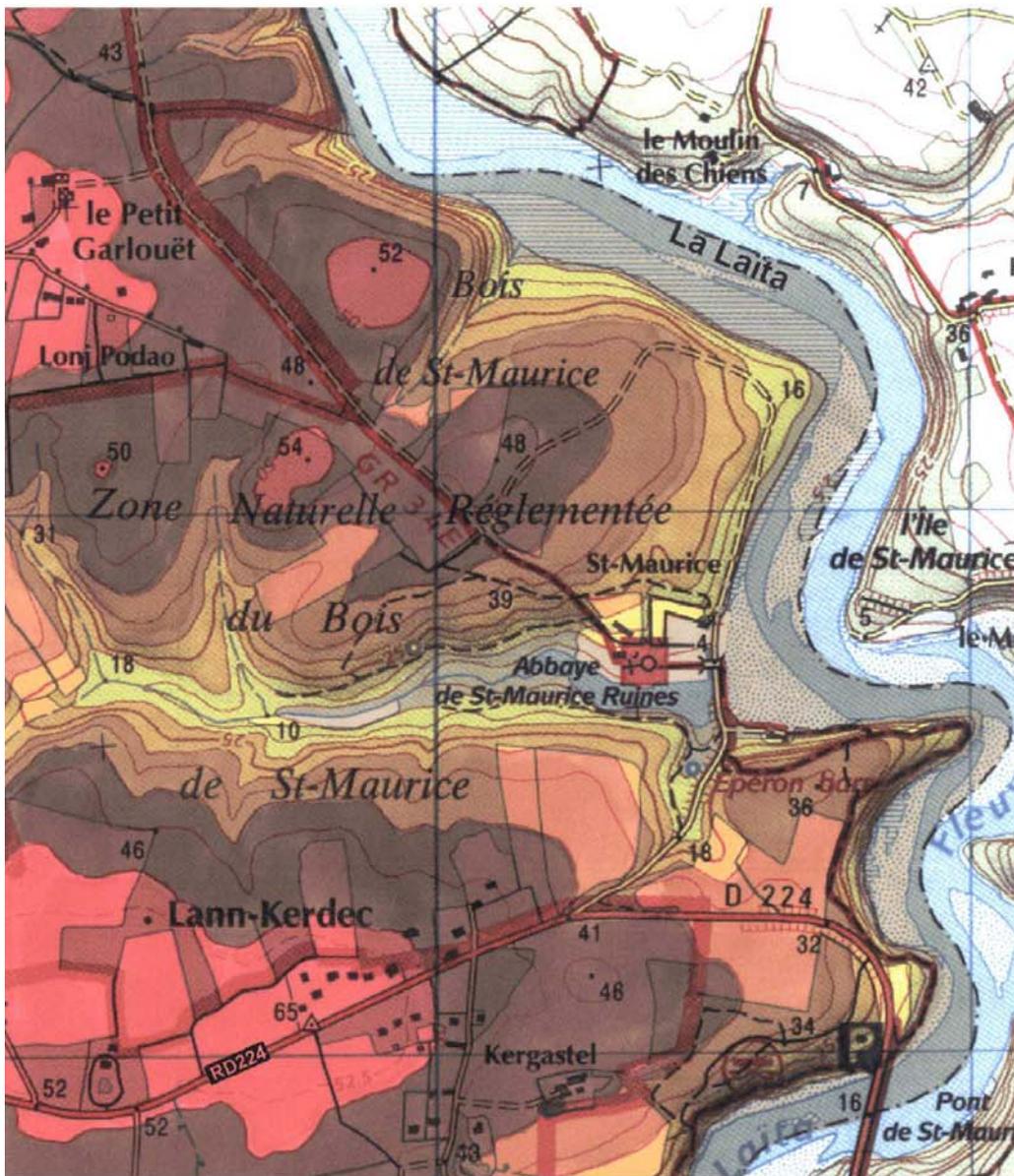
L'amplitude thermique, différence entre le mois le plus froid (6,04°C en janvier) et le mois le plus chaud (17,37°C en juillet), est 11,33°C, valeur relativement faible qui caractérise le climat océanique.

Ces valeurs moyennes cachent cependant des fluctuations parfois sensibles sur des échelles de temps plus courtes. On enregistre, en moyenne, 30,3 jours de gel par an à Lann-Bihoué (contre seulement 10 sur l'île de Groix).

■ Les vents

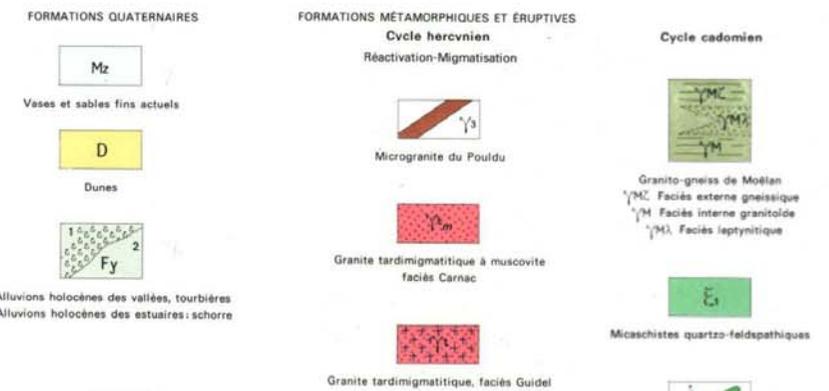
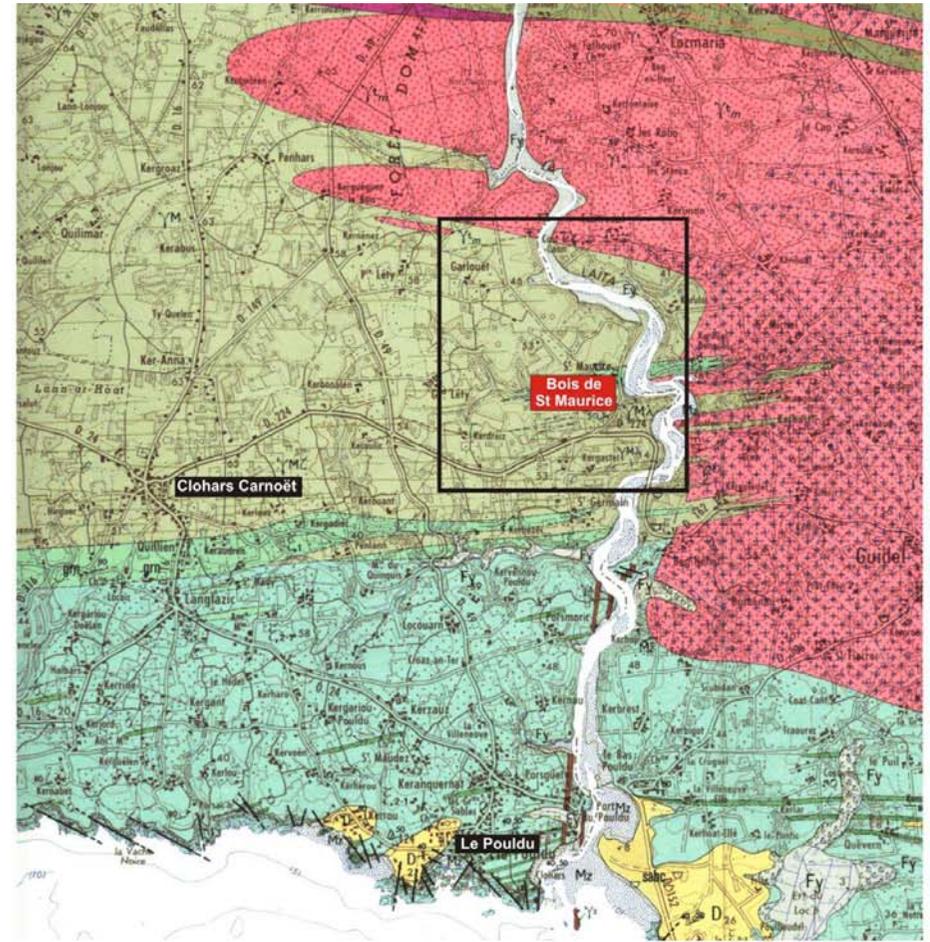
Les données sur les statistiques des vents indiquent une prédominance des vents d'Ouest à Sud-Ouest qui sont également les plus forts (> 8 m/s). Les flux d'Est à Nord-Est ont une fréquence élevée et peuvent se maintenir durant des périodes prolongées en situation anticycloniques. Les vents de secteurs Sud sont, quant à eux, très peu représentés et sont faibles.

La vitesse moyenne par mois est de 4,1 m/s en Août et de 5,1 m/s en Décembre et Janvier. La vitesse du vent a atteint jusqu'à 46 m/s (\approx 165 km/h) le 16 octobre 1987 faisant d'importants dégâts dans les bois de Saint-Maurice.



relief
 échelle : 1/10 000

fond cartographique : IGN TOP25
 QUIMPERLE - 620 EST



source :
 BRGM carte géologique 1/50 000
 Lorient - n°383

géologie
 échelle : 1/50 000

1.2 – GEOLOGIE

Le site de Saint-Maurice appartient à la bordure Est du complexe granito-gneissique de Moëlan, en limite occidentale des migmatiques et granites du Domaine de l'Anticlinal de Cornouaille (Hercynien).

En liaison tant avec ses conditions propres de formation qu'avec les déformations et métamorphismes ultérieurs qu'il a subi, ce granite anté-hercynien (< 360 millions d'années) présente différents faciès gneissiques ou orthogneissiques.

Ainsi, le long de la VC1 entre la RD 224 et l'abbaye, le faciès leptynitique* est bien représenté. Il s'agit de roches roses, quartzo-feldspathiques, pauvres en biotites, contemporaines du granite mais plus résistante que celui-ci.

Le vallon du Ster Nadred correspond à des micaschistes quartzo-feldspathiques à tendance leptynitique*. Ces roches sont constituées de quartz fin, de plagioclase et d'un peu de microcline.

L'estuaire de la Laïta a été creusé lors de la dernière période glaciaire (Würm, 80000-12000 ans avant l'actuel) et remblayé 8 000 avant l'actuel par des vases et sables. La sédimentation actuelle, liée aux pénétrations marines, est constituée de sables très fins et de vases.

1.3 – GEOMORPHOLOGIE

Le site étudié est localisé en bordure de la Laïta qui naît de la confluence de l'Isole et de l'Ellé à Quimperlé, à 16,5 km de la mer.

Cette ria, creusée lors de la dernière période glaciaire (régression marine, favorisant l'érosion par le gel, le ruissellement) s'encaisse dans le plateau de Clohars-Carnoët qui correspond à une surface d'érosion Eocène (Ere Tertiaire) nivelée à 50-60 m.

Le lit rocheux de la Laïta se situe à - 25 m (GUILCHER). Il est recouvert de sédiments déposés lors de la transgression flandrienne.

Le site de Saint-Maurice marque la transition entre la plaine alluviale en amont, où la dessalure permet l'installation de prairies, et le schorre établi sur des vases durcies. En aval de l'abbaye, le schorre est plus fragmenté et des bancs de sable apparaissent, les formes d'accumulations flandriennes n'ayant pu résister. Les crues de la Laïta lors de l'hiver 2000-2001 ont accentuées cette érosion.

*leptynite : roche métamorphique de type gneissique, de teinte claire, à grain fin, à quartz et feldspath alcalin dominants

1.4 – LE RELIEF

Le site étudié appartient à un plateau bordé au Sud par la mer et à l'Est par la vallée de la Laïta. L'altitude moyenne du site est de 40-50 m et le point culminant est situé dans sa partie Nord-Ouest (53 m). Dans le détail, il présente un relief énergique, relativement complexe en raison :

- d'une part, du tracé sinueux de la Laïta vers lequel il s'incline,
- d'autre part, de la présence de nombreux talwegs.

Dans la partie amont du site étudié, la Laïta est orientée Nord-Ouest/Sud-Est puis prend une direction Nord-Sud au niveau de l'île Saint-Maurice. En aval de l'abbaye, son tracé est Est-Ouest avant de retrouver une orientation Nord-Sud jusqu'au pont Saint-Maurice.

Le plateau s'achève généralement de façon abrupte aux abords de la Laïta, en particulier à la pointe Sud et à l'extrémité Nord-Est du site. En amont de l'Abbaye, le contre-bas à l'Est de l'Allée Rouge présente en revanche des pentes plus douces.

Les vallons qui animent la topographie du site présentent des versants pentus. Le principal, orienté Ouest-Est et qui alimente l'étang de l'Abbaye, montre des dénivellations atteignant 16 %. Son affluent, qui délimite à l'Ouest la propriété de Conservatoire de l'Espace Littoral, est légèrement moins encaissé (pente d'environ 9 %).

Deux autres talwegs, aux pentes raides (13 %) et orientés Sud-Ouest/Nord-Est, sont situés au Nord du site.

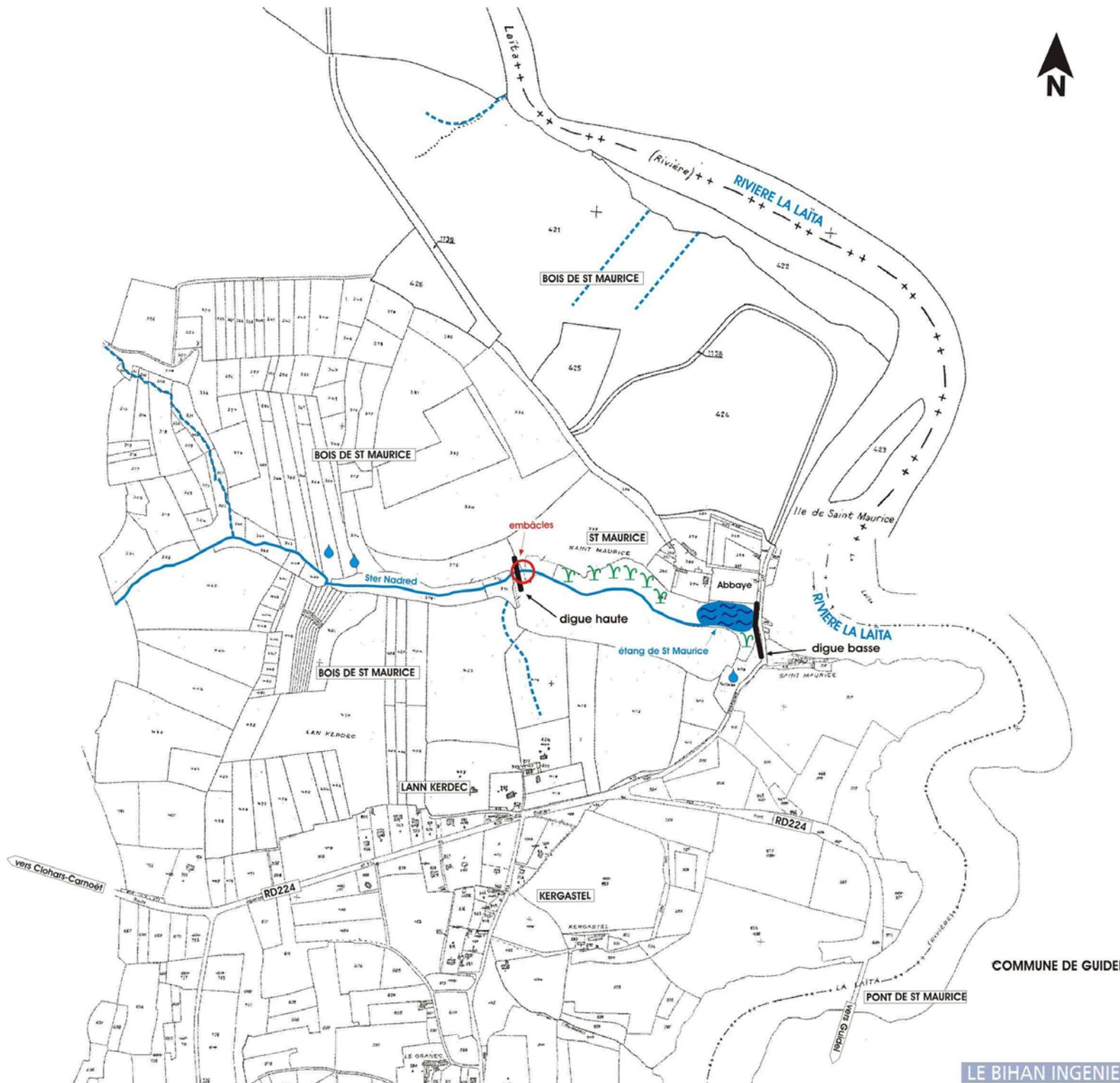
On signalera en outre que le bois de Saint-Maurice présente un microrelief particulier lié aux bombardements lors de la seconde guerre mondiale, qui ont laissé des trous de plusieurs mètres de diamètre.

réseau hydrographique

échelle : 1/ 8 000



-  ruisseau permanent
-  écoulement temporaire
-  surface en eau libre
-  roselière / mégaphorbiaie
-  fontaine



COMMUNE DE GUIDEL

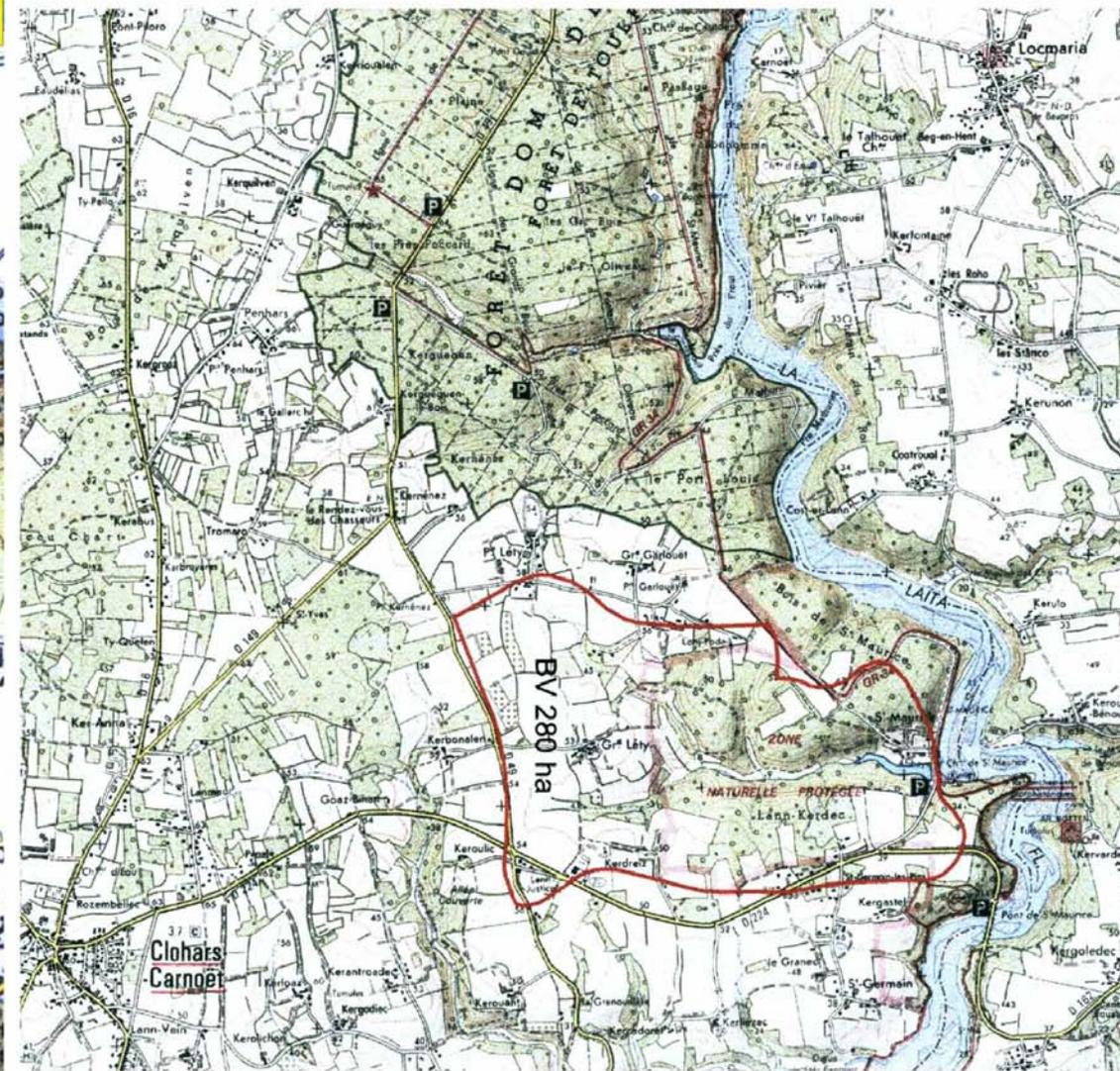
limite transversale de la mer

échelle 1 / 10 000



limite de bassin versant de l'Etang

échelle 1 / 25 000



source : Confluences Ingénieurs Conseil, 2000
Etude de faisabilité de la remise en eau de l'étang
Conservatoire de l'Espace Littoral

1.5 - HYDROGRAPHIE

■ La Laïta

La Laïta, formée par la confluence de l'Ellé et l'Isole à Quimperlé, a une longueur de 16 km environ et une largeur variant de 50 m en amont à 300 m en aval (180-250 m au droit du site de Saint-Maurice).

L'importance de l'intrusion marine est fonction de l'amplitude de la marée et du débit de la rivière. Le front de salinité (donné par l'isohaline 0,05 ‰) se déplace entre le pont de Saint-Maurice (mortes eaux et débits de crues) et l'amont du bois au Duc, au Sud de Quimperlé (vives eaux et étiages).

Le tableau de la page ci-dessous synthétise les différents types de limite entre le milieu marin et le milieu terrestre sur la Laïta.

AFFAIRES MARITIMES Circulaire ministérielle n°33 du 18 août 1959	LIMITE DE SALURE DES EAUX (pêche) D-04/07/1853	LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER D-07/11/1858
Pont du Moulin de la Ville Isole) Digue du Goret en amont du pont de Bourg-Neuf (Ellé)	Lisière de la forêt de Carnoët du côté du bois Saint-Maurice à 7 km de l'embouchure (cf. carte ci-contre)	A 285 m en aval du Moulin Cadic un peu en amont de Saint-Maurice au point où le lit de cette rivière prend un brusque développement, lieu-dit "Le Poteau" (cf. carte ci-contre)

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Laïta a été arrêté. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été mise en place en Mars 2002.

■ L'étang de l'Abbaye Saint-Maurice

source : Confluence Ingénieurs Conseil, décembre 2000. *Etude de la faisabilité de la remise en eau de l'étang, site de l'Abbaye de Saint-Maurice – Commune de Clohars-Carnoët*. Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

L'étang de l'Abbaye Saint-Maurice est une retenue d'eau, d'environ 2,5 ha, alimentée en continu par le ruisseau du Ster Nadred et plus ou moins régulièrement par des entrées d'eau de mer en provenance de la Laïta. Cette variabilité du niveau d'eau, caractéristique des étangs à marée, était utilisée pour renouveler la masse d'eau (bassin à poisson) et alimenter le moulin à mer placé sur la digue aval du côté de la Laïta.

Le ruisseau du Ster Nadred débouchant dans l'étang est le résultat de la confluence de trois ruisseaux et d'un chevelu de petits écoulements qui drainent un bassin versant rural de 280 ha. Ces ruisseaux ont creusé une vallée étroite et relativement encaissée. Le ruisseau qui coule dans cette vallée a un faible débit moyen, en période d'étiage. En amont de l'étang, il présente un lit sablo-graveleux avec des blocs et une largeur de 0,50 m à 2,50 m.

Deux étangs en cascade ont été créés dans cette vallée par endiguement. L'étang principal bordant l'Abbaye est implanté dans la partie la plus basse de la vallée soumise à l'influence des marées et fermé par une digue de moins de 4 m de hauteur. Cette digue (XIII^{ème} siècle) accueille aujourd'hui la voie d'accès aux bâtiments de l'Abbaye. Une digue, haute de plus de 6 m, située à 500 m des rives de la Laïta, isole l'étang principal d'un autre bassin (réserve d'eau douce) situé en amont de la zone d'influence des marées et actuellement envahi de végétation

Les entrées et sorties d'eau de mer (Laïta) dans l'étang, situées au Sud du terre-plein, sont commandées par :

- une vanne à clapet permettant l'entrée de la marée,
- deux vannes contrôlant le niveau d'eau et la vidange de l'étang.

En position fermée, ces vannes et clapet permettent de retenir dans l'étang une hauteur d'eau de 1,60 m environ au-dessus du radier maçonné sur lequel s'appuient ces ouvrages.

Le clapet permet l'entrée des eaux de la Laïta, à marée montante lorsque le niveau y dépasse celui de la retenue de l'étang.

L'ouverture de la vanne centrale permet à marée basse la vidange du fond de l'étang.

La vanne côté Nord est associée à un seuil fixe de 75 cm de hauteur environ placé à la base du passage et devant laquelle elle se déplace pour modifier le niveau de surverse de l'étang vers la Laïta. Elle ne permet pas la vidange de fond de l'étang.

Malgré leur réalisation récente, ces vannages présentent quelques fuites en périphérie des panneaux de bois. Ces fuites sont vraisemblablement supérieures au débit d'étiage du ruisseau en fin d'été.

Lors du chantier de reconstruction des murs en maçonnerie bordant les terrasses de l'Abbaye, les sorties des ponceaux ont été obturées par des murs de parpaings, dont l'un est muni, à sa base, d'un orifice de vidange équipé d'un clapet métallique qui empêche l'entrée des eaux de la Laïta dans l'étang au rythme de montée de la marée. Depuis quatre ou cinq ans, ce dispositif ralentit considérablement le remplissage de l'étang par les marées. Celui-ci n'atteint jamais le niveau de la pleine mer dans la Laïta et le débit d'étiage du ruisseau ne permet pas de compenser ce déficit et de remplir l'étang. La surface permanente en eau est limitée, les faibles entrées d'eau de la Laïta ne permettent plus de compenser le déficit des apports du ruisseau, et le bassin a donc l'aspect d'une zone marécageuse, peu apprécié par les visiteurs du site.

Au regard des valeurs des paramètres définissant la composition physico-chimique de l'eau et des sédiments, des constats et mesures effectués sur le terrain et des informations historiques recensées, il semble que la situation actuelle soit le résultat d'un long processus d'accumulation de sédiments. Les trois mètres (et plus) de vase relevés dans la majeure partie de l'étang sont le résultat d'un phénomène de sédimentation dont l'origine remonte à

quelques siècles, avant même l'endiguement de l'étang. Rien ne permet de penser à un accroissement récent du volume des apports par le ruisseau ou par la Laïta.

Deux causes se sont conjuguées pour aboutir à l'état actuel de l'étang : la déprise sur le site qui a conduit à l'arrêt des enlèvements réguliers de vase et la baisse prolongée du niveau d'eau liée aux travaux de réfection des murs du terre-plein de l'Abbaye.

L'absence de chasses régulières et de curage manuel périodiques a provoqué ces dernières décennies une élévation naturelle du niveau d'envasement. La mise à sec de l'étang a favorisé la consolidation des vases sur les zones découvertes puis l'installation d'une végétation hélophyte dont le système racinaire fixe dorénavant la couche superficielle de vase.

En outre, le cambriolage des vannes lors de l'hiver 2001 a empêché les entrées d'eau de mer pendant plusieurs mois, ce qui a favorisé le développement de la roselière.

La remise en place des vannes à la fin de l'été 2001 a permis la pénétration marine dans l'étang, qui a provoqué en quelques jours un début de dépérissement des *phragmites*.

Toutefois, au printemps 2002, on observe la reprise des *Phragmites* malgré la vidange complète de l'étang toutes les deux semaines.

■ Les autres ruisseaux

Outre, le ruisseau du Ster Nadred, cinq autres talwegs sont présents sur le site.

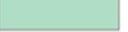
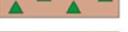
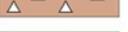
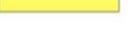
Trois d'entre eux, localisés au Nord-Est du site, rejoignent la Laïta sous un couvert densément boisé. D'une longueur atteignant pour le plus important d'entre eux à peine 300 m, ces cours d'eau sont presque à secs en été. Les fortes pentes des rives de la Laïta aux points de confluence (Nord-Est du site), permettent aucune remontée maritime dans ces ruisseaux.

Le quatrième talweg correspond à un affluent du Ster Nadred. Orienté Nord-Sud, il constitue la limite Nord-Ouest du site de Conservatoire de l'Espace Littoral. Son débit est également nul en période estivale.

En outre, le Ster Nadred reçoit en rive droite les eaux d'un autre affluent (ruisseau temporaire) dont la partie haute se situe près du village de Lann Kerdec.

carte de la végétation

échelle : 1 / 8 000

-  cours d'eau temporaire / talweg
-  cours d'eau
-  schorre
-  roselière
-  prairie humide / friche humide
-  saulaie
-  taillis
-  bois de feuillus (H = hêtre)
-  bois de feuillus + pin maritime
-  bois de feuillus + résineux
-  futaie de feuillus + épicéa
-  bois de feuillus + tsuga
-  plantation d'épicéa
-  sapin pectiné
-  mélèze
-  lande avec semis de pins maritimes + plantation de châtaigniers

- coupe à blanc :**
-  régénération de feuillus
-  régénération en pin maritime
-  régénération en tsuga

-  prairie
-  culture

-  alignement de hêtre
-  alignement mixte
-  haie bocagère



2 - LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE

2.1 - HABITATS

2.1.1 – Les prés salés atlantiques

Jusqu'au Moulin Cadig sur la rive gauche, de grandes vasières se découvrent à marée basse dans la vallée de La Laïta. Elles sont associées en partie haute à une bande de schorre souvent étroite (80 m maximum au droit de l'Allée Rouge).

Plusieurs faciès sont présents :

- en aval, se développe plutôt en pied de falaise des groupements de bas schorre à *Halimione portulacoïdes* (obione), *Aster Tripolium* (aster maritime), *Puccinellia maritima*...

Au niveau de l'abbaye et de l'île Saint-Maurice, les espèces présentes (*Festuca rubra*, *Agrostis stolonifera*, *Armeria maritima*, *Juncus maritimus*, *Scirpus maritimus*...) appartiennent davantage à la communauté du haut schorre.

2.1.2 – Les roselières

La limite de dessalure des eaux de la Laïta est marquée par le passage du schorre à la roselière au Nord de l'Allée Rouge.

On retrouve *Phragmites australis* (roseau) en pleine extension dans l'étang. Il est accompagné en aval, par quelques espèces halophiles *Scirpus maritimus*, *Juncus maritimus*, *Aster Tripolium*. Leur présence immédiatement en arrière de la digue est liée à des entrées d'eau de mer.

2.1.3 – Les prairies humides

Elles sont localisées en bordure du ruisseau de Ster Nadred, à l'Ouest du site et de son affluent rive gauche. Il s'agit de prairies à *Juncus effusus* sur des sols humides, alluviaux riches en nutriments qui sont en cours d'élaboration vers la friche humide à *Oenanthe crocata* et *Carex paniculata*. Les stades de fermeture les plus avancées montrent l'apparition de jeunes saules.

2.1.4 – Les saulaies

Les fourrés à *Salix atrocinerea* se développent de part et d'autre de la digue amont de la vallée du Ster Nadred, ainsi que dans la partie haute d'un des talwegs situés au Nord-Est du site.

2.1.5 – La lande haute

Historiquement très présente, la lande est actuellement réduite à quelques tâches. En particulier, une lande s'est développée dans la parcelle 384 après une coupe rase d'une futaie de pin maritime suite à l'ouragan de 1987. L'ajonc d'Europe, le genêt à balai, la molinie et la fougère-aigle freinent la régénération en pin maritime. De même, les bruyères (*Erica cinerea*, *Erica ciliaris*) et la callune (*Calluna vulgaris*), sont en régression du fait de la fermeture du milieu.

Pour le reste, la végétation de lande est présente sur les pointements rocheux, au Sud de l'abbaye ou sous des pins maritimes (elles sont dans ce cas cartographiées comme boisement).

La lande sèche présente sur les affleurements rocheux abritent de denses peuplements de l'asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus arrundeaui*), espèce protégée au niveau national.

2.1.6 – Les boisements

Les bois couvrent la quasi totalité de l'aire d'étude. Compte tenu de la diversité des essences et des modes de gestion, ainsi que des marques encore visibles de l'ouragan de 1987, le paysage boisé est relativement complexe. Les boisements très anciens sont rares comme en témoignent la végétation actuelle et les sources documentaires. Il s'agit surtout d'anciennes landes recolonisées par les feuillus et plantées de résineux.

■ Boisement de feuillus

Les essences

Les sols acides du site de Saint-Maurice favorisent le hêtre, le chêne pédonculé et le châtaignier. Ces trois essences sont omniprésentes mais dans des proportions variables. Si les hêtraies sont nombreuses, il existe en revanche peu de chênaies pures. Le châtaignier est présent sous forme de cépée.

D'autres essences spontanées sont présentes en mélange avec les précédentes : merisier, frêne, orme champêtre... et des arbustes, tels que houx, bourdaine, noisetier, sureau noir, prunellier, aubépine... Le bouleau verruqueux colonise certains secteurs ouverts (partie haute du talweg au Nord-Est, versant Sud du Ster Nadred au Sud-Ouest du site...).

La hêtraie est caractérisée par l'abondance du houx. Il s'agit en général d'une futaie de hêtre sur taillis de châtaignier. Elle s'étend plutôt au Sud du site de part et d'autre de la vallée de Ster Nadred, à l'Est de l'éperon et plus ponctuellement le long de l'Allée Rouge.

La chênaie est bien présente sur les versants abrupts de la Laïta, entre la micro-falaise et les plantations de résineux. Elle présente de nombreux vieux arbres.

Le long des talwegs au Nord-Est du site se développent des bois frais à chêne pédonculé, hêtre, érable champêtre, noisetier... Une saulaie/bétulaie associée à une zone parratourbeuse (à sphaigne) est également présente en partie haute du talweg situé au Nord de la parcelle agricole B425. La végétation de sous-bois est constituée d'espèces ombrophiles et/ou hygrophiles : *Carex paniculata*, *Carex sylvatica* et de nombreuses fougères *Blechnum spicant*, *Dryopteris filix-mas*, *Dryopteris dilatata*, *Athyrium filix-femina* et *Dryopteris aemula*, protégée au niveau national.

La myrtille a été trouvée sur les chaos rocheux au Nord-Ouest du site. Cette découverte est intéressante compte tenu de la répartition plutôt continentale de l'espèce.

Plusieurs essences de résineux se mêlent au feuillus :

- le pin maritime a été introduit dans le Sud Bretagne au XIX^e siècle pour valoriser les landes mais à St-Maurice, les peuplements monospécifiques sont inexistant.
- le sapin pectiné est une essence introduite de longue date en Bretagne, qui se ressème naturellement.
- l'if est la seule espèce de résineux indigène en Basse Bretagne, assez répandu dans le bois de Saint-Maurice.
- les séquoias (*Sequoia sempervirens*, *Sequoiadendron giganteum*) sont remarquables par leurs grandes feuilles. La présence de ces espèces ornementales dans le bois de Saint-Maurice est liée au parc abbatial.

Les modes de gestion

Le site de St-Maurice a été acheté par le Conservatoire du Littoral entre 1991 et 1992 . Les anciens propriétaires n'ont transmis aucune donnée concernant la gestion forestière du domaine.

La Laïta est une ria boisée du Sud Finistère à l'image de l'Aven ou du Bélon.

Au niveau de St-Maurice, on y rencontre différents types de peuplements. Ainsi, des taillis proches de la lande côtoient des futaies à base de chênes et hêtres. On peut ainsi imaginer que dans les endroits les plus fertiles et les plus abrités les taillis originels ont été convertis en futaie/feuillu.

Plus récemment, des conversions en futaies résineuses ont été opérées dans le cadre de l'intervention du Fond Forestier National.

Enfin, suite à l'ouragan de 1987, des plantations d'essences feuillues ont été réalisées pour reboiser des parcelles dévastées.

■ Plantation de résineux

Sur Saint-Maurice, ces plantations de résineux à haute production ont été réalisées en 1954 et 1955 sous contrat "Fonds Forestier National". Elles couvraient alors 49 ha 01 a 88 ca.

L'essence dominante est l'épicéa de Sitka, en association avec le tsuga (*Tsuga heterophylla*) et le sapin pectiné (*Abies alba*). Des regarnis en mélèze (*Larix decidua*) et sapin de Nordmann (*Abies nordmanniana*) ont ensuite été rajoutés.

Ces peuplements artificiels, dans un secteur initialement favorable au Châtaignier, ont contribué à acidifier le sol. L'état phytosanitaire est médiocre suite à l'absence d'éclaircie et de coupe d'entretien. Plus de 9 ha (soient 21 %) ont été détruits par l'ouragan de 1987. Des travaux de replantation ont été réalisés fin 1993 par l'ONF avec des essences feuillues variées : châtaignier (70 %), hêtre (25 %) et merisier (5 %).

■ Le parc et les allées

Le parc abbatial comporte de nombreuses espèces introduites.

Aux arbres fruitiers (pommier, cerisier, noyer, cognassier) s'ajoutent buis et ifs (traditionnels depuis le Moyen-Age), séquoias, magnolias, cyprès, érables sycomores, platanes, épicéas, pins douglas.

Après la révolution, tilleuls, érables, épicéas, platanes, araucarias ont été plantés sur l'emprise de l'ancienne église. Les abords de la forêt ont également été aménagés : l'Allée Rouge est plantée (chêne pédonculé, séquoia, hêtre) au XIX^e siècle, en prolongement de la chaussée. Suite à l'ouragan de 1987, des alignements de hêtre ont été réalisés de part et d'autre de La Rabine.

La prairie située au Nord de Logis de l'Abbé ainsi que les terrasses inférieures qui étaient à l'origine des vergers et jardins, ont été plantées de pommiers (46 espèces) en 1997.

2.2 – INVENTAIRE FLORISTIQUE

Les inventaires ont été réalisés en septembre 2001 et mars-avril 2002.

■ Prés salés

Agrostis stolonifera
Armeria maritima
Aster tripolium
Atriplex littoralis
Atriplex prostrata
Cochlearia anglica (espèce protégée au niveau national, présente à proximité du site, en limite nord)
Festuca rubra
Halimione portulacoïdes
Juncus maritimus
Puccinellia maritima
Scirpus maritimus
Spartina sp
Triglochin maritima

■ Boisement feuillus dominant

⇒ arbres

Abies alba
Abies grandis
Castanea sativa
Fagus sylvatica
Fraxinus excelsior
Pinus pinaster
Prunus avium
Quercus robur
Taxus baccata
Ulmus campestris

⇒ arbustes

Coryllus avellana
Crataegus monogyna
Frangula alnus
Ilex aquifolium

■ Sous bois

⇒ herbacées

Ajuga reptans
Asphodelus arrundeaui
Athyrium filix-femina
Brachypodium pinnatum
Conopodium majus
Cirsium arvense
Endymion non-scriptus
Epilobium montanum
Euphorbia amygdaloides
Festuca tenuifolia (sec)
Genista pilosa
Geranium robertianum
Glechoma hederacea
Hedera helix
Lathyrus linifolius
Lonicera periclymenum
Luzula campestris
Luzula sylvatica
Melampyrum pratense
Melica uniflora
Milium effusum
Molinia coerulea
Orchis mascula
Pteridium aquilinum
Ranunculus ficaria
Rubia peregrina
Rubus fruticosus
Ruscus aculeatus
Sanicla europaea
Stachys sylvatica
Stellaria holostea
Teucrium scorodonia
Ulex europaeus
Vaccinium myrtillus
Veronica chamaedrys
Viola canina

■ Sous bois frais

Athyrium filix-femina
Blechnum spicant
Carex sylvatica
Dryopteris aemula
Dryopteris dilatata
Dryopteris filix-mas

■ Etang

Althaea officinalis (aval)
Angelica sylvestris
Aster tripolium (aval)
Calystegia sepium
Carex paniculata
Iris pseudacorus
Juncus gerardii (aval)
Juncus maritimus (aval)
Mentha arvensis
Phragmites australis
Polygonum hydropiper
Scirpus maritimus (aval)
Typha latifolia

■ Rive du cours d'eau

⇒ herbacées

Angelica sylvestris
Blechnum spicant
Carex pilulifera
Carex remota
Dryopteris filix-mas
Luzula multiflora
Lycopus europaeus
Oenanthe crocata
Phyllitis scolopendrium
Ranunculus repens

⇒ arbres et arbustes

Acer campestre ou *pseudoplatanus*
Castanea sativa
Coryllus avellana
Fagus sylvatica
Fraxinus excelsior
Quercus robur
Salix atrocinerea
Sambucus nigra

■ Friche /prairie humides

Cardamine impatiens
Cirsium dissectum
Cirsium vulgare
Dactylorhiza maculata
Epilobium hirsutum
Epilobium parviflorum
Equisetum sp.
Eupatorium cannabinum
Galium aparine
Galium palustre
Holcus lanatus
Rumex acetosa
Hydrocotyle vulgaris
Juncus articulatus
Juncus bufonius
Juncus effusus
Lotus uliginosus
Luronium natans (affluent du Ster Nadred)

Lychnis flos-cuculi
Lycopus europaeus
Mentha aquatica
Mentha arvensis
Nasturtium officinale
Plantago lanceolata
Poa pratensis
Potentilla erecta
Ranunculus acris
Ranunculus flammula
Rubus fruticosus
Salix atrocinerea
Scrofularia nodosa
Senecio jacobaea
Serratula tinctoria
Solanum dulcamara
Trifolium campestre
Urtica dioica

■ Vieux murs

Asplenium adiantum-nigrum
Cymbalaria muralis
Polypodium vulgare
Umbilicus rupestris

2.3 – LA FAUNE

source : Philippe CLEMENCE, Bretagne-Vivante
Lionel LAFONTAINE, Groupe Mammalogique Breton
Communication de Gwenaël GUILLOUZOUIC, garde du site de St-Maurice
Observation E. BESREST, août et septembre 2001

■ **Les insectes**

Les insectes n'ont pas fait l'objet de recherches particulières. Une certaine attention a cependant été portée lors des investigations de terrain, sans qu'un inventaire systématique ait été effectué. On mentionnera cependant que

- les futaies anciennes et les vieux arbres en général (morts ou vivants) sont favorables au maintien de nombreuses espèces de coléoptères xylophages. L'enrésinement (et les rotations courtes induites) est à l'origine de la raréfaction de nombreuses espèces caractéristiques de la chênaie-hêtraie dont le stade larvaire s'effectue dans des bois morts ou des souches et durent parfois jusqu'à 5 ans (par exemple : *Cerambyx cerdo*, *Lucanus cervus*. On peut noter la présence de *Morimus asper* (*Cerambycidae*) qui apprécie surtout les hêtres : cette espèce remarquable en France, est semble-t-il ici en limite occidentale d'aire de répartition.
- l'étang est favorable aux libellules,
- les prairies humides, ensoleillées et abritées du vent offrent une nourriture abondante aux papillons, tel que *Vanessa atalanta* (*vulcain*), papillon diurne commun en Bretagne.
- *Dolomedes fimbriatus*, araignée semi-aquatique, assez rare a été observée dans les prairies humides à l'Ouest du site,

■ **Les gastéropodes**

Limnées et planorbes sont présents dans l'étang.

L'escargot de Quimper (cf. photo en couverture), espèce d'intérêt communautaire, protégée au niveau national et figurant sur la Liste Rouge des espèces menacées, a été trouvée sur les versants boisés de l'étang et du Ster Nadred.

Ce petit escargot, aplati latéralement et de couleur marron jaune, présente une distribution disjointe, en Bretagne occidentale et au Pays Basque. Il est particulièrement sensible au morcellement de son habitat.

■ **Les amphibiens et reptiles**

Les amphibiens sont bien représentés avec la présence de la grenouille rousse, de la grenouille verte, de la grenouille agile et du crapaud commun et du triton palmé dans le secteur de l'étang. Le crapaud calamite, la rainette verte, le triton crêté, le triton marbré, le péloïde ponctué, l'alyte accoucheur ont été signalés sur le site.

La salamandre tachetée a été observée dans les secteurs boisés.

Les reptiles du site sont la couleuvre à collier, (plutôt liée aux milieux humides), la vipère péliade, l'orvet, le lézard vert, le lézard de murailles, le lézard vivipare. Sont également signalées la coronelle lisse et la couleuvre d'Esculape.

■ **Les poissons**

Anguille, lamproie-marine, saumon atlantique et truite de mer sont des espèces menacées, d'intérêt communautaire, présentes dans la vallée marine de la Laïta. La truite fario est signalée dans le ruisseau de Ster Nadred.

■ **Les oiseaux**

Le site de Saint-Maurice se caractérise par une importante diversité avifaunistique, liée à la richesse des milieux qu'il regroupe : la Laïta et ses vasières, bancs de sable et prés salés, l'étang et ses zones humides, les bois, les landes...

Au niveau du bois de Saint-Maurice, la **Laïta** constitue un site de nourrissage pour les Limicoles (chevalier guignette, bécasseau variable, barge à queue rousse, courlis cendré, tournepierre à collier), les échassiers (héron cendré, aigrette garzette), les oiseaux marins (goéland argenté, goéland brun, mouette rieuse, grand cormoran) et les Anatidés (tadorne de Belon, canard colvert, sarcelle d'hiver)...

A marée haute, le secteur situé en aval de l'éperon de Saint-Maurice, calme et abrité, est une zone de refuge pour l'avifaune. Les rives de la Laïta (et l'étang) sont également fréquentées par le martin-pêcheur.

L'étang et ses abords constitue un site de nidification pour le canard colvert, la poule d'eau, le râle d'eau, le grèbe castagneux (un couple en 2001), la bergeronnette des ruisseaux.

Le développement de cette dernière a permis l'installation de passereaux aquatiques : cisticole des joncs, rousserole effarvate, phragmite des joncs, fauvette aquatique.

Cinquante espèces d'oiseaux ont été recensées dans le **bois** (source : *Bretagne-Vivante*).

La diversité des essences du bois Saint-Maurice favorise la diversité de l'avifaune (fauvette à tête noire, mésange à longue queue...) Il faut souligner la forte représentation des espèces cavernicoles telles que mésange charbonnière, sittelle torchepot, grimpeur des jardins et surtout pics (vert, épeiche et épeichette). Ces oiseaux sont favorisés par la présence de nombreux arbres creux ou morts, ces derniers offrant en outre aux pics une ressource alimentaire abondante.

Le pic noir, dont l'aire géographique s'est étendue vers l'Ouest depuis les années 50, est nicheur en lisière de la forêt de Carnoët (1 couple) et peut être sur le site de St-Maurice (source : G. *GUILLOUZOUIC*).

G. *GUILLOUZOUIC* signale la présence lors des étés 2001 et 2002 de l'engoulement d'Europe dans la zone humide Ouest et à proximité de l'abbaye et du bec-croisé des sapins à la fin de l'été 2002. La présence de cette dernière espèce dans le bois de Saint-Maurice peut résulter d'un simple passage ou bien d'une installation (durable ou non) en relation avec la fructification des épicéas. Outre une répartition stable dans les grands massifs de pins et épicéas (régions de montagne, Nord de l'Europe...), le bec-croisé effectue régulièrement des mouvements invasionnels vers l'Ouest et le Sud de l'Europe. C'est à cette occasion qu'il colonise ponctuellement ou durablement de petites régions où les épicéas sont assez nombreux. Ainsi, sa présence est régulière et sa nidification (en hiver) soupçonnée en Centre Bretagne.

Les rapaces diurnes présents sont le faucon crécerelle, l'épervier d'Europe et la buse variable (un couple nicheur).

Le balbuzard pêcheur a été revu sur le site début 2002 (source : G. *GUILLOUZOUIC*). Concernant les rapaces nocturnes, la chouette hulotte niche dans les arbres creux et le hibou moyen-duc, qui recherche les bois denses de pins et d'épicéas, utilise le bois de Saint-Maurice comme site d'alimentation.

Potentiellement, le bois de Saint-Maurice est susceptible d'accueillir l'autour des palombes, la bondrée apivore (en extension), le faucon haubereau (parade nuptiale observée en forêt de Clohars) et l'aigle de Bonelli (présent sur l'Odet, vallée maritime qui présente des caractéristiques similaires à la Laïta).

■ Les mammifères

La sédentarité de la loutre sur la Laïta et ses affluents est confirmé par le Groupe Mammalogique Breton (L. LAFONTAINE). Des indices de présence de **loutre** ont été trouvés au printemps 2000 sur l'île Saint-Maurice. Le secteur de l'étang est fréquenté au moins de façon épisodique selon le GMB. Cet animal très menacé trouve en Bretagne l'un de ses derniers refuges en Europe. Sa présence en ce lieu est liée à la présence d'une ressource alimentaire abondante, à la qualité générale d'un milieu naturel très peu artificialisé, et à la tranquillité du site.

Le ragondin et le vison d'Amérique, échappé d'élevages, fréquentent également les mêmes milieux. Leur régime alimentaire est voisin de celui de la loutre. On note également la présence de la martre, du putois, de la belette, de la fouine (observation directe), du blaireau, du renard, de l'écureuil roux, du hérisson...

Des bandes de sangliers (bauges en bordure Sud de l'étang) traversent le site assez régulièrement, occasionnant des dommages aux cultures. L'aire d'étude héberge également une forte densité de chevreuils.

Le lapin est commun. Le lièvre est reproducteur en forêt et au moins trois couples de blaireau sont présents sur le site.

De nombreuses **chauve-souris** sont observables en été. Le grand rhinolophe, qui a probablement régressé fortement depuis les années 60, niche sous les combles du Logis de l'abbé (cf. effectifs page ci-contre). L'hiver, seuls quelques individus sont présents. La toiture en chaume de la Grange au Dîmes, restauré en 2001, constitue un site de nidification potentiel de l'espèce.

En juillet 2001 et 2002, une colonie d'une dizaine à une vingtaine d'individus de murin de Daubenton était présente sous l'ouvrage hydraulique Sud de l'étang (vraisemblablement des femelles) et chassait au dessus du plan d'eau.

D'autres espèces de chauve-souris sont visibles sur le site :

- la sérotine commune, qui chasse le long des grandes allées (Allée Rouge, la Rabine), est probablement nicheuse en forêt
- le barbastelle,
- la pipistrelle à proximité de la Laïta,
- la noctule commune, qui chasse à la cime des arbres.

La présence de vieux arbres sont des sites de repos et de nidification potentiels pour la barbastelle et l'oreillard gris. La prospection est difficile dans les bois, compte tenu de la fermeture du milieu et de la discrétion des chauve-souris. Des captures au filet et/ou le recensement des indices de présence dans les cavités permettraient de connaître les espèces présentes et leur population. Comme pour l'avifaune, ces quelques données montrent une faune riche et diversifiée, reflétant un écosystème équilibré et une faible pression humaine.

C - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, CULTURELLES

1 - UTILISATIONS HUMAINES ANTERIEURES

source : BRIAND C., mai 1995. Sites de Saint-Maurice, Saint-Gervais et Kergastel. Plan de gestion. Conservatoire de l'Espace Littoral et Conseil Général du Finistère.

1.1 – PREHISTORIQUE / ARCHEOLOGIQUE

L'occupation préhistorique du secteur est attestée par de nombreux mégalithes présents en forêt de Carnoët (menhir de Toulfoën, tumulus) et rive gauche de la Laïta (tumulus de Kerbastic ou Ar Butten, en face de l'éperon rocheux de Saint-Maurice).

1.2 – PROTOHISTORIQUE / PREINDUSTRIELLE

La parcelle cadastrale B 517, situé sur la pointe au Sud de l'abbaye, comporte un **éperon barré fortifié**. Un beau talus de 3 m de haut et 120 mètres de longueur environ est encore bien visible, ainsi que plusieurs fossés successifs. Cette structure permettait de surveiller les attaques éventuelles depuis la rivière, et fournissait aussi un lieu clos de refuge pour les troupeaux et les hommes.

Un enclos et des traces d'habitation sont également visibles dans la parcelle A 421, à 500 mètres au Nord – Ouest de l'Allée Rouge.

1.3 – HISTORIQUE / INDUSTRIELLE

Le site Saint-Maurice a été fortement modelé par le travail des moines cisterciens qui fondèrent l'Abbaye à la fin du XII^{ème} siècle : défrichement des terres situées entre la forêt ducale (actuelle forêt domaniale) et le Ster Nadred, implantation du cloître, élévation de digue...

Le domaine est propriété des Cisterciens jusqu'en 1791, date à laquelle il est vendu comme bien national. Les vestiges du travail des moines et frères Convers, qui se sont succédés au cours des siècles sont encore bien visibles.

■ Les endiguements

Les premières digues furent construites en aval d'un bras de la Laïta, au débouché du ruisseau de Ster Nadred, afin d'assécher des terres pour y implanter l'Abbaye et créer une réserve de poisson.

L'actuelle allée des tilleuls est probablement une digue arasée, rendu inutile par les ouvrages ultérieurs qui délimitent l'étang à marée et permirent la construction d'un moulin (aujourd'hui disparu).

Une autre digue en amont de l'étang (limite Est des parcelles B 372 et 371), à l'origine équipée d'une vanne, permettait de contrôler une réserve d'eau douce. Haute de 7 mètres, et recouverte de végétation, elle laisse cependant voir encore des pierres maçonnées. Les talus entourant l'ancienne retenue d'eau sont également encore visibles.

■ Les murets et talus

Il existe sur Saint-Maurice un réseau de murets totalement originaux dans le secteur. Ils forment des talus au sommet arrondis, construits en pierres taillées maintenues dans une matrice de terre.

Tous n'ont évidemment pas le même âge, et donc plus la même hauteur, mais là encore aucune fouille n'a permis de les dater. Parfois recouverts de terre, certains sont colonisés par la végétation (sapins, châtaigniers, chênes...).

Chaque parcelle actuelle reprend au moins en partie le maillage dessiné par ces murets. Ainsi l'allée de la Rabine est délimitée de part et d'autre par un talus empierré et un fossé, et même par deux talus successifs (juste au Nord du pré de la parcelle A 425), formant une sorte de corral se terminant en biseau.

Les murs de clôture entourant le parc abbatial de 3 ha sont en cours de rénovation par un chantier d'ouvrier en contrat CES, selon les techniques traditionnelles préconisés par l'Architecte des Bâtiments de France. Ce chantier est actuellement arrêté.

■ Les fontaines et lavoirs

Leur datation est incertaine, mais il est probable que les nombreuses sources qui traversent le site aient fait l'objet d'ouvrages particuliers depuis les premières occupations humaines.

On dénombre aujourd'hui 3 fontaines (2 en bon état et 1 en ruines), ainsi que 2 lavoirs restaurés. Les constructions ne sont pas toutes très élaborées, parfois réduites à quelques pierres longues apposées les une à côté des autres.

■ Vestige d'un pont

On signale en outre que les vestiges d'un ancien pont en bois sont visibles à basse mer sur la Laïta, en amont de l'Abbaye.

■ **Le bâti du domaine abbatial***

L'Abbaye de Saint-Maurice est l'une des treize abbayes cisterciennes implantées en Bretagne au XII et XIII^{ème} siècle.

Les constructions les plus anciennes encore visibles datent du XIII^{ème} siècle. Durant 800 ans, les édifices se sont montés, succédés, effondrés, reconstruits. Au XVI^{ème} siècle, les moines ont créés un jardin de style Renaissance, avec plantation d'ifs. A la révolution, des propriétaires privés ont remplacé les trois derniers moines. Les premières modifications du "monastère" en château datent de 1830 environ. Courant XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècles, les différentes familles ont modifié le site en apportant des touches personnelles et en plantant des arbres dans le parc.

L'Abbaye a été transformée en château en 1843 par Mme Lenormand de Kergre, occupée par les Allemands durant la dernière Guerre et détruite en 1945.

Le domaine abbatial de Saint-Maurice a fait l'objet d'une procédure d'inscription au titre de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de 1995 en complément de l'inscription existante sur la salle capitulaire.

Le plan ci-contre identifie les bâtiments présents sur le site abbatial :

• **La salle capitulaire et le chartrier, XIII^{ème} siècle**

Mise hors d'eau en 1997, la salle capitulaire s'intégrait dans un grand ensemble de bâtiments aujourd'hui disparus. Son intérêt architectural est lié à ses colonnes en façade et ses voûtes au plafond. Elle a bénéficié d'une restauration et d'une reprise des enduits et pierres intérieures, qui lui ont redonné son intérêt visuel et acoustique initial.

• **Le Logis de l'abbé, XVII^{ème} siècle**

La réfection de la charpente, la reprise de gros œuvre et le remplacement de la toiture ont permis d'assurer la préservation définitive de ce bâtiment dans l'attente d'être en mesure de réaliser des aménagements muséographiques intérieurs.

• **L'Orangerie, XVIII^{ème} siècle**

Sa situation à l'entrée du parc et son assez bon état sanitaire (murs et charpentes d'origine) a imposé sa rénovation comme prioritaire. Aujourd'hui, entièrement restaurée, ce bâtiment est la porte d'entrée des visites guidées et libres réalisées tout au long de l'année.

C'est aussi un lieu d'accueil, d'information, une salle d'exposition, et la boutique "nature". L'étage est occupé par le logement de fonction du garde.

• **La Grange aux dîmes**

La couverture de chaume de ce bâtiment, utilisé comme local technique, a été réalisée en 2001.

• **La Procure**

Ce bâtiment, qui offre de vaste espace, est dans un état de délabrement avancé. Il est a priori destiné à l'accueil des groupes mais sa restauration n'est pas décidée à ce jour.

• **Le parc abbatial**

L'arrivée des moines sur le site au Moyen-Age s'est traduit par la création de potagers et de vergers ainsi que par des plantations d'arbre d'agrément (if, tilleul) dans l'enceinte de l'abbaye.

L'allée de La Rabine, qui constituait la seule voie d'accès à l'abbaye, est également plantée de tilleul.

Au XVII^{ème} – XVIII^{ème} siècle, le potager donnant sur l'étang est transformé en jardin à la française (aujourd'hui disparu). La plupart des terrasses avec des hauts murs de soutènement sont aménagés à la même époque. Après la révolution et le départ des moines, les propriétaires privés ont planté de nombreuses essences d'agrément : tilleuls, érables, sycomores, épicéas, platanes, séquoias, magnolias, cyprès, sapin douglas, araucarias..., ainsi que quelques essence locales de feuillus (chêne, châtaigniers, hêtre). Au XIX^{ème} siècle, l'allée Rouge est plantée.

■ **Le patrimoine naturel et la paysage**

si les caractères majeurs du site de St-Maurice n'ont subi au cours des siècles que peu de modifications, son accès a connu une inversion qui a totalement transformé l'esprit dans lequel il est découvert depuis la terre. En effet, jusqu'au début du XIX^{ème} siècle vraisemblablement, la seule voie d'accès à l'abbaye par la rive occidentale depuis Quimperlé ou Clohars-Carnoët consistait en un long chemin à travers la forêt de Carnoët (cf. *plan géométrique de la forêt de Carnoët* du XVIII^{ème} siècle, en annexe). Ce chemin s'achevait par une allée de tilleul (traditionnelle à l'approche des abbayes) large d'une quinzaine de mètres : l'allée de La Rabine. L'accès à l'abbaye se réalisait donc par le Nord-Ouest et il fallait contourner ou traverser l'abbaye pour parvenir à la Laïta.

Des documents anciens conservés aux Archives Départementales du Finistère à Quimper et à Brest montrent qu'à l'origine les terres données aux moines étaient essentiellement des friches ou landes. Des textes affirment que : *"autour de l'Abbaye, c'était le désert : ici la forêt avec ses sombres halliers, à l'opposé les eaux calmes de la Laïta, s'élargissant pour former un lac aux reflets d'argent"*.

Le plan et la matrice de Cadastre Napoléonien (1824) montrent que l'utilisation du sol au début du siècle dernier diffère de celle d'aujourd'hui. Il y avait alors peu de surfaces boisées, et beaucoup de landes (étrépees pour fournir une litière aux animaux).

Les parcelles B436 au Nord du Logis de l'abbé et B432 à l'Ouest de l'ancienne procure étaient occupées par des vergers (respectivement *Verges Ar Manac'h* et *Verges Ar Priol*).

Les parcelles cultivables sont par contre toujours les mêmes, à l'exception de la B 414 qui n'est plus labourée mais boisée, et des B 518, 506 à 509 qui de landes sont devenues pâtures.

Seules les parcelles A 421 et 424 et le versant Nord de l'étang ont toujours gardé une vocation forestière.

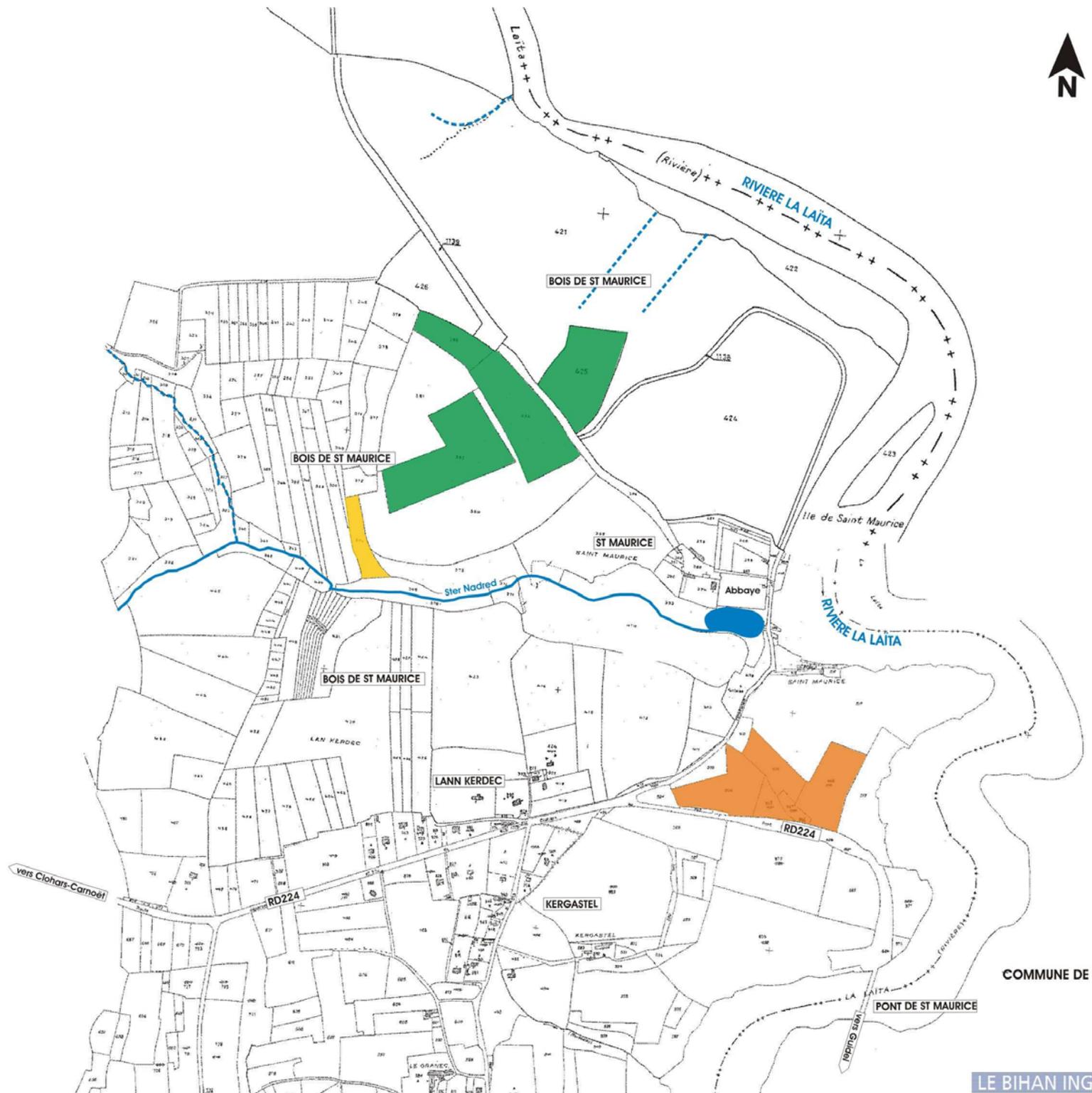
conventions agricoles

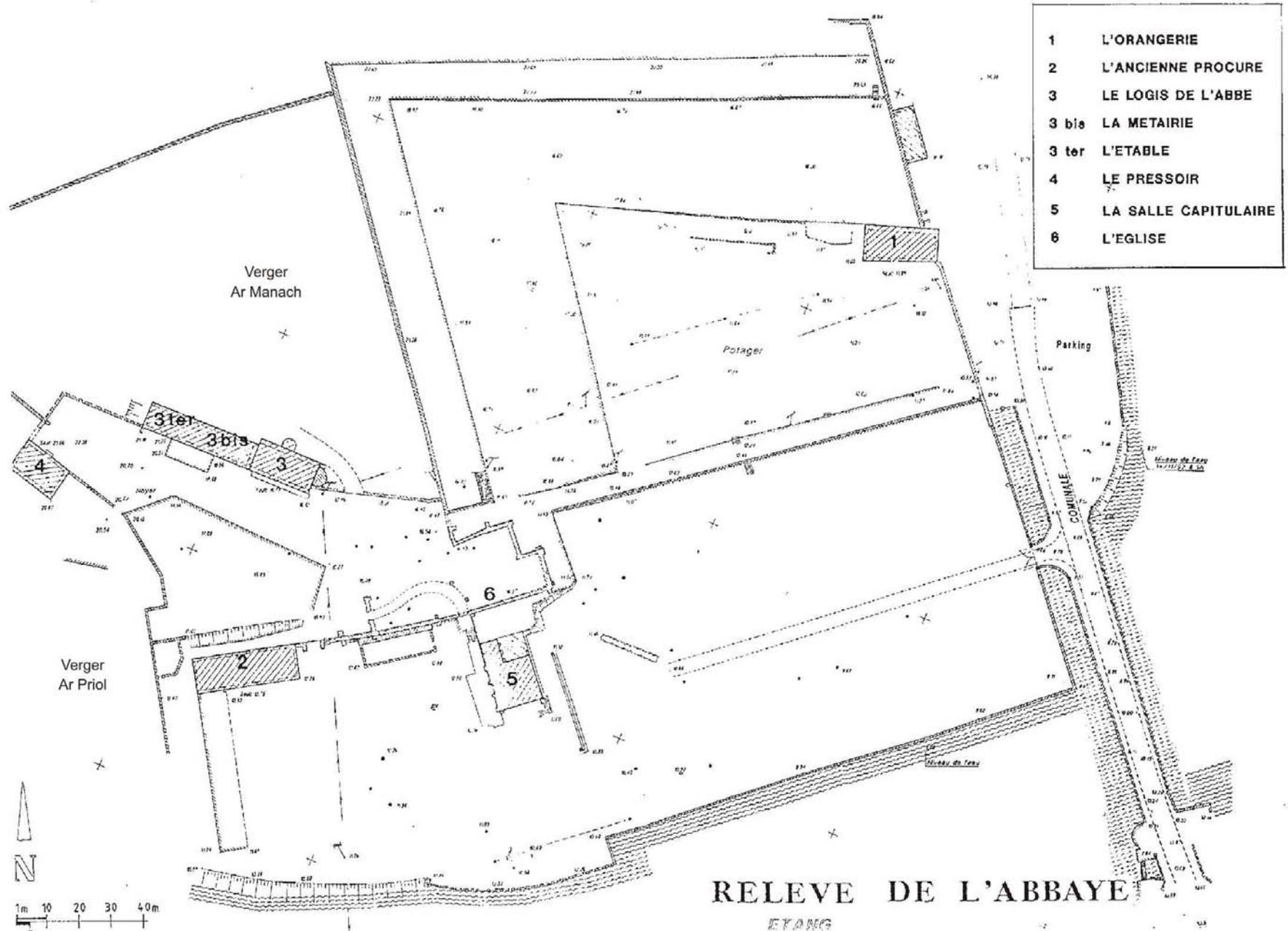
échelle : 1/ 8 000



Agriculteurs gestionnaires :

-  Mme NADREAU
-  EARL du Letty
-  M. LE DELLIQU





2 – UTILISATIONS HUMAINES ACTUELLES

2.1 – UTILISATION LIEE A LA GESTION DU SITE

Le site de Saint-Maurice a fait l'objet en 1995 d'un plan de gestion dont le bilan est synthétisé pages ci-après.

■ L'agriculture

Les terres agricoles (surfaces en herbe et cultures) représentent 13,70 ha, soit 11,4 % de la surface totale de la propriété du Conservatoire du Littoral.

Elles font l'objet de convention de gestion (cf. tableau ci-dessous) qui expirent le 30/09/2002.

Parcelles	Surface	Naturelle réelle	Usage prévu ou objectifs de la convention	Agriculteur gestionnaire
B374	63 a 88	Pré/pâturage par les chevaux	Pâturage (1 UGB/3 ha)	Mme NADREAU
B506 B965 B967 B509 B969	1 ha 51 a 44 38 a 23 19 a 77 82 a 40 1 ha 48 a 14	Pâturage par les chevaux	Terrains de culture	EARL du Létty
A425 B380 B382 B383	2 ha 46 a 40 96 a 96 2 ha 83 a 96 2 ha 37 a 20	Terre Lande Verger Terre	Terrains de culture	M. LE DELLIOU

M. LE DELLIOU est un éleveur laitier de 57 ans. Sa SAU est de 27,25 ha, bien regroupée autour de son siège d'exploitation. Les terrains du Conservatoire du Littoral représentent une part importante (8,67 ha) de son exploitation, soit 31,8 %.

La parcelle A425, dont l'accès se réalise par la Rabine, est volontairement mise en herbe par l'agriculteur, afin de limiter le passage des engins agricoles (deux coupes de foin, en dehors des périodes de forte fréquentation).

La présence de maïs et céréales sur les parcelles B 380, B 382, B 383 est peu compatible avec les objectifs de préservation du milieu naturel du Conservatoire du Littoral.

Elle est liée à l'éloignement de ces terres du siège de l'exploitation, les parcelles les plus proches étant en pâture. Leur remplacement par des prairies, sans porter atteinte au fonctionnement de l'exploitation, est envisagée d'ici 2004 : la reprise de la ferme par le fils de M. LE DELLIOU lui autorise une augmentation des quotas laitiers et par conséquent du troupeau, nécessitant ainsi la recherche de nouvelles terres (hors site du Conservatoire du Littoral), susceptibles d'accueillir maïs et céréales.

En outre, M. LE DELLIOU et son fils ont pour objectif d'exploitation un fonctionnement en quasi autarcie, qui passe notamment par une baisse (déjà engagée depuis quelques années) de la part de maïs dans la SAU.

La EARL du Létty exploite des pâtures pour les chevaux le long de la RD 224. La clôture entourant cet ensemble de parcelles est discontinuée et peu respectueuse des arbres présents en lisière. Une partie de ces terres (parcelle B506) est utilisée en période estivale comme parking temporaire.

■ La gestion forestière

A la suite de l'acquisition du domaine par le Conservatoire, les parties boisées ont été soumises au régime forestier en 1992. L'Office National des Forêts est l'Etablissement Public chargé de mettre en œuvre les dispositions du Code Forestier notamment dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier.

Ce document, sur la base des objectifs définis par le propriétaire, défini après un diagnostic des peuplements forestiers et des potentialités un programme des récoltes (coupes) et un programme des investissements (travaux sylvicoles).

En l'absence de plan d'aménagement forestier, seules des opérations ponctuelles ont été réalisées en matière de coupes (coupes sanitaires) et travaux (reboisements après ouragan).

En outre, l'exploitation du bois de chauffage (châtaigniers essentiellement) est réalisé par quelques particuliers auxquels l'ONF délivre un permis d'exploiter selon les besoins. Ces particuliers ont donc accès avec leur véhicule au bois de Saint-Maurice.

2.2 – ACTIVITES COMMERCIALES

La crêperie de Saint-Maurice est enclavée dans la propriété du Conservatoire du Littoral. Son unique accès se réalise par la voie communale n°1. Le parking de la Crêperie (20 voitures maximum), situé en aval des aires de stationnement du site, est en théorie réservé aux clients, fournisseurs et employés de celle-ci et n'est pas accessible (VC1 fermée par une barrière) en dehors des périodes d'ouverture de la crêperie. Dans les faits, le parking est utilisé par les usagers du site de Saint-Maurice. La crêperie est ouverte des vacances scolaires de février à fin septembre et emploie en saison 7 personnes. D'une capacité de 120-130 couverts, elle peut induire une pression de stationnement en haute saison de 40 à 50 véhicules.

2.3 – ACTIVITES DE LOISIRS

■ La chasse

Par arrêté préfectoral du 28 août 2001, le site de Saint-Maurice est une **réserve de chasse et de faune sauvage**, dont l'objectif est la protection du gibier et ses habitats. La mise en réserve interdit tout acte de chasse mais n'exclut pas la destruction des nuisibles, ainsi que le prélèvement des animaux soumis à plan de tir.

Il existe une convention entre le Conservatoire du Littoral, la commune, l'ONF et la société de chasse communale *La Cloharsienne* (83 adhérents). Cette convention précise les conditions de destruction des animaux nuisibles susceptibles d'être réalisés par la société de chasse. Jusqu'à présent le Conservatoire du Littoral autorisait à *La Cloharsienne* quelques battues au sanglier dans le but de limiter les battues administratives dont les dates, non prévisibles, peuvent être incompatibles avec l'accueil du public.

La chasse sur le Domaine Public Maritime est autorisée mais rare. Toutefois, le garde-animateur signale la présence régulière de chasseur matin et soir sur la Laïta en janvier 2002.

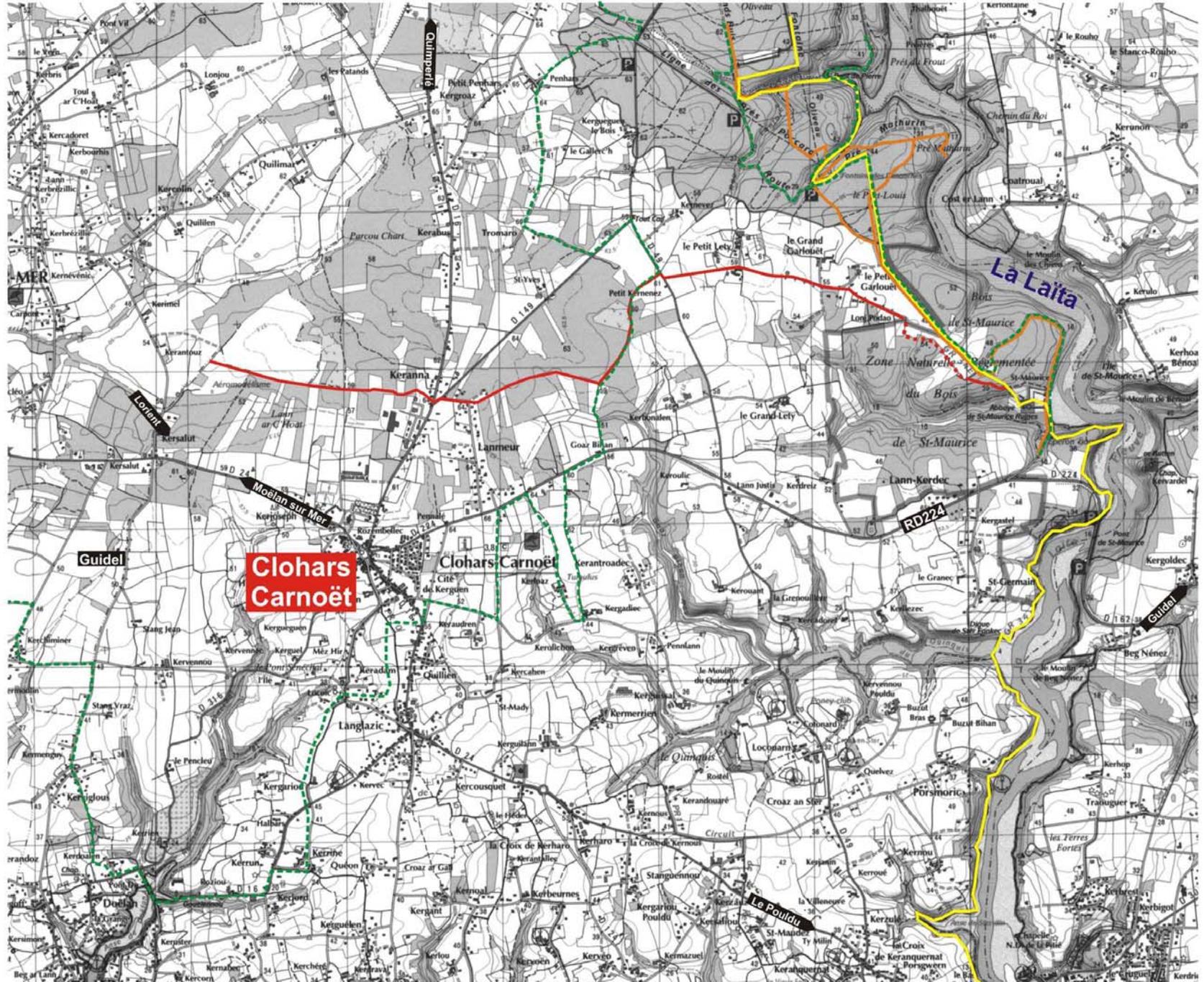
AUTRES TYPES DE GESTION

OBJECTIFS	Propositions du plan de gestion de 1995	Réalisation en 2002
Amélioration de l'accueil du public et protection du milieu naturel	Maintien du secteur Ouest hors fréquentation (fermeture des accès à la fréquentation piétonne)	Oui
	Suppression du stationnement devant l'Abbaye	Oui
	Création de parking : - permanent - temporaire	Oui Oui
	Ouverture d'un sentier le long de la Laïta, au Nord de l'Allée Rouge (boucle de la Rabine)	Non
	Aménagement d'un circuit autour de l'étang Amélioration de la signalétique	Non (objectif annulé) Oui
Mise en valeur du patrimoine paysager et culturel	Restauration de l'Allée Rouge (élagage des hêtres)	Non
	Restauration de l'Allée de la Rabine	Oui
	Restauration des murets	en partie
	Restauration du lavoir et de la fontaine du Letty	Oui
Gestion de l'étang	Curage du fond de l'étang	Non Techniques plus douces envisagées Etude de faisabilité de la remise en eau de l'étang réalisée (décembre 2000) Travaux de fauche en été 2002 (roselière)
Gestion cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> • tir à vue pour le chevreuil • battue et chasse (sous terre) pour le renard et le blaireau • interdiction de la chasse sur l'étang 	Mise en réserve de chasse et de la faune sauvage Convention entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération Départementale des Chasseurs, l'ONF, la commune et l'association locale de chasse <i>La Cloharsienne</i> portant sur l'élimination des nuisibles (sangliers, ragondins et rats musqués)
Gestion agricole	Reconduction des baux ruraux	Oui (convention administrative de gestion agricole)
Acquisitions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • achat de la VC1 (voie d'accès au site de Saint-Maurice) • achat de parcelles boisées sur les versants Sud et Ouest de la zone humide (parcelles B424, 427, 428, 430 à 438, 346 à 364) • acquisition d'enclaves privées (crêperie et abords) 	Non Non Non

proposition de sentier

échelle : 1/25 000

- piste VTT
- piste équestre
- sentier GR34E
- chemin du Roy
- cheminement à aménager



■ La pêche

L'étang de Saint-Maurice n'est pas pêché.

La pêche est réglementée sur la portion de la Laïta, contiguë au terrain du Conservatoire du Littoral. La pêche à la ligne est pratiquée en particulier entre l'Abbaye et le pont Saint-Maurice.

■ La fréquentation récréative et touristique

Le site de Saint-Maurice du fait de la qualité de son paysage, de ses infrastructures d'accueil (parking, visite de l'abbaye) et de la proximité de l'agglomération lorientaise attire de nombreux visiteurs, en particulier lors des week-ends de printemps ensoleillés et en période estivale. Si la fréquentation est facilement quantifiable sur le site abbatial du fait des entrées payantes, elles restent difficiles à évaluer sur le reste du site.

On distinguera la fréquentation liée au site abbatial de celle liée au reste du site.

- La fréquentation du site abbatial

(source : G. GUILLOUZOUIC)

Le site abbatial accueille 4 000 visiteurs par an et jusqu'à 170 personnes par jour. Le site ne constitue pas un produit touristique proposé par les autocaristes, notamment du fait de l'éloignement des parkings qui le rend difficilement accessible aux personnes âgées. Il appartient en revanche à un réseau regroupant 9 abbayes bretonnes, qui a pour objectif la promotion de ces dernières.

Il existe un projet muséographique dans les bâtiments de l'abbaye dont la capacité d'accueil est estimée à 50 personnes.

En outre, un pardon a lieu à Saint-Maurice le premier dimanche de juillet.

- La fréquentation du bois de Saint-Maurice

Perçu comme "réserve de nature, de silence et d'air pur", les bois et forêt sont des milieux qui subissent une forte pression de fréquentation. Ainsi, à titre d'information, la forêt de Fontainebleau est le site de plus visité de France, avec 1,3 millions de visiteurs par an.

Le bois de Saint-Maurice n'atteint pas ce niveau de fréquentation mais accueille un grand nombre de visiteurs, issus en majorité de l'agglomération lorientaise et des communes morbihannaises environnantes (Ploemeur, Guidel).

On distingue différentes types de fréquentation :

- la promenade familiale qui correspond à un itinéraire court, généralement le dimanche après-midi. L'Allée Rouge et la Rabine, conviennent bien à un public de famille avec enfants. La largeur des allées et le revêtement du sol permettent en effet le passage des poussettes et des vélos d'enfant.
- les randonneurs qui empruntent le GR34.
- les sportifs qui pratiquent le jogging, le VTT ou l'équitation.
- le pique-nique, généralement pratiqué en bordure de la Laïta, sous le vieux chêne faisant face à l'étang.

La signalétique sur le site, ainsi que les plaquettes diffusées par la mairie de Clohars-Carnoët et l'Office du Tourisme de Quimperlé indiquent comme itinéraire VTT l'Allée Rouge et la Rabine. On notera que le balisage de l'Allée Rouge, sur laquelle s'applique la servitude de passage des piétons sur le littoral (modifiée) autorise la circulation des vélos. Sa largeur permet une cohabitation des flux piétons et cyclistes dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

La servitude de passage des piétons sur le littoral entre le Pont Saint-Maurice et la crêperie est en théorie réservée aux piétons, ainsi qu'un certain nombre de cheminements à l'intérieur du bois de Saint-Maurice (cf. carte ci-contre). Cette interdiction n'est pas rigoureusement respectée par les cyclistes.

Des problèmes de cohabitation existent ainsi entre les piétons et les VTTistes (et, dans une moindre mesure, les cavaliers).

Par ailleurs, l'association de randonneurs de Clohars-Carnoët, *Dre ar Vinogen*, qui regroupe une centaine d'adhérents, souhaiterait pouvoir accéder à pied au site par l'Ouest. La commune souhaite par ailleurs rétablir le chemin du Roy (cf. carte ci-contre).

- Les activités nautiques

Le secteur de l'abbaye constitue un point de départ pour les promenades sur la Laïta en canoë ou en kayak, du fait de la possibilité de stationner sur le parking de la crêperie, et de l'abaissement du trait de côte qui facilite l'embarquement et le débarquement.

- Le bac

En période estivale, un bac d'une capacité de 30 personnes propose une promenade commentée de la Laïta, du Bas-Pouldu (commune de Guidel) à l'abbaye de Saint-Maurice ou à Quimperlé.

Les clients du bac ne peuvent pas débarquer à Saint-Maurice (pontons hors norme et hauteur d'eau insuffisante).

2.4 – EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Diverses manifestations à caractère éducatif sont organisées dans l'enceinte abbatiale : exposition, visites guidées. Elles sont assurées par le garde et les saisonniers.

Un projet muséographique occupant les bâtiments rénovés de l'abbaye est actuellement à l'étude.

2.5 - RECHERCHE

Une convention pour la gestion des chauve-souris sur le site de Saint-Maurice a été signée entre le Conservatoire de l'Espace Littoral, la mairie de Clohars-Carnoët et l'association Bretagne Vivante – SEPNB.

Cette convention a pour objet d'assurer la protection, le suivi et la valorisation pédagogique de la colonie de grand rhinolophe occupant une partie des combles du Logis de l'Abbé.

Il existe également une convention entre le Conservatoire du Littoral et le Groupe Mammologique Breton pour la gestion des mammifères d'intérêt européen sur les sites du Conservatoire.

2.6 – UTILISATION RESIDENTIELLE

L'Orangerie fournit un logement de fonction au garde et est équipé d'un studio destiné à héberger du personnel saisonnier en résidence.

Par ailleurs, il existe une habitation à l'étage de la Crêperie de Saint-Maurice, enclavée dans le site du Conservatoire du Littoral.

2.7 - PROJET

La restauration des bâtiments du site abbatial s'accompagne d'un projet muséographique. Le tableau ci-dessous synthétise l'usage actuel ou projeté de chaque élément du bâti.

Bâtiment	Affectation	Programmation
L'Orangerie	Accueil – magasin 1 salle d'exposition/projection	Existant
Le logis de l'Abbé	4 salles d'exposition 1 salle de projection	2002
La Grande aux Dîmes	Local technique	Existant
La salle capitulaire	Auditorium	2002
La Procure	Accueil des groupes	2006

Le Conservatoire du Littoral souhaite que les expositions s'articulent autour de la thématique de la forêt. Le principe d'exposition permanente associé à des expositions temporaires est a priori retenu.

Le projet aura pour conséquence une augmentation de la fréquentation du site abbatial, avec pour risques ou impacts :

- une augmentation de la pression sur les aires de fonctionnement,
- une modification du type de public, et en particulier, une augmentation des scolaires et des personnes âgées. L'éloignement des aires de stationnement du site abbatial risque alors d'être considéré comme une contrainte forte pour l'exploitation
- une augmentation de la fréquentation sur le reste du site. Cependant, à la lueur de l'expérience passée, on peut considérer que les visiteurs du site abbatial ne sont pas forcément des usagers de la forêt. Le risque d'une fréquentation intense du boisement est donc limitée.

D - LE PAYSAGE

La topographie du site est importante sur le plan paysager : elle constitue son ossature plastique et elle conditionne la lecture dynamique du site.

■ ***Un espace à part***

Le relief dans lequel s'inscrit le site de Saint-Maurice est globalement homogène, donnant un paysage de plateau érodé au bocage ouvert.

Les actions érosives des périodes glaciaires ont découpé des versants abrupts dans ce plateau, y inscrivant le site de Saint-Maurice comme une coupure franche et nette. Celui-ci constitue ainsi un espace visuellement à part.

Lorsqu'on se trouve sur la Laïta, la pente importante des versants produit un effet de couloir et canalise le regard à l'intérieur de la vallée, excluant les éléments du plateau. Les vues y sont cadrées et l'horizon est très proche. Les éléments tels que l'Orangerie, la crêperie (bien intégrée), les affleurements rocheux ou l'île Saint-Maurice situé dans l'axe de la vallée, constituent des repères forts et conditionnent la qualité des vues.

La présence de méandres bien marqués a pour effet de décomposer le paysage des versants de la vallée en scènes limitées par l'étendue du champ de vision.

Si on emprunte le chemin côtier du pont de Saint-Maurice à l'abbaye, on aura successivement des vues sur :

- les falaises rocheuses, rive gauche,
- la digue de l'étang à marées de Benoal
- l'abbaye et l'île Saint-Maurice
- la crêperie (depuis l'abbaye).

Depuis le sentier côtier les vues sont plutôt furtives du fait de la densité des boisements. Sur l'éperon de St-Maurice, des promontoires rocheux, à l'écart du sentier jouent cependant un rôle de belvédères, très appréciés des promeneurs.



A noter que le pont Saint-Maurice, malgré sa position dans l'axe de la vallée est plus un point d'observation privilégié sur celle-ci qu'un point d'appel visuel.



■ Une ambiance maritime qui s'amenuise vers l'amont

La vallée de la Laïta, marquée par le rythme des marées, est caractéristique des paysages de rias bretonnes où terre et mer se mêlent.

On peut l'apprécier dans la partie aval du site de Saint-Maurice, depuis le sentier côtier qui part du pont Saint-Maurice jusqu'à l'abbaye. Les pins maritimes, les affleurements rocheux ainsi que la végétation de lande (bruyère et ajonc) en sous-bois et le schorre au pied des falaises renforcent l'ambiance marine sur le sentier côtier du pont Saint-Maurice à l'éperon rocheux.



La vallée est ainsi peu perceptible dans la partie Nord-Est du site de Saint-Maurice, du fait de l'absence de sentier et de l'imperméabilité de plantations de résineux sur le plateau et le versant. Lorsqu'on remonte la ria en bateau à partir de l'abbaye, on a l'impression de s'enfoncer dans un univers de plus en plus sauvage, laissant derrière soi le bâti et les chemins fréquentés.

Depuis le promontoire situé au Nord-Ouest, difficile d'accès, le panorama sur la vallée qui se resserre, les vasières frangées de roselière, le cadre sombre des bois rend également compte de cette ambiance sauvage.



L'espace situé devant l'abbaye et l'étang constitue en fait le seul site de contemplation de la vallée de la Laïta (le sentier côtier en aval en donnant plutôt une perception cinématique et furtive). Il permet d'apprécier la calme étendue de La Laïta dans son écrin boisé. Lors des journées ensoleillées, les jeux de lumière sur le plan d'eau ou la vase qui prend des reflets argentés, ainsi que le stationnement quasi constant des oiseaux, augmentent l'intérêt du site pour la contemplation.

En amont du site abbatial, la densité des boisements limite les échappées visuelles sur la Laïta à des visions furtives à travers les arbres. Une coupe rase de résineux, réalisée récemment, offre toutefois une fenêtre sur la vallée marine mais l'aspect dégradé de la parcelle déboisée valorise peu cette vue. Plus en amont, l'absence de sentier sur le versant boisé, masque complètement La Laïta depuis les cheminements existants, établis sur le plateau.



■ Une ambiance forestière

La perception paysagère du site de Saint-Maurice, en continuité de la forêt domaniale de Carnoët, est essentiellement liée au relief énergique et au massif forestier. L'espace y est fermé, seules quelques percées dans le massif forestier offrent des vues sur la vallée. L'occupation sylvicole a donc un impact extrêmement fort sur ce paysage.

Depuis l'extérieur, il apparaît comme une masse compacte.



Pourtant, depuis l'intérieur, ces différents types de boisements (bois de feuillus, de résineux, pinède...) souvent imbriqués les uns dans les autres créent de multiples ambiances forestières. Les sombres plantations d'Epicea de Sitka au Nord-Est du site notamment donnent des sous-bois austères, rythmés par la verticalité des arbres et leur régularité d'implantation. A l'opposé, les hêtraies claires laissent jouer les ombres et les lumières, les effets de transparence, suivant le temps et les saisons.

Entre les deux, on a une mosaïque de couleurs et textures, desquels émergent parfois de beaux individus de chêne et de hêtre. Le tronc souvent noyé dans la masse du taillis et de la strate herbacée, ceux-ci ne se découvrent qu'au dernier moment.

Il faut également signaler la présence de chaos rocheux (rocher du moine au Nord-Ouest et escarpements sur les versants abrupts de la Laïta au Nord-Est), qui ajoutent une dimension minérale à la forêt.



Le massif boisé est ponctué de quelques clairières. Il s'agit soit de coupe récentes, soit de jeunes plantations. Surface ouverte au milieu d'une masse compacte, elles sont invisibles depuis les sentiers (à l'exception de la coupe au carrefour de l'Allée Rouge et de La Rabine, qui renvoie plutôt une image négative) et souvent difficilement pénétrables, par manque d'entretien

L'originalité du site de Saint-Maurice vient également de la présence de plusieurs éléments évoquant les paysages de montagne :

- des fortes pentes des versants de la Laïta,
- des affleurements rocheux
- un massif forestier, avec implantation de conifères et feuillus couvrant les versants de la vallée,
- le plan d'eau de la Laïta à marée haute, semblable à un lac.



■ L'étang et la vallée du Ster Nadred

Le visiteur ne découvre en général du Ster Nadred que sa partie aval occupée par un étang. Celui-ci donne à la partie basse de la vallée l'aspect d'une nature conduite par l'homme, en harmonie avec l'enceinte abbatiale.

La présence de roseaux dans le plan d'eau atténue ce caractère et rompt en outre la continuité existante entre l'étang et La Laita, domaine maritime, où à ce niveau cette végétation n'existe pas.

Le relief dissymétrique de la partie aval de la vallée autorise des dégagements visuels vers le site abbatial, les versants pentus et boisés de la rive droite créent en revanche un effet d'épaulement.

Depuis la digue, le regard est rapidement arrêté dans l'axe de la vallée par les boisements qui ferment l'espace. La vallée de Ster Nadred est ainsi visuellement tronquée dans le paysage.



En amont, le caractère anthropique du paysage disparaît, le resserrement de la vallée et la profusion végétale ne permettent pas de distinguer nettement des boisements alentours. Avec le versant Nord-Est du bois de Saint-Maurice, elle constitue le secteur le plus sauvage et le moins fréquenté du site du Conservatoire du Littoral, du fait de sa discrétion même et de la confidentialité de ses accès.

La symétrie du relief de la vallée en amont de l'étang crée un effet de couloir visuel : le regard est canalisé à l'intérieur de la vallée et les vues rapidement bloquées. L'exubérance d'une végétation durablement abandonnée à son évolution naturelle accentue le caractère sauvage et fermé du site. Dans cette partie haute de la vallée, des prairies humides ouvrent un peu l'espace. Mais le développement d'une végétation haute annonce la fermeture de ces dernières chambre bocagères, en l'absence d'intervention.

Cependant, malgré l'enfrichement et la progression du boisement, la vallée révèle multiples traces du travail de l'homme : fontaines sur la rive gauche (dont une restaurée), muret de pierre révélant une structure agraire passée et soulignant de magnifiques chemins, ancienne digue haute (monumentale et envahie par la végétation) et son réseau de muret délimitant l'ancien étang...



■ L'entrée de l'abbaye, point de convergence du site

La large couverture de la rivière face à l'abbaye Saint-Maurice fait du bâtiment de l'Orangerie un point de convergence des regards (depuis la rive gauche, depuis l'éperon rocheux, depuis la Crêperie).

Ce bâtiment, et les espaces qui l'entourent, correspondent à l'entrée de l'abbaye qui est véritablement mise en scène avec :

- l'Orangerie et la grille d'entrée bleu vif, points d'appel visuels,
- les bois, écrin des bâtiments,
- l'étang et la digue,
- le vieux chêne au Sud qui renforce la sérénité du lieu.

Cette mise en scène se ressent d'autant plus que l'on se situe sur le chemin côtier en aval du pont de Saint-Maurice ou sur la rivière depuis un bateau. Passé l'extrémité de l'éperon rocheux, apparaît de façon inattendus l'entrée de l'abbaye et l'étang adjacent. Cet ensemble forme un tableau résumant à lui seul toutes les composantes du site de Saint-Maurice, site abbatial, étang, boisement et Laïta.

Son aspect lumineux, lié à la présence de l'eau (étang et Laïta), à la blancheur du crépis de l'Orangerie et du cheminement, aux surfaces enherbées contraste avec l'aspect sombre et frais des boisements qui l'entourent.

Il constitue en outre :

- un site de contemplation idéal (cf. page 31),
- l'entrée du site abbatial,
- l'entrée du bois Saint-Maurice.

Point de convergence des regards, il est également le point de convergence du public. C'est un point de passage obligé pour les usagers du site, et l'Orangerie est le lieu d'accueil du public.

L'étang constitue l'un des éléments forts des lieux. Il fait écho à la Laïta, rappelle l'exploitation passé du site par les moines et renforce l'image d'une nature conduite par l'homme qui caractérise l'ensemble abbatial. La modification de l'aspect de l'étang par réduction de la surface en eau libre et développement des roselières, constitue un motif de déception pour les visiteurs.



L'allée Rouge et l'allée de La Rabine dont les doubles alignements d'arbres et la largeur conséquente contrastent avec l'aspect sauvage et touffus des boisements environnants, constituent une sorte de prolongement, dans la forêt, du paysage abbatial.

Principaux, voir quasiment uniques, axes de circulation dans le site, ils constituent un élément fort du paysage de St-Maurice qu'il convient de valoriser.

L'allée Rouge est l'entrée du bois de St-Maurice depuis l'abbaye et le lieu de promenade privilégié des visiteurs. Le caractère majestueux de cette voie est liée à sa largeur et au double alignement de grands arbres. Il s'atténue cependant vers le Nord du fait de la présence d'arbres de plus petite taille et d'un talus embroussaillé.

Les rideaux de végétation canalisent le regard dans l'axe de l'allée et bloquent les vues latérales sur la Laïta. Le sentiment de frustration que peut ressentir le visiteur est accentué par l'absence de vues sur la vallée depuis l'esplanade qui prolonge l'allée au Nord.



L'allée Rouge

Les plantations de hêtre réalisées après l'ouragan de 1987 ont pour vocation de redonner à **La Rabine** un aspect d'allée. Le *plan géométrique de la forêt de Carnoët* au XVIIIème siècle montre que la Rabine constituait la principale voie d'accès à l'abbaye St-Maurice depuis Clohars et Quimperlé. Il fallait cheminer vers l'abbaye puis la contourner ou la traverser pour découvrir la Laïta, qui constituait l'arrière-plan de cette dernière. La perception du site était donc complètement différente. Aujourd'hui, le cheminement sous couvert boisé depuis l'aire de stationnement principale (200 m) ne crée pas une véritable attente et le visiteur découvre simultanément la vallée de la Laïta, l'étang et le parc abbatial (cf. page précédente).



La Rabine : plantation de hêtre. Le débroussaillage du talus qui double l'alignement de hêtre permettrait une meilleure mise en valeur de l'allée

ANNEXES

- 1 – Bibliographie
- 2 – Détail cadastral des propriétés du Conservatoire du Littoral sur la commune de Clohars-Carnoët
- 3 – Réserve de chasse et de faune sauvage
- 4 – Convention pour la gestion cynégétique du site de Saint-Maurice
- 5 – Extrait du règlement du POS de Clohars-Carnoët
- 6 – Cartes anciennes

1 – Bibliographie

2 – Détail cadastral des propriétés du Conservatoire du Littoral sur la commune de Clohars Carnoët

3 – Réserve de chasse et de faune sauvage

4 – Convention pour la gestion cynégétique du site de Saint-Maurice

5 – Extrait du règlement du POS de Clohars-Carnoët

6 – Cartes anciennes

LEGENDE DE PRINCIPAUX SYMBOLES UTILISES

PROTECTION

- France** : Réglementation Nationale (pour le détail des codes)
N : espèce protégée au niveau national
Ch : "espèce de gibier dont la chasse est autorisée"
Nu : "espèce susceptible d'être classée nuisible"
- Dir. Hab.** : Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"
An 2: Annexe II
An 4: Annexe IV
An 5: Annexe V
* : espèce prioritaire
- Dir. Ois.** : Directive de l'Union européenne "Oiseaux"
OI : Annexe I
OII/1: Annexe II, partie 1
OII/2: Annexe II, partie 2
OIII/1 :Annexe II, partie 1
OIII/2 :Annexe II, partie 2
- Berne** : Convention de Berne
B2 : Annexe II
B3 : Annexe III
- Bonn** : Convention de Bonn
b2 : Annexe II
b3 : Annexe III
- Wash** : Convention de Washington et Règlement communautaire CITES
W1 : Annexe I de la Convention
W2 : Annexe II de la Convention
W3 : Annexe II de la Convention
C1 : Annexe C1 du Règlement CEE
C2 : Annexe C2 du Règlement CEE

LISTE ROUGE

- France** : catégorie de menace utilisées (à partir des catégories UICN de 1990)
E : espèce en danger
V : espèce vulnérable
I : espèce au statut indéterminé
S : espèce à surveiller
- Monde** : catégorie de menace UICN utilisées (détail critère en annexe)
NE : non évalué
LR : faible risque
nt : quasi menacé

Objectifs	Propositions du plan de gestion de 1995	Réalisation en 2001
Amélioration de l'accueil du public et protection du milieu naturel	Maintien du secteur Ouest hors fréquentation (fermeture des accès à la fréquentation piétonne)	Oui
	Suppression du stationnement devant l'Abbaye	Oui
	Création de parking : - permanent - temporaire	Oui Oui
	Ouverture d'un sentier le long de la Laïta, au Nord de l'Allée Rouge (boucle de la Rabine)	Non
	Aménagement d'un circuit autour de l'étang	Non
Mise en valeur du patrimoine paysager et culturel	Restauration de l'Allée Rouge (élagage des hêtres)	Non
	Restauration de l'Allée de la Rabine	Oui
	Restauration des murets	en partie
	Restauration du lavoir et de la fontaine du Letty	Oui
Gestion de l'étang	Curage du fond de l'étang	Non Techniques plus douces envisagées Etude de faisabilité de la remise en eau de l'étang réalisée (décembre 2000)
Gestion forestière		
Gestion cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> • tir à vue pour le chevreuil • battue et chasse (sous terre) pour le renard et le blaireau • interdiction de la chasse sur l'étang 	<p>Mise en réserve de chasse et de la faune sauvage en cours</p> <p>Projet de convention entre l'association locale de chasse et le Conservatoire du Littoral</p>
Gestion agricole	Reconduction des baux ruraux	Oui
Acquisitions complémentaires	• achat de la VC1 (voie d'accès au site de Saint-Maurice)	Non
	• achat de parcelles boisées sur les versants Sud et Ouest de la zone humide (parcelles B424, 427, 428, 430 à 438, 346 à 364)	Non
	• acquisition d'enclaves privées (crêperie et abords)	Non

GESTION FORESTIERE

Parcelles cadastrales	Nature / Peuplements	Travaux / Gestion Plan de gestion 1995	Réalisation en 2002
A421 A421 A421 A424	Futaie résineuse dense (surf. : 50 ha 45 a)	Evolution vers un mélange aéré résineux/feuillus par pratique - de l'exploitation des brins morts de châtaignier et encouragement des rejets preventifs (bois de chauffage) - d'une première éclaircie résineuse	<ul style="list-style-type: none"> • coupe sanitaire des résineux en 1994 sur la parcelle A421 • coupe de tsugas en 2001 sur la parcelle A424 • exploitation des rejets et châtaigniers (bois de chauffage) – amélioration des cépées.
	Feuillus sur pente	Création de pistes de débardage en bordure de Laïta mise à plat des produits sans débardage (trop de pente)	Objectif abandonné
	Plantations feuillues (1993) (surf. 6 ha)	Suivi des plantations par dégagements annuels	Non réalisé (embroussaillage)
B375 0 378 B381	<u>Sur le plateau</u> : Taillis sous futaie très clair de châtaignier <u>Sur la pente</u> : Taillis jeune de châtaignier Futaie jeune de pin maritime (surf. : 2 ha 53 a)	Parcelles à nettoyer, mais à entretenir hors fréquentation - mise à plat des bois morts et abandon sur place - dépressage et sélection dans les rejets de feuillus et dans le gaulis de pin	Non réalisé
B385, 373	Futaie claire de hêtre (surf. : 10 ha 09 a)	Mise en valeur de la futaie - bois de chauffage - nettoyage : mise à plat des bois morts, dépressage des quelques cépées de châtaignier	Non réalisé
B384	Lande à molinie et fougère (surf. Totale : 3 ha)	Plantation en châtaignier sur 1,5 ha	Plantation de châtaignier réalisée mais absence d'entretien (développement de la lande à molinie, ajonc d'Europe et fougère aigle, régénération naturelle de pin maritime)
B409, 414	Futaie feuillue (hêtre dominant)	Rénovation du boisement	Non réalisé
B517, 510 B504, 505	Hêtraie sommitale âgée et claire (surf. : 4,5 ha)	Conserver en l'état	Objectif maintenu
B519 à 521	Peuplement mélangé à dominante en pin maritime	Conserver en l'état	Objectif maintenu

BIBLIOGRAPHIE

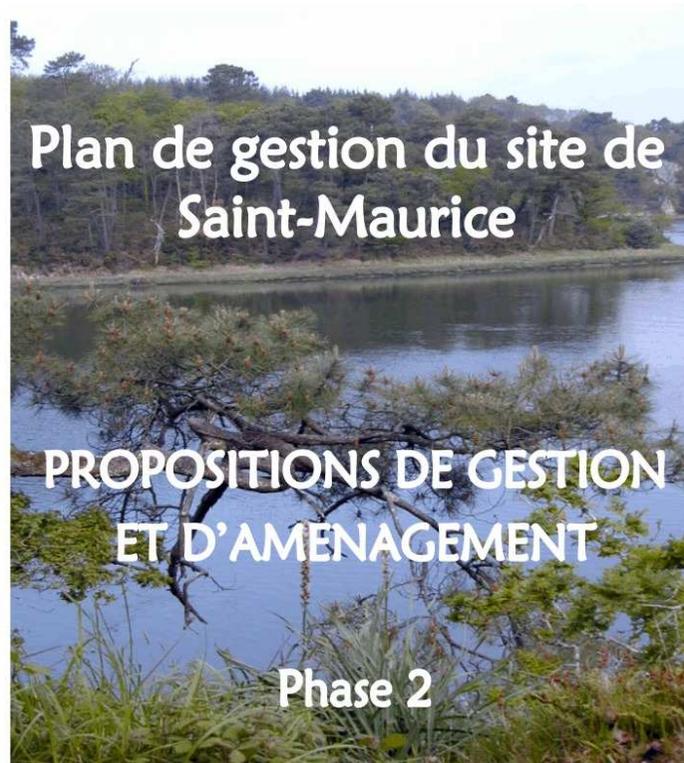
- *Connaître et reconnaître la flore et la végétation des côtes Manche-Atlantique* - G.CLAUSTRES et C. LEMOINE, Ed. Ouest-France (1980), 331 p.
- *Flore et vertébrés rares des sites du Conservatoire du Littoral* – Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, Les cahiers du Conservatoire du Littoral n°11 (1998), 293 p.
- *Flore forestière française (plaines et collines)* – JC. RAMEAU, D. MANSION, G. DUME, Ed. IDF (1989), 1785 p.
- *Etude de valorisation du site abbatial de Saint-Maurice* – JY. PAUMIER, P. PRAT, R. QUENTEL, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (juin 2000), 41p.
- *Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, Espaces naturels de France* – S. COLAS, M. et AI HEBERT, (2000), 136 p.
- *Etude de faisabilité de la remise en eau de l'étang sur le site de l'Abbaye de Saint-Maurice* – Conservatoire du Littoral, Confluences Ingénieurs Conseil (décembre 2000).
- *Plan de gestion du site de Saint-Maurice et Saint-Germain et de Kergastel* – C. BRIAND, Conservatoire du Littoral, Conseil Général du Finistère et ONF (mai 1995), 65 p.
- *Evaluation des mesures agri-environnementales, guide méthodologique* – JC. JAUNEAU, ISARA (mars 1997), 47 p.
- *Plan de gestion du site de Saint-Maurice selon la méthode Eurosite* – JB. GAUDEY, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et Université de Nantes (1992).
- *Une ria polluée, la Laïta* – JB. GAUDEY, PEN AR BED n°156 (mars 1995), p.21 à 27.
- *La flore bretonne* – N. ANNEZO, S.MAGNANON et D. MALENGREAU, Conservatoire Botanique National de Brest et Région Bretagne (1998), 138 p.
- *La flore d'Europe Occidentale* – M. BLAMEY et C. GREY-WILSON, Ed. Arthaud (1989), 544 p.
- *Mise en valeur du site de Saint-Maurice, Clohars-Carnoët, Finistère* - J. FURIC, O. MARCOU, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (janvier 1993).
- *Flore des Carex de France* – G. DUHAMEL, Ed. BOUBEE. (1994), 167 p.

FONDS CARTOGRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES

- Carte de Cassini.
- Photo aérienne IGN à 1/5000^{ème}, 1999.
- Photo aérienne IGN à 1/250^{ème}, 1990.
- Carte IGN : Quimperlé 0620 ET au 1/25000^{ème}, 2000.
- Carte IGN : Finistère au 1/25000^{ème}, 1998.
- Carte géologique de Lorient (n°88) au 1/50000^{ème}, 1973.



COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT



SOMMAIRE

Pages

A - EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE ... 1

A.1 – EVALUATION GLOBALE2

A.1.1 – Habitats2

A.1.2 – Espèces animales.....3

A.1.3 – Espèces végétales.....5

A.2 – CRITERES QUALITATIFS D'EVALUATION.....5

A.2.1 – Taille.....5

A.2.2. – Diversité – caractère typique.....5

A.2.3 – Rareté.....6

A.2.4 – Vulnérabilité6

A.2.5 – Stabilité.....6

B - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENT 7

B.1 – OBJECTIFS GENERAUX.....8

B.2 – OBJECTIFS OPERATIONNELS.....8

B.3 – PROPOSITIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENT9

L'ACCUEIL DU PUBLIC9

L'ETANG ET LA VALLEE DE STER NADRED17

LE BOIS22

LES PARCELLES AGRICOLES30

CHASSE32

B.4 – SUIVI ECOLOGIQUE : DES EFFETS, DES OPERATIONS DE GESTION.....33

A - EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

L'évaluation du patrimoine et la définition des objectifs résultent du diagnostic et permettent de dégager les objectifs à envisager pour les 5 ans à venir.

A.1. – EVALUATION GLOBALE

A.1.1 - Habitats

Les habitats rencontrés sur le site sont répertoriés dans le tableau suivant. Les habitats inscrits en gras sont d'intérêt communautaire.

Milieux	Code CORINE	Code EUR 15
<u>Formations boisées</u>		
Hêtraie-chênaies à houx et ifs	41.12	
Chênaies acidiphiles	41.15	
Formations feuillues mixtes à chênes, hêtres et châtaigniers	41.5 x 41.9	
Saulaie méso à eutrophes	44.92	9120
<u>Fourrés et ptéridaies</u>		
Fourrés à ajoncs et genêts	31.8	
Ronciers	31.831	
Ptéridaies	31.86	
Clairières forestières	31.87	
<u>Formations prairiales</u>		
Praires mésophiles (plus ou moins naturelles)	38.1	
Prairies méso-hygrophiles à jonc diffus et graminées	37.24	
Prairies à jonc acutiflore	37.22	
Mégaphorbiaies	37.1	
Petites roselières	53.14	
Magnocariçaies à laïche en panicule	53.21	
<u>Végétations chasmophytiques</u>	62.2	
<u>Milieus anthropisés</u>		
Boisements artificiels de résineux	83.31	8220
Vergers	83	
Prairies plus ou moins artificielles permanentes	81	
Parcs	85.3	

La "hêtraie atlantique acidiphile", qui constitue un habitat prioritaire au titre de la Directive CEE 92/43 (dite "Directive Habitat") se caractérise par : la dominance du hêtre, accompagné du chêne pédonculé, la présence dans la strate arbustive de l'If et du houx, la pauvreté de la strate herbacée et la richesse du milieu en mousses épiphytes.

Toutefois, cet habitat "type" décrit dans le code CORINE biotope est rarement représenté strictement dans le bois de Saint-Maurice qui est colonisé par le sapin pectiné, le merisier, le châtaignier, le frêne...

A.1.2 – Espèces animales

La liste n'est pas exhaustive mais comporte en particulier les espèces d'intérêt patrimonial.

AMPHIBIENS								
		PROTECTIONS					LISTE ROUGE	
Nom Latin	Nom Français	France	Dir. Hab.	Berne	Bonn	Wash	France	Monde
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Nar.1		B3			S	
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Nar.1	An4	B3			V	
<i>Alytes obstetricans*</i>	Alyte accoucheur	Nar.1	An4	B2			I	
<i>Pelodytes punctatus*</i>	Pelodyte ponctué	Nar.1		B3			V	
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Nar.1		B3			S	
<i>Bufo calamita*</i>	Crapaud calamite	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Rana dalmatina*</i>	Grenouille agile	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte*	Nar.3	An5	B3				

REPTILES								
		PROTECTIONS					LISTE ROUGE	
Nom Latin	Nom Français	France	Dir. Hab.	Berne	Bonn	Wash	France	Monde
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare	Nar.1		B3			S	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	Nar.1		B3			S	
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Nar.1	An4	B2			S	
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Nar.1		B3			S	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	Nar.2		B3			I	

OISEAUX NICHEURS								
Nom Latin	Nom Français	PROTECTIONS						LISTE ROUGE
		France	Chasse	Dir. Oiseaux	Berne	Bonn	Wash	France
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneuse	N ¹			B2			
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		Ch	OII/1,OIII/1	B3	b2		
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	N ¹			B2	b2		
<i>Accipiter gentilis</i>	Epervier d'Europe	N ¹ /4b			B2	b2	W2, C1	
<i>Buteo butea</i>	Buse variable	N ¹			B2	b2	W2, C1	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	N ¹			B2	b2	W2, C1	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau		Ch	OII/2	B3			
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau		Ch	OII/2	B3			
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	N ¹		OI	B2		W2, C1	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	N ¹		OI	B2			
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	N ¹			B2			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	N ¹			B2			
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	N ¹			B2			
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	N ¹			B2			
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	N ¹			B2			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	N ¹			B2			
<i>Acrophalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	N ¹			B2			
<i>Acrophalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	N ¹			B2			
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	N ¹			B2			
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	N ¹			B2			
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	N ¹			B2			
<i>Sitta europea</i>	Sitelle trochepot	N ¹			B2			
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	N ¹			B2			

MAMMIFERES								
Nom Latin	Nom Français	PROTECTIONS					LISTE ROUGE	
		France	Chasse	Dir. Hab.	Berne	Wash	France	Monde
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Nm.1			B3			
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		Ch, Nu					
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Nm.1		An2, An4	B2	W1	E	NE
<i>Martes foina</i>	Fouine	Nm.3	Ch, Nu		B3			
<i>Martes martes</i>	Martre	Nm.2	Ch	An5	B3		S	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	Nm.2	Ch		B3		S	
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier		Ch, Nu					
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Nm.1			B3		S	LR:nt
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		Ch, Nu					
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		Ch, Nu					
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	-	Nu	-	-	-	-	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau	-	Ch		B3		S	

A.1.3 – Espèces végétales

Deux espèces sont protégées au niveau national (respectivement en annexe I et II de l'arrêté du 20 janvier 1982) : *Dryopteris aemula* et *Asphodelus arrundeaui*.

Dryopteris aemula est une fougère caractéristique des sous-bois atlantiques, dont la plupart des stations françaises sont localisées en Bretagne. Elle est présente dans la vallée du Ster Nadred.

Asphodelus arrundeaui (Asphodèle d'Arrondeau) n'est a priori pas menacée sur le site, où elle se développe sur les secteurs bien ensoleillés, les affleurements rocheux et en lisière de lande (versant de la Laïta au Sud du site et taillis au Nord-Ouest du site).

Cochlearia anglica, espèce protégée au niveau national, n'a pas été observée sur le site mais elle est présente sur les prés salés plus en amont.

A.2 – CRITERES QUALITATIFS D'EVALUATION

A.2.1 – Taille

Le site de Saint-Maurice couvre 120 ha en bordure de la Laïta. Sa partie boisée (environ 94 ha) appartient pour l'essentiel à la forêt domaniale de Carnoët qui couvre 756 ha. Au Sud, il est prolongé par les bois de Kergastel et Saint-Germain (environ 15 ha), propriété du Département. Il appartient donc à un vaste ensemble naturel qui s'étend sur près de 20 km le long de la ria.

Actuellement, la propriété boisée du Conservatoire du Littoral, bien que soumise au Régime Forestier, ne répond pas strictement à un objectif de productivité forestière. Le plan de gestion permettra de renforcer la gestion écologique de ces boisements.

Il faut également signaler que le site est traversé par un sentier piéton qui relie la mer à Quimperlé. La fréquentation du site est donc à envisager de façon cohérente avec l'extérieur.

A.2.2 – Diversité – caractère typique

Même si les boisements artificiels de résineux occupent une place importante sur le site de Saint-Maurice, les boisements de feuillus sont assez variés et présentent une biodiversité élevée. Sont en particulier présents l'escargot de Quimper et certaines chauve-souris arboricoles.

La hêtraie à if et houx, qui caractérise des sols acides sous climat atlantique humide, abrite, en outre des espèces typiques de la région Bretagne : *Blechnum spicant*, *Phyllitis scolopendrium*, *Plagiothecum undulatum*...

Il faut également souligner l'importance des arbres morts et des vieux arbres constituant des habitats essentiels pour les in vertébrés, les oiseaux forestiers et les chauve-souris.

En revanche, les plantations de résineux, localisées essentiellement au Nord-Est du site entraînent un appauvrissement de la strate herbacée, à cause notamment de l'acidification du sol par les aiguilles.

La vallée du Ster Nadred augmente encore l'intérêt écologique du site. Incluse dans une vaste zone boisée, elle offre un complexe d'habitats variés et à l'écart de la fréquentation : corridors boisés riches en insectes, berges boisées à hautes herbes idéales pour les catiches de loutre, eaux stagnantes favorables aux amphibiens, plan d'eau libre et vieux arbres pour les chauve-souris.

La gestion durable du site de Saint-Maurice passe par la conservation dans ces formations boisées de essences spontanées, du mélange des strates des habitats associés (roselière, mégaphorbiaie, clairière forestière, grands alignements d'arbres, arbres morts...) et la réduction des espèces de résineux banalisantes.

A.2.3 - Rareté

La hêtraie-chênaie à houx et if constitue un milieu rare, à peuplements résiduels de houx et ifs et représentatives du domaine atlantique. Sa situation en bordure de ria renforce encore son caractère original.

A.2.4 – Vulnérabilité

La valeur patrimoniale du site dépend essentiellement de la pression de fréquentation, des modes de gestion, des boisements et des événements climatiques exceptionnels.

Actuellement, la fréquentation est concentrée au niveau de l'abbaye et sur les principales allées (Allée Rouge et La Rabine). En outre, l'exploitation du bois a créé peu de voie forestière et concerne, outre l'ONF, peu d'usagers.

La faible pression d'exploitation forestière, ainsi que le respect des cheminements aménagés par les visiteurs et la faible densité de sentiers aménagés pénétrant le site, préserve sa tranquillité, garante de sa biodiversité.

Si les parcelles boisées du plateau sont assez peu sensibles aux dérangements, la vallée du Ster Nadred est particulièrement vulnérable. La présence de beaux sentiers sur chaque rive (dont les entrées respectives sont heureusement très confidentielles), ainsi qu'une demande d'ouverture de chemins supplémentaires de la part des randonneurs menacent la tranquillité du site.

La vallée du Ster Nadred et les boisements de feuillus le long des versants abrupts de la Laïta constituent des ensembles qui doivent être préservés de tous types de fréquentation, compte tenu des fortes potentialités de ce site pour la loutre et les chauve-souris arboricoles.

Les coups de vents exceptionnels sont des événements naturels susceptibles de fragiliser notablement la forêt. Ainsi, l'ouragan de 1987 a créé de nombreuses trouées dans le bois de Saint-Maurice. Certaines chablis sont encore visibles.

Par ailleurs, la lande haute de la parcelle B384 est très sensible aux risques d'incendies.

A.2.5 - Stabilité

Du fait de la (lente) dynamique d'évolution des milieux boisés, de leurs dimensions importantes, des pressions anthropiques relativement faibles, les habitats du site sont dans l'ensemble stables.

Les milieux les plus instables sont situées en fond de vallée du Ster Nadred. Il s'agit :

- des prairies humides, dont le cortège floristique est varié mais dépend de l'entretien.
- des mégaphorbiaies, qui résultent d'un abandon de pâturage ou de fauche.

L'abandon du pâturage sur la parcelle B374 (prairie) conduirait au développement des grandes herbes hygrophiles (reine des prés, oenanthe safranée...) telles qu'elles existent déjà sur les parcelles B369 et B370 (mégaphorbiaies).

En l'absence d'intervention humaine, le stade d'évolution suivant est la saulaie qui est déjà présente en aval.

Les autres milieux susceptibles de se fermer sont les clairières forestières et la lande haute occupant la parcelle B384. D'abord colonisée par l'ajonc d'Europe et la bruyère cendrée, elle est aujourd'hui envahie par la fougère aigle et la molinie. Ces deux espèces, qui tendent à étouffer les autres espèces, forment cependant un milieu relativement stable.

B -OBJECTIFS ET PROPOSITIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENT

B.1. – OBJECTIFS GENERAUX

Le présent plan de gestion devra permettre au site de St-Maurice de conserver sa biodiversité tout en anticipant l'augmentation prévisible de la fréquentation humaine liée au projet muséographique.

Cette vocation se traduit par les objectifs idéaux suivants :

- **privilégier la diversité des habitats et des espèces.**

A cette fin, il faut veiller à :

- ne pas uniformiser les objectifs d'aménagement dans l'espace et le temps (pour ne pas favoriser les espèces banales et généralistes au détriment d'espèces spécialistes)
- favoriser les microhabitats

Concernant les boisements, il s'agit en particulier d'appliquer une gestion forestière favorisant une structure hétérogène et la diversité des peuplements. La hêtraie, qui constitue un habitat à forte valeur patrimoniale, devra être maintenue et le mélange des essences, qui génère une diversité des structures et donc des habitats, sera favorisé sur les parcelles plantées dans le passé en résineux. Dans un souci de préservation des équilibres écologiques, l'entretien du bois (éclaircie, élagage...) devra être progressif.

Cette gestion répond également au souci d'équilibrer les recettes de bois avec les dépenses d'entretien.

Concernant l'étang, le maintien de la vallée en dehors de la fréquentation humaine ainsi que l'amélioration de la diversité des niches écologiques devrait permettre d'augmenter les potentialités du site pour la loutre mais aussi pour d'autres espèces inféodées aux zones humides et aux vieux arbres.

L'objectif d'accroître la diversité écologique du site passe également par la mise en place d'une agriculture compatible avec la vocation naturelle du site.

- **améliorer l'accueil du public et anticiper la fréquentation liée au projet muséographique**

Le site de St-Maurice est actuellement très fréquenté en période estivale et lors des week-end ensoleillé toute l'année. En hypothèse basse, il est prévu que le projet muséographique dans l'enceinte abbatiale génère 20 000 visiteurs par an.

Aussi, faut-il veiller à ce que la pression anthropique ne génère pas de conflits d'usage et la dégradation des habitats (piétinement, dérangement...)

L'amélioration de l'accueil du public passe également par la préservation d'un paysage de qualité.

- **poursuivre et amplifier les expertises scientifiques**

les expertises scientifiques déjà engagées (chauve-souris, loutre, avifaune...) doivent être poursuivies et complétées afin de mesurer l'évolution du milieu et l'impact des différentes opérations d'aménagement et de gestion.

B.2. – OBJECTIFS OPERATIONNELS

Compte tenu du diagnostic précédent, le site a été découpé en secteurs selon les critères d'homogénéité d'occupation du sol, de paysage, de morphologie, d'écologie et de fonctionnement vis-à-vis du public. A chaque secteur identifié correspond une problématique et des enjeux spécifiques (cf. carte ci-contre).

Les tableaux qui suivent déclinent les objectifs opérationnels en opérations d'aménagement (A) ou de gestion (G) ou de suivis (S), détaillées ultérieurement :

AA : opérations d'aménagement liés à l'accueil du public

GA : opérations de gestion liés à l'accueil du public

AE : opérations d'aménagement dans l'étang et la vallée

GE : opérations de gestion dans l'étang et la vallée

AB : opérations d'aménagement dans le bois St-Maurice

GB : opérations de gestion dans le bois St-Maurice

Gag : propositions de gestion des parcelles agricoles

Les priorités suivantes ont été définies :

Priorité 1 : années 1 et 2

Priorité 2 : années 3 et 4

Priorité 3 : année 5

B.3 – PROPOSITIONS DE GESTION ET D'AMENAGEMENT

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le plan ci-contre montre les différents niveaux de fréquentation envisageables selon la sensibilité et l'intérêt écologiques de chaque secteur.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Opérations	Priorité
AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> Réorganiser la circulation et le stationnement à l'entrée du site 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ PM – réaménagement du carrefour entre la RD 224 et la VC 1 ⇒ AA1 – aménagement d'une placette en "dur" pour du stationnement permanent sur l'aire P2, dans la perspective d'une augmentation significative de la fréquentation de l'abbaye, liée au projet muséographique. ⇒ AA2 – suppression du stationnement latéral sur la VC1 ⇒ AA3 – améliorer la lisibilité de l'entrée de l'aire de stationnement principale (P1) ⇒ AA4 – réservation de l'aire de stationnement P3 aux cars et aux véhicules des personnes à mobilité réduite 	<p>3</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de sites particuliers et de vues sur la Laïta 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ AA5 – amélioration de la qualité paysagère de l'entrée du bois de Saint-Maurice ⇒ AA6 - aménagement d'un point de vue sur la Laïta avec banc le long de l'Allée Rouge. ⇒ AA7 - aménagement d'un belvédère dominant la Laïta, à l'extrémité Nord de l'Allée Rouge ⇒ PM - enfouissement des réseaux France Télécom et EDF ⇒ GA1 – confortation de l'aspect "allée" de l'Allée Rouge ⇒ GA2 – mise en valeur du panorama sur la Laïta depuis la digue 	<p>2</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>3</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un accès au site par la mer 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ PM* - ménager une zone de débarquement au niveau du ponton existant (désensablement de la ria et mise aux normes du ponton). ⇒ PM* - possibilité de coupler les croisières commentées sur la Laïta avec la visite de l'abbaye 	<p>3</p> <p>3</p>

* P.M. : pour mémoire

AA1 : aménagement d'une placette en "dur" sur l'aire de stationnement P2

Localisation : parcelle B506.

Contraintes particulières : site inscrit

Méthode : Actuellement la parcelle B506 (herbage) est utilisée dans sa partie Ouest comme aire de stationnement temporaire. La pente marquée et les précipitations estivales limitent l'attractivité de cette aire.

L'augmentation prévisible de la fréquentation du fait du projet muséographique dans l'enceinte de l'abbaye nécessite d'augmenter la capacité de stationnement permanent sur le site (actuellement d'environ 40 véhicules sur P1).

A Saint-Maurice, le seul emplacement possible, sur le plan réglementaire, pour la réalisation d'une aire de stationnement, est la parcelle B506 (en ND au POS de Clohars-Carnoët). Cette parcelle entourée d'écrans de végétation présente en outre l'avantage d'être extrêmement discrète depuis les voies de communication et le site lui-même.

La partie haute, la plus plate, sera aménagée en parking permanent stabilisé. L'accès et la sortie se feront par la même voie (à double sens) qu'actuellement. Cette aire de stationnement sera équipée d'un portique empêchant le stationnement des campings-cars.

L'auteur de l'étude opérationnelle s'attachera à limiter le ruissellement des eaux issues de l'aire de stationnement imperméabilisée. A cet effet, des talus (planté d'arbres et arbustes spontanés), doublé de fossés enherbés pourront être réalisés transversalement à la pente.

Le reste de la partie haute de la pâture sera toujours utilisé comme aire de stationnement temporaire. Sa surface pourra, si besoin, être augmentée jusqu'à la rupture de pente (schéma ci-contre). Afin de masquer cette extension, une haie bocagère sera plantée sur la parcelle B506, le long de la RD 224 en continuité des haies existantes.

Par ailleurs, l'accès au chemin piéton, qui traverse la parcelle B505, devra être lisible depuis l'aire de stationnement

Compte tenu de l'éloignement de l'abbaye, la création de cette nouvelle aire de stationnement s'accompagnera de l'aménagement d'une aire de dépôt des visiteurs et de retournement des véhicules à l'extrémité Nord de la VC1. Cet aménagement devra être léger et se réaliser dans les emprises existantes.

AA2 : suppression du stationnement latéral le long de la voie communale n°1

Localisation : Voie communale n°1

Contraintes particulières :
- propriété de la commune de Clohars-Carnoët
- mesures à mettre en œuvre uniquement après l'installation des bornes d'éclairage le long du chemin entre le parking P1 et la crêperie afin de ne pas pénaliser l'activité de cette dernière

Période d'intervention : automne – hiver (en-dehors des périodes de forte fréquentation)

Méthode : L'amélioration de la signalétique et de la capacité des aires de stationnement existantes devrait limiter le stationnement le long de la voie communale.

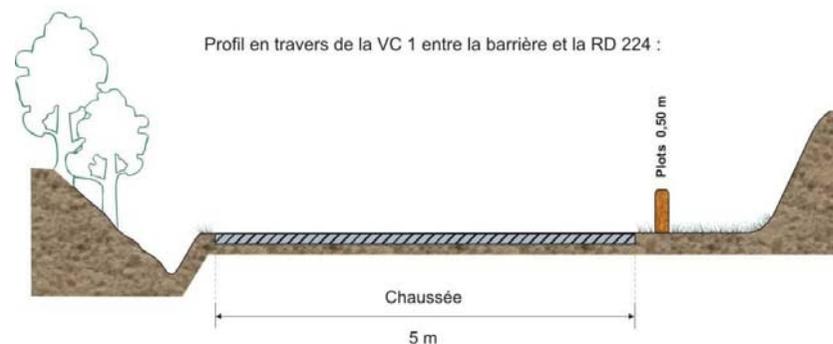
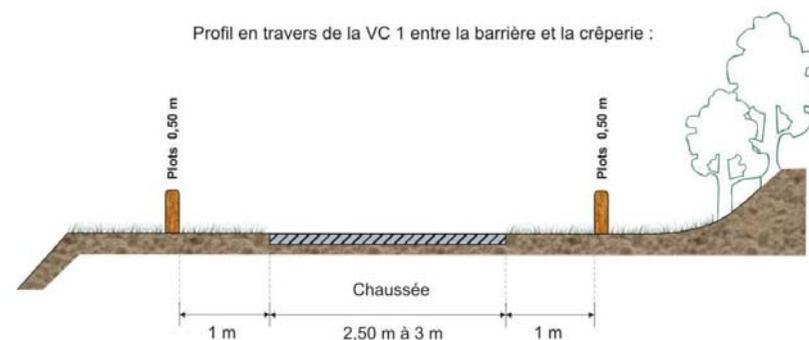
Un dispositif à base de plots en position latérale et dont le principe est de limiter l'emprise de la chaussée et accotements à la stricte circulation des véhicules, permettra de supprimer ce stationnement gênant et inesthétique.

Entre le parking principal P1 et la crêperie, des plots (0,50 m) seront mis en place à 1 m du bord de chaussée (de façon à permettre le croisement de deux véhicules et le passage des poids lourds).

Entre le parking P1 et P2, la largeur plus importante de la voie nécessite de placer les plots en bordure immédiate de la chaussée.

Profils en travers de la VC 1

échelle : 1 / 50



LE BIHAN INGENIERIE

AA3 : amélioration de l'entrée de l'aire de stationnement P1

L'entrée sur l'aire de stationnement principale P1 est actuellement peu visible et n'incite pas les usagers à s'y engager.

Le panneau signalant la localisation et les différentes fonctions des parkings seront déplacés à droite de la chaussée et en avant des aires de stationnement.

La barrière située en avant de l'entrée de l'aire P1 sera remplacée par un obstacle de plus petite taille, à l'aspect moins dur.

L'aire de stationnement P2 sera indiqué en sortie de P1 (dans le sens montant).

AA4 : réserver l'aire de stationnement P3 aux cars et aux véhicules des personnes à mobilité réduite

La petite aire P3 est généralement occupée par des véhicules en stationnement alors que l'aire principale P1 (et en été l'aire P2) est loin d'être saturée.

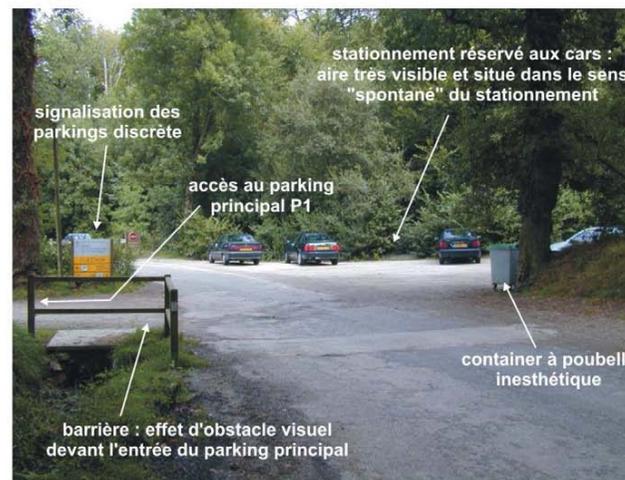
Pour éviter le remplissage de P3, qui est actuellement réservé aux cars et qui est en outre très visible en arrivant sur le site, il est envisagé d'ajouter une signalétique "réservé aux personnes à mobilité réduite".

Cette mesure se justifie par le fait que :

- l'aire P3 donne plus facilement accès à la VC1 (plus confortable pour des fauteuils roulants que le chemin piéton parallèle) que l'aire principale P1.
- la priorité donnée sur P3 aux handicapés sera a priori largement mieux respectée que celle donnée aux cars.

Par ailleurs, le container à poubelle sera masqué par un abri en bois.

Actuel



Principe d'aménagement



AA5 : amélioration de la qualité paysagère de l'entrée du bois de Saint-Maurice

Localisation : Allée Rouge Sud
Parcelle B403

Méthode : un bâtiment* en ruine, accolé à l'enceinte abbatiale, est présent à l'entrée du bois St-Maurice, à l'Ouest de l'Allée Rouge.
Malgré sa discrétion, cet édifice altère, par son manque d'entretien, l'image du site.
La restauration de ce bâtiment permettrait sa transformation en un local technique et un garage. Elle s'accompagnera d'une mise en valeur des grands arbres entourant la bâtisse (séquoia toujours vert, chêne pédonculé, marronnier).

AA6 : aménagement d'un point de vue sur la Laïta

Localisation : Allée Rouge
Parcelle A1138

Période d'intervention : hiver

Méthode :

- mise en place d'un banc à l'Est de l'Allée Rouge à l'emplacement du point d'attache de l'ancien pont. Cet emplacement a été choisi compte tenu de son caractère plat et non boisé.
- élagage des arbres masquant la vue (chêne pédonculé, hêtre, châtaignier) et coupe d'un sapin pectiné.
L'ouverture réalisée devra être limitée en largeur (4-5 m) et conserver des arbres en premier plan afin de ne pas créer une rupture brutale dans le versant boisé et de préserver la tranquillité de la rivière. Il s'agira plus d'une fenêtre que d'un panorama sur la Laïta.

* figurant sur le cadastre de 1823

AA7 : aménagement d'un belvédère à l'extrémité Nord de l'Allée Rouge

Localisation : Allée Rouge
Parcelle A1138

Période d'intervention : hiver

Méthode : l'Allée Rouge se prolonge au Nord par une sorte de terrasse qui attire les visiteurs. Cette situation est favorable à l'aménagement d'un belvédère dominant la Laïta même si le champ de visibilité à cet endroit est limité. Il est ainsi proposé :

- l'élagage des arbres situés sur la pente au droit de la terrasse. Il s'agit d'éclaircir le boisement de façon à créer une vue sur la Laïta mais il ne s'agit en aucune façon de réaliser une trouée franche.
- l'installation d'une rambarde (en bois) ou d'un muret de pierre renforçant l'effet belvédère et assurant la sécurité du public.
- la mise en place de bancs face à la Laïta.

Il est en outre envisageable de créer un point d'information pédagogique afin de renforcer l'intérêt du lieu (panneaux).



Carrefour de l'Allée Rouge.

GA1 – confortation de l'aspect "allée" de l'Allée Rouge

- Localisation** : Allée Rouge
Parcelle A1138 Est
- Période d'intervention** : hiver
- Méthode** : mise en valeur de l'alignement d'arbres de l'Allée Rouge passant par :
- élagage des arbres d'alignement (hêtre, séquoia toujours vert, chêne pédonculé), en particulier lorsque les houppiers se touchent.
 - dégagement des ronces et fougères et enlèvement des semis de châtaignier, hêtre, noisetier... au pied des arbres d'alignement.
 - coupe des lauriers-palmes à l'extrémité Nord de l'Allée
 - plantation d'arbres de haute tige dans les trouées et au carrefour Nord (cf. schéma du belvédère).
 - débroussaillage du talus doublant l'alignement au Nord de l'Allée.

Ces interventions concernent essentiellement le côté Ouest de l'allée.

GA2 – mise en valeur du panorama sur la Laïta depuis la digue

- Localisation** : B407
- Contrainte particulière** : parcelle privée
- Méthode** : le vieux chêne situé au Sud de l'abbaye, en bordure de la Laïta participe largement à la beauté et à la sérénité du site. Actuellement, son caractère majestueux est contrarié par la présence d'un autre vieux chêne dépérissant. La coupe de celui-ci permettrait une meilleure "mise en scène" du panorama sur la ria. Acquisition foncière souhaitable



Etat actuel.



Panorama après suppression de l'arbre dépérissant.

L'ETANG ET LA VALLEE DE STER NADRED

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Opérations	Priorité
AMELIORER LA VALEUR PAYSAGERE DE L'ETANG	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir la surface en eau libre de l'étang 	⇨ GE1 - faucardage régulier de la roselière (avec évacuation des produits coupés) en fin d'été ⇨ GE2 – maintien d'un niveau d'eau optimum dans l'étang (environ niveau PMVE, coefficient 90) ⇨ GE3 – enlèvement ponctuel de sédiments dans l'étang	1
	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage des berges dans les parties aval de l'étang 	⇨ GE4 - élagage ponctuel des arbres situés sur les berges de l'étang (branches basses)	2
PRIVILEGIER LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES HABITATS DE LA VALLEE	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la vallée du dérangement 	⇨ PM - maintenir la roselière en fond d'étang ⇨ GE5 – maintien de la confidentialité des entrées des cheminements longeant la vallée	1 1
	<ul style="list-style-type: none"> limiter la fermeture du fond de vallée 	⇨ GE6 - débroussaillage des mégaphorbiaie et bas-marais par place ⇨ GE7 - pâturage extensif	2 2
	<ul style="list-style-type: none"> Créer des habitats favorables à la ponte et la reproduction des invertébrés et batraciens 	⇨ AE1 - création de mares en bordure de cours d'eau	3
	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les berges et la végétation rivulaire 	⇨ PM – maintien intégral de la ripisylve et des arbres couchés (abris, présence de mousses et de polypode épiphytes...) en amont de l'étang et le long du cours d'eau ⇨ PM – éloignement des clôtures à bétail des rives ⇨ GE8 – piégeage des rats musqués et des ragondins	1 2 1

PM : pour mémoire.

GE1 - faucardage de la roselière

Localisation : partie aval de l'étang

Période d'intervention : août/septembre-octobre

Méthode : Faucardage des roseaux ceinturant le plan d'eau dans sa partie aval (cf. carte)
Exportation des produits de coupe et de la litière accumulée au pied des roseaux.

Périodicité : 1 an
(à ajuster selon l'évolution du milieu)

GE2 - maintien d'un niveau d'eau optimum dans l'étang

Localisation : curage hydraulique de l'étang : vanne Nord

Période d'intervention : pleine mer de vives eaux – coefficient 90.

Méthode : L'étude de faisabilité de la remise en eau de l'étang (*confluences Ingénieurs Conseils, décembre 2000*) préconise un niveau d'eau du plan d'eau situé aux alentours de la cote 2,00 m (niveau altimétrique local).

Ce niveau correspond à un niveau de pleine mer de vives eaux atteint lors d'une marée de coefficient 90. Il sera obtenu par **réglage du niveau de crête de la vanne Nord** qui constitue le seuil de surverse de l'étang.

Lors de fortes marées, les niveaux de la Laïta entraîneront une montée temporaire du plan d'eau qui retrouvera son niveau optimal au jusant.

Entre deux périodes de vives eaux, le niveau tendra à s'abaisser du fait de l'évaporation, des faibles apports du ruisseau en période estivale et des défauts d'étanchéité des ouvrages.

Pour compenser ces pertes, l'étanchéité des ouvrages sera améliorée par :

- la réfection des joints sur les parements maçonnés de la digue,
- le colmatage des fissures sur les vannes,
- la réalisation des joints d'étanchéité dans les glissières des vannes.

En outre, les batardeaux provisoires seront démontés pour améliorer les échanges entre la Laïta et l'étang.

GE3 – enlèvement ponctuels de sédiments dans l'étang

Localisation : étang – parcelle B393

Période d'intervention : fin été/automne

Méthode : La lutte contre l'atterrissement de l'étang et la régression des roseaux peuvent être favorisées par un enlèvement ponctuel de sédiments.
Dans la mesure du possible, les creusements seront couplés aux opérations de faucardage afin de limiter les impacts liés à la présence d'engins mécaniques sur le site.
L'emplacement des curages sera défini en fonction des zones de faucardage. Ils seront suffisamment éloignés des berges pour ne pas risquer de les déstabiliser.
Les matériaux extraits seront à stocker pour ressuyage puis évacuer ou réutiliser (par exemple pour la création de talus dans le cadre de l'aménagement paysager de l'aire de stationnement de la parcelle B506). Leur dépôt provisoire peut s'effectuer en haut de la parcelle B506 afin de limiter les effets en terme de paysage et de pollution des sédiments.

Le curage sera limité en volume afin de limiter la quantité d'effluents ou de boues épandues :

Le décret n°97-113 du 8 décembre 1997 définit les seuils à partir desquels l'épandage de boues fait l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau :

AUTORISATION :

volume épandu	500 000 m ³ /an
DBO5	5 t/an
Azote	10t/an

DECLARATION :

volume épandu	50 000 à 500 000 m ³ /an
DBO5	500 kg à 5 t/an
Azote	1 à 10t/an

A titre d'information, selon *Confluences Ingénieurs Conseil (2000)*, l'enlèvement de 2 500 m³ de sédiments correspondrait à une masse d'azote d'environ 6,5 tonnes (opération soumise à déclaration).

GE 4 - élagage d'arbres le long de l'étang

- Localisation** : rive droite de l'étang, partie aval uniquement
- Période d'intervention** : automne-hiver
- Méthode** : il faut veiller à ne pas réaliser d'éclaircies trop importantes. L'élagage concernera uniquement les branches basses.
Une désignation des arbres à élaguer sera conduite avec l'ONF.
Les produits de coupe seront évacués (utilisation à définir).

GE 5 – maintien de la confidentialité des accès à la vallée

- Localisation** :
- 1 accès au sentier rive droite (parcelle B408)
- 2 accès au sentier rive gauche (parcelle B385 à l'Ouest de l'abbaye et parcelle B374)
- Méthode** : D'une façon générale, l'aménagement d'un accès au site par le Nord-Ouest devrait limiter la fréquentation de ce secteur. Toutefois, la confidentialité des accès à la vallée sera renforcée.
- L'accès à la rive droite sera maintenue dans son état très confidentiel. On laissera se développer deux jeunes saules (*Salix atrocinerea*) présents à l'entrée de la sente.
- L'accès au sentier situé sur le versant Nord, à l'Ouest de l'abbaye sera masqué par les plantations prolongeant l'allée de La Rabine.
Un renforcement de la clôture entourant la parcelle B374 affirmera la volonté de ne pas favoriser le passage du public.

GE 6 - fauche des mégaphorbiaies

- Localisation** : parcelles B369 et B370
- Période d'intervention** : fin d'été
- Méthode** : débroussaillage avec exportation des produits de coupe préalablement à la mise en place du pâturage.
Cette opération devrait permettre d'éliminer les ronciers et les grandes plantes de la mégaphorbiaie préalablement à la mise en place de pâturage.
- Le débroussaillage sera réalisé a priori avec un girobroyeur (accès par le chemin sur le versant Nord et par la parcelle B374)

Les jeunes saules seront éliminés à l'exception de ceux présents en bordure du ruisseau. Les individus restants pourront être recépés et conduits en étages arbustifs.

La partie aval des parcelles B369 et B370 ainsi que les parcelles B371 et B372 seront maintenues en saulaie afin de préserver l'aspect impénétrable de ce secteur.
L'extension des saules vers l'amont sera cependant à contrôler.

GE 7 - mise en place d'un pâturage extensif

- Localisation** : parcelles B374, B369 et B370
La surface pâturée est ainsi de 2 ha.
- Période d'intervention** : possible toute l'année
- Méthode** :
- pâturage par les poneys de Mme NADREAU et Mme MASSON : 1 shetland (espèce rustique), 1 fjord (espèce rustique et sociable, originaire de Norvège) et 1 poney arabe.
L'impact des chevaux sera double : piétinement et broutage.
 - Le pâturage interviendra après débroussaillage (GE6) pour les parcelles B369 et B370. Dans un premier temps, seules les parcelles B369 et B374 (rive gauche du ruisseau) pourront être pâturées. Une comparaison des effets respectifs du débroussaillage seul et du débroussaillage associé au pâturage pourra alors être effectuée.
 - Création d'une ouverture dans la haie séparant les parcelles B374 et B369 pour qu'elles communiquent entre elles.
 - Mise en place d'une clôture visible sur les parcelles B369 et B370.
Les clôtures seront éloignées des rives du cours d'eau afin d'éviter le piétinement des berges par le bétail. La clôture sera interrompue ponctuellement afin que les animaux puissent s'abreuver à la rivière.
 - Le suivi sanitaire des animaux, l'entretien des clôtures, les apports de complément fourrager sont à la charge du propriétaire des chevaux.
 - La pression de pâturage ne devra pas excéder 1 UGB/ha.
 - L'association de la fauche au pâturage peut être envisagée en fonction de l'état de la végétation (fauche des refus notamment).

GE 8 – piégeage des rats musqués et ragondins

- Localisation** : vallée.
- Période d'intervention** : possible toute l'année
- Méthode** : la capture des ragondins s'effectuera avec des pièges de type "boîte à fauve" dans lesquelles on capture les animaux vivants permettant de relâcher les autres espèces piégées.

AE1 - création d'habitats favorables à la reproduction et à la ponte des batraciens et invertébrés

- Localisation** : vallée de Ster Nadred – parcelles B372 et B371 (saulaie en amont de la digue haute)
- Période d'intervention** : automne
- Méthode** : il s'agit de créer une petite mare dans un secteur où le niveau de la nappe assure un niveau d'eau suffisant.

Creusement d'un trou de 0 à 1,00 m de profondeur d'une surface d'environ 20 m². Le profil sera en pente douce et les contours irréguliers (augmentation du nombre de micro habitats). Compte tenu de la nature de la parcelle et des difficultés d'accès, les pelles et bèches seront préférées aux engins mécaniques.
- Entretien** : - curage pour contrôler l'envasement,
- élagage éventuel des branches basses pour limiter l'ombrage et l'apport important de matière organique.

LE BOIS

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Opérations
PRESERVATION ET AMELIORATION DE LA DIVERSITE ET DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES	FAVORISER LA STRUCTURE ET LA DIVERSITE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser la régénération naturelle des feuillus • prendre appui sur les essences pionnières qui présentent un rôle clé dans les successions naturelles et permettent de retrouver les conditions de sols favorables au développement des essences feuillues dominantes (hêtre, chêne pédonculé, châtaignier). • éviter les reboisements artificiels • favoriser la diversité spécifique • maintien des hêtraies 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ GB1 - conservation en l'état des boisements de hêtre et des boisements de feuillus sur les pentes bordant la Laïta ⇒ éclaircie résineuse favorisant les plus beaux sujets et les semis naturels de feuillus ⇒ dépressage et sélection dans les feuillus rejets de châtaignier et jeunes hêtres ⇒ élimination des semis naturels de tsuga ⇒ surveillance et élimination éventuelle des semis de sapin pectiné ⇒ plantation éventuelle de hêtre
	PRESERVER ET AMELIORER LES HABITATS ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> • proscrire les coupes rases (disparition de biotopes et d'arbres semenciers) • éviter la création de nouvelles pistes et les travaux mécanisés lourds du sol • maintien de zones de clairière • maintien des boisements humides et milieux paratourbeux dans les talwegs présents sur la parcelle B421 • maintien des arbres morts ou fissurés (sauf en cas de danger pour le public) • création d'habitat favorable à la ponte et à la reproduction des invertébrés et batraciens 	<ul style="list-style-type: none"> PM – maintien des roselière du pré St-Mathurin : parcelles A418 et A417 (hors cartes) ⇒ GB9 – maintien en lande de la parcelle B384 ⇒ AB1 - creusement de petites mares en amont des talwegs de la parcelle B421
AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC	AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE SENTIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la cohérence du réseau de sentiers de randonnée de la commune au niveau du site de Saint-Maurice et aménager une entrée du site pour les piétons côté Nord-Ouest. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ AC1 - rétablissement de la continuité du chemin du Roy.
		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le confort des sentiers 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ GC1 – confortation de l'aspect "allée" de La Rabine ⇒ GC2 – consolidation de l'escalier situé à l'Est de la crêperie (fers à béton instables, dangereux) et suppression de la sente parallèle à l'escalier (actuellement empruntée par les VTT). ⇒ GC3 – entre l'aire de stationnement P1 et la crêperie : purge ponctuelle du talus Est longeant la VC1 et abattage d'un beau hêtre surplombant la voie. ⇒ GC4 - garder les arbres morts (à distance raisonnable des sentiers) pour la faune (pics, chauve-souris, rapaces nocturnes...) mais couper les chablis potentiellement dangereux. ⇒ AC2 - restauration de la partie Sud de La Rabine ⇒ AC3 - mise en confort et mesures anti VTT sur le chemin au Nord de l'abbaye
OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES	EQUILIBRE DES RECETTES DU BOIS ET DES DEPENSES D'ENTRETIEN	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un document d'aménagement forestier 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ PM – Définition d'un programme de récolte annuel ou pluriannuel (valorisation du bois d'œuvre et du bois de chauffe) ⇒ PM – choix d'un mode de ventes adapté ⇒ PM – définition des travaux à réaliser

Opérations GB2 à GB 8

GB1 – conservation de boisement en l'état

Localisation :

- Nord de la parcelle A421 (rive abrupte de la Laita)
- parcelles B375, B376, B377, B378 et B381
- parcelle B414

Méthode : Les pentes et les difficultés d'accès ne permettent pas une gestion forestière aisée de ces secteurs.
En outre, la prédominance des feuillus, la diversité des classes d'âges des arbres, la présence de vieux arbres et d'arbres morts fournissant des abris à la flore et la faune des forêts, ne nécessitent pas d'intervention particulière.
La présence de chablis qui donnent à ces boisements un aspect de fouillis impénétrables est un facteur garantissant leur tranquillité.

GB2 – remplacement des essences résineuses par des essences feuillues au Nord du site

Localisation : parcelle A421 Est

Période d'intervention : hiver

Méthode :

- éclaircie des résineux à poursuivre (une coupe sanitaire a déjà eu lieu en 1994).
- préservation et constitution d'arbres tire-sève, susceptible de fournir des semis naturels.
Actuellement, les cépées de châtaignier sont exploitées par des particuliers (sous contrôle de l'ONF) pour le bois de chauffage. Cette exploitation peut se poursuivre.
- préservation des individus de hêtre susceptible de fournir des semences : maintien d'un couvert forestier dense ; dépressages ponctuels des rejets de châtaignier...
- préservation des essences minoritaires : noisetier, chêne pédonculé, bouleau, houx...
- suppression des semis de tsuga dans la partie Sud-Est de la parcelle.

GB3 – augmentation de la proportion d'essences feuillues à l'Ouest de l'Allée Rouge

Localisation : parcelle A424

Période d'intervention : hiver

Méthode :

- éclaircie des résineux (épicéa de Sitka et tsuga), avec coupe en particulier des individus dont les houppiers touchent les beaux individus de feuillus et notamment les hêtres (risque de croissance en hauteur déséquilibrée ou de croissance ralentie).
- suppression des semis de tsuga (en particulier au Nord).
- entretien des taillis de châtaignier par les particuliers sous contrôle de l'ONF (à poursuivre).
- préservation des autres essences feuillues : hêtre, houx, bouleau (semis naturels à favoriser par dégagement).

GB4 – élimination des tsugas dépérissants

Localisation : parcelle A424

Période d'intervention : hiver

Méthode :

- coupe complémentaire des tsugas dépérissants.
- suppression des semis de tsuga.
- préservation des hêtres, châtaigniers (rejets), houx...
- éventuellement plantation de feuillus.

GB5 – gestion des plantations réalisées suite à l'ouragan de 1987

- Localisation** : parcelle A421 (le long de La Rabine) et A424
- Période d'intervention** : hiver
- Méthode** : Des fourrés à genêt à balai, fougère aigle, ronces ont envahi les secteurs coupés à blanc puis replantés suite à l'ouragan de 1987.
L'absence d'entretien a entraîné la dégénération des plantations.
Le retour au boisement peut se réaliser :
⇒ par évolution spontanée des fourrés vers le boisement. Cette solution a pour avantage de ne pas nécessiter d'entretien. Des pare-feux de 4 à 6 m de large localisés entre le boisement et les zones laissées en friche permettront de limiter les risques d'incendie.
⇒ par :
• dégagement des plantations existantes ou coupe dans les secteurs où les arbres sont secs.
• replantation d'essences feuillues.
• dégagement et suivi des nouvelles plantations.

GB6 – coupe des épicéas dépérissants

- Localisation** : parcelle A421 (Nord-Est)
- Période d'intervention** : hiver
- Méthode** :
• coupe des épicéas de sitka dépérissants. La coupe devra être progressive afin de ne pas traumatiser le milieu tant sur le plan paysager qu'écologique (coupe rase à proscrire).
• préservation et plantation complémentaire d'essences feuillues.

GB7 – limitation des semis de sapin pectiné

- Localisation** : parcelle A421 Est
- Période d'intervention** : hiver
- Méthode** :
• boisement de feuillus dominants à préserver en l'état.
• surveillance et limitation des semis de sapins pectinés présents localement en forte densité, tout en veillant à maintenir l'épaisseur de l'écran boisé, garant de la tranquillité de la rivière.

GB8 – régénération de la futaie de hêtre et abattage des arbres dangereux

- Localisation** : parcelle B517
- Période d'intervention** : hiver
- Méthode** :
• maintien à long terme de la belle futaie de hêtre présent sur le plateau.
• régénération par trouées en mosaïques, étalée sur plusieurs années.
• coupe des arbres et chablis potentiellement dangereux pour le public le long du sentier côtier (cf GA1).

GB9 – maintien en lande de la parcelle B384

Localisation : parcelle B384 (partielle)

Période d'intervention : automne/hiver

Méthode :

- suppression des arbustes
- suppression des semis de pins
- débroussaillage et enlèvement des touradons de molinie avec évacuation des produits (a priori avec un rotovator agricole)

Cette intervention devrait favoriser la lande et peut-être le retour des Ericacées.
Une fauche peut être renouvelée par la suite tous les 3 à 5 ans.

Contrainte réglementaire : dans le POS de Clohars-Carnoët, la parcelle concernée est en espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme. Une coupe non suivie de reboisement s'apparente à un défrichement dont l'autorisation ne peut être accordée en espace boisé classé.

AB1 – creusement de petites mares forestières

Localisation : talweg au Nord de la parcelle A421

Période d'intervention : hiver

Méthode : Le creusement de petites mares permet de reconstituer les stades initiaux de recolonisation des eaux acides. Les microstations ainsi créées présenteront a priori un intérêt botanique, herpétologique et entomologique.
(mise en œuvre et entretien : cf AE1)

GC1 – entretien de la partie Nord de l'allée de La Rabine

Localisation : allée de La Rabine
Parcelle A1139 et B386

Période d'intervention : hiver

Méthode : l'objectif est de conforter l'aspect d'allée de La Rabine en favorisant le double alignement de hêtre planté après l'ouragan de 1987.
Il sera ainsi procédé (cf. photo ci-dessous) :

- au dégagement de la végétation basse au pied de l'alignement,
- au débroussaillage du talus et à l'élagage des arbres et arbustes qui double l'alignement de hêtre.



La Rabine

GC2 - consolidation de l'escalier situé à l'Est de la crêperie et suppression de la sente parallèle à l'escalier

Localisation : parcelle B517 (Nord-Est)

Méthode : à l'Est de la crêperie, le GR34 emprunte un escalier constitué de surface de marche en bitume et de contremarches en planche maintenu par des fers à béton.

Dans un souci de sécurité et de confort des promeneurs, cet escalier nécessite un entretien consistant en :

- l'enlèvement des plaques de bitumes instables,
- le remplacement des fers à béton manquants et des planches en bois des contremarches en voie de décomposition.

Par ailleurs, afin de limiter le passage des VTT sur la sente parallèle au sentier, des branches ou troncs d'arbre seront implantés transversalement à la pente.

GC3 - purge ponctuelle du talus de déblai de la VC1

Localisation : B517 Ouest / VC1

Période d'intervention : automne – hiver

Méthode :

- abattage du hêtre situé sur le surplomb.
- nettoyage du talus consistant à faire tomber le matériel instable avec une pelle mécanique.



talus de déblai à purger le long de la voie communale

GC4 – gestion des chablis au Sud du site

Localisation : parcelles B517 Est

Période d'intervention : hiver

Méthode : coupe et élagage des pins maritimes susceptibles de tomber dans la Laita ou sur le sentier côtier et des chablis (risque de développement de parasites et champignons).

Périodicité : entretien régulier afin d'éviter les coupes traumatisantes tant sur la plan écologique que paysager.

AC1 - rétablissement de la continuité du chemin du Roy

Localisation : parcelles B384 (entre B383 et B382), B381, B378 et B379.

Contrainte particulière : emprise sur une parcelle privée (B379)

Période d'intervention : automne - hiver

Méthode : Il s'agit de débroussailler et signaler un nouveau sentier piéton, qui constituera une entrée pour les piétons au Nord-Ouest du site.

Le sentier à créer empruntera dans sa partie Sud, un cheminement existant envahi par la végétation. Un débroussaillage ainsi que l'enlèvement des arbres couchés s'avère nécessaire sur 220 m.

Le talus de pierre longeant la parcelle B382 pourra être dégagé et restauré sur une trentaine de mètres au Sud.

Le tracé traverse ensuite deux parcelles boisées (B381 et B378). L'aménagement consistera en un débroussaillage d'une assiette de 1,00 à 1,20 m de large sur 290 m linéaires en lisière des parcelles concernées. L'emprise du cheminement sera tracé de façon à épargner un maximum d'arbres. Le débroussaillage sera accompagné par l'élagage des branches basses, l'enlèvement des arbres couchés et éventuellement la suppression de jeunes plants (houx, sapin).

D'une façon générale, seront conservés quelques arbres au sol afin de gêner le passage des VTT tout en permettant le franchissement aisé par les piétons.

Dans sa partie Nord/Nord-Ouest, le sentier projeté (1,00 m de large) traverse une parcelle pâturée (B379). Il borde les limites de cette parcelle et est balisé par une clôture.

Des dispositifs interdisant l'accès aux deux zones sont à prévoir aux extrémités du sentier. Ils seront équipés de barrières avec cadenas, franchissables par les engins agricoles et de chicanes franchissables par les piétons.

Le balisage du sentier est nécessaire uniquement sur la parcelle B379.

La signalétique sobre et discrète, se réalisera dans la continuité de celle existante sur le site (Cf. photo ci-dessous). Aux extrémités de la portion de sentier à créer, seront indiquées les directions "Abbaye de St-Maurice" et "Garlouët".



AC2 - restauration de la partie Sud de l'Allée de La Rabine

Localisation : parcelle B386

Période d'intervention : hiver (plantation)

Méthode : La Rabine constituait le seul accès terrestre à l'abbaye.

Au niveau de l'enceinte abbatiale, un portail (remplaçant les actuelles ganivelles) permettra de marquer cette entrée historique.

Il est en outre proposé la restauration de l'extrémité Sud de l'allée afin de rappeler son importance dans l'histoire du site (cf. illustrations page ci-contre). Il est ainsi prévu :

- l'élargissement du cheminement par places
- le débroussaillage des abords immédiats et plantations d'alignement (hêtre principalement).

AC3 – mise en confort et mesures anti-VTT sur le cheminement au Nord de l'Abbaye

Localisation : parcelle B387 et B386 au Nord et au Nord-Ouest de l'enceinte abbatiale

Contrainte particulière : parcelle B387 (propriété de la commune de Clohars-Carnoët)

Période d'intervention : hiver hors période de forte fréquentation

- Méthode** :
- reprofilage ponctuel sur le sentier longeant le mur d'enceinte Nord de l'Abbaye
 - nivellement des buttes d'érosion.
 - traitement de la surface par un stabilisé clair sur une largeur de 2,50 m (passage possible pour les véhicules de chantier).
 - mise en place d'un drain.
 - mise en place d'obstacles (troncs) au passage des usagers au Nord du sentier.
 - mise en place d'un panneau indiquant la direction de l'abbaye au Sud de La Rabine (entre les parcelles B386 et B387).
 - déplacement de la signalétique interdisant le passage des cycles et des chevaux plus près du carrefour entre la parcelle B386 et la parcelle A1138.
 - mise en place de troncs couchés en travers du sentier gênant le passage des VTT dans les endroits les plus étroits.
 - mise en place d'une barrière forestière équipée d'une chicane en bas de pente, à l'extrémité Ouest de la parcelle B387, afin de marquer l'interdiction aux VTT ou tout au moins d'obliger les VTT à ralentir avant le carrefour avec l'Allée Rouge (cf. photo ci-dessous)



LES PARCELLES AGRICOLES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Opérations	Priorité
ORIENTATION DES PRATIQUES AGRICOLES VERS DES SYSTEMES EXTENSIFS	<ul style="list-style-type: none"> • reconvertir les terres arables en herbages • supprimer les intrants (amendements, produits phytosanitaires...) • remise en état des clôtures autour des pâtures 	⇒ Gag1 - Mise en place d'une nouvelle convention d'usage entre les exploitants agricoles et le Conservatoire du Littoral	1
	<ul style="list-style-type: none"> • gestion des herbages en fonction de l'état phénologique de la végétation 	⇒ Gag2 – pâturage extensif + fauche des refus	3
	<ul style="list-style-type: none"> • entretien de prairies humides dans la vallée de Ster Nadred 	⇒ cf GE5 et GE6 – pâturage extensif équin	1

GAg1 - mise en place de nouvelles conventions d'usage entre le Conservatoire du Littoral et les exploitants agricoles

Localisation : - parcelles A425, A418
B380, B382, B383 (exploitant M. LE DELLIOU)
- parcelles B969, B509, B967, B965, B506
(exploitant EARL du Letty)

Méthode court terme : Les conditions générales d'exploitation des fonds sont identiques à celles figurant dans la convention actuelle (cf. annexe du diagnostic). Les conditions particulières figurant dans la nouvelle convention seront les suivantes :

- aucun pesticide n'est autorisé. Il est à noter que les agriculteurs utilisent très peu ces produits sur prairies naturelles. Le traitement mécanique des mauvaises herbes est autorisé
- la fertilisation minérale ou organique est interdite (sauf autorisation particulière accordée par le Conservatoire du Littoral); L'impact des recherches menées sur l'impact de la fertilisation azotée et/ou phosphorée sur la composition des communautés de végétation montrent que les espèces prairiales réagissent fortement à l'apport d'azote. Les fertilisations potassiques et phosphatées ont un impact moindre (développement important des espèces sociales dont les légumineuses).
- Les parcelles en prairie en 2002 (A425, A418, B380, B382, B506, B509, B965, B967 et B969) devront être maintenues en l'état d'herbage. Le renouvellement des pâtures sera basée sur un mélange* de graminées + légumineuses, fixatrices d'azote, (au moins un tiers) afin d'avoir des prairies productives en l'absence d'apports azotés. Le travail du sol avant semis sera léger (dommage limité aux organismes et à la structure du sol, présence de résidus...) afin de limiter l'érosion et d'améliorer le cycle nutritif.
- La parcelle B383, la plus éloignée du siège d'exploitation de M. LE DELLIOU sera à terme (< 5 ans) convertie en herbage (travail léger de la terre + semis avec graminées/légumineuses).
- L'entretien des clôtures dans un parfait état doit se réaliser sans dégradation des arbres et talus existants. Il est à la charge de l'exploitant.
- Le retournement, les travaux d'assainissement et de drainage des parcelles de fonds de vallée sont interdites.

GAg2 – transformation des prairies temporaires en prairies permanentes

Localisation : - parcelles A425, A418
B380, B382, B383 (exploitant M. LE DELLIOU)
- parcelles B969, B509, B967, B965, B506
(exploitant EARL du Letty)

Méthode long terme : L'objectif de gestion à long terme sur ces parcelles est d'augmenter la diversité floristique des prairies et leur potentiel pour la faune (et en particulier l'entomofaune), tout en garantissant une valeur agropastorale compatible avec le cheptel disponible (bovins peu rustiques) et le souci de rentabilité économique de l'exploitation agricole. L'amélioration de la biodiversité passe par la transformation des prairies artificielles en prairie naturelle (apparition des annuelles et des vivaces).

- absence de travail du sol des prairies existantes.
- baisse de la pression de pâturage sur les parcelles B380, B382, B383 et B506, B509, B965, B967, B969.
- rotation de pâture.
- fauche des refus et éventuellement fauche tardive (à plus de 0,10 m du sol).

* exemple : Ray grass, fléole, fétuque des prés, pâturin des prés, trèfle blanc, lotier, luzerne...

CHASSE

La totalité du site est en réserve de chasse et de faune sauvage par arrêté préfectoral du 28 août 2001 (cf. annexe 3 du diagnostic).

Une convention particulière pour la gestion cynégétique a été signée entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération Départementale des Chasseurs, la commune de Clohars-Carnoët, l'ONF et l'association "La Cloharsienne" (cf. annexe 4 du diagnostic). Elle autorise la destruction des espèces classées nuisibles sur les terrains concernés.

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de l'accueil du public et des potentialités écologiques du site, le plan de gestion préconise les mesures suivantes :

- la battue au sanglier est autorisée sous réserve de l'accord du Conservatoire du Littoral (conformément à la Convention) et en dehors des périodes de fortes fréquentations (week-ends de printemps et du 15 juin au 31 août),
- la capture des ragondins et rats musqués s'effectuera avec des pièces de type "boîte à fauve" dans lesquelles on capture les animaux vivants, permettant ainsi de relâcher les autres espèces piégées.

B.4 – SUIVI ECOLOGIQUE : DES EFFETS, DES OPERATIONS DE GESTION

S1 – suivi botanique des prairies humides et bas marais – suivi botanique des landes restaurées

- Localisation** :
 - vallée de Ster Nadred – parcelle B374, 369 et 370
 - lande – parcelle B384
- Période d'intervention** : printemps/été
- Méthode** :
 - mise en place de carrés permanents de 4 m² repérés par des jalons en bois proches de la surface du sol (et éventuellement reliés par des barres métalliques enterrées, repérables par un détecteur de métaux).
 - dans la vallée : mise en place d'au moins un carré par type de gestion :
 - 1 carré de référence sur une zone de non intervention
 - 1 carré sur une parcelle débroussaillée
 - 1 carré sur une parcelle débroussaillée et pâturée
 - surveillance particulière de l'évolution des saules dans la vallée et des arbres et arbustes dans la lande.
 - prise standardisée de photographie.
 - si possible, suivi de l'entomofaune
- Périodicité** : 1 ou 2 ans.

S2 – suivi physiologique des roseaux dans l'étang

- Localisation** : étang - parcelle B393
- Période d'intervention** : été
- Méthode** :
 - relevé cartographique de l'évolution de la roselière
 - prise standardisée de photographie
- Périodicité** : 1 ou 2 ans.

S3 – suivi de l'impact des pénétrations d'eau salée dans l'étang

- Localisation** : étang – parcelle B393
- Période d'intervention** : printemps/été
- Méthode** : le maintien d'un niveau d'eau optimum dans l'étang passe par la pénétration d'eau de la Lai'ta dans celui-ci, augmentant ainsi la salinité du milieu et par conséquent modifiant les espèces qui y vivent :
 - suivi physiologique de la végétation (cf.S2)
 - suivi botanique sur les berges de l'étang et dans les zones peu profondes (inventaire floristique, relevés des espèces à forte valeur patrimoniale)
 - suivi faunistique : en particulier entomofaune et batraciens.

S4 – suivi des plantations effectuées et suivi physiologique des boisements

- Localisation** : bois de Saint-Maurice
- Période d'intervention** : toute l'année (printemps-été en particulier)
- Méthode** :
 - inventaire botanique des boisements principalement des espèces ligneuses.
 - suivi physiologique des boisements (proportion feuillus/conifères, état sanitaire, repousse et semis...).
 - suivi des plantations, remplacement des plants non repris, taille, dégagement des plants...

S5 – suivi ornithologique du site

- Localisation** :
 - la vallée de Ster Nadred et le bois de Saint-Maurice
 - la vasière
- Période d'intervention** : toute l'année sur la vasière, printemps-été pour la vallée et le bois (recensement des oiseaux nicheurs)
- Méthode** :
 - identification des espèces par milieu
 - visite tôt le matin ou en fin de journée
 - report des données par milieu
 - ↳ synthèse annuelle
- Périodicité** : 1 ou 2 ans.

S6 – suivi botanique et faunistique des mares

- Localisation** :
 - vallée de Ster Nadred : parcelle B372
 - bois Saint-Maurice : parcelle B421
- Période d'intervention** : printemps
- Méthode** :
 - identification des espèces (adultes et larves) d'insectes et de batraciens (visite diurne et nocturne)
 - inventaire botanique
- Périodicité** : 1 an.

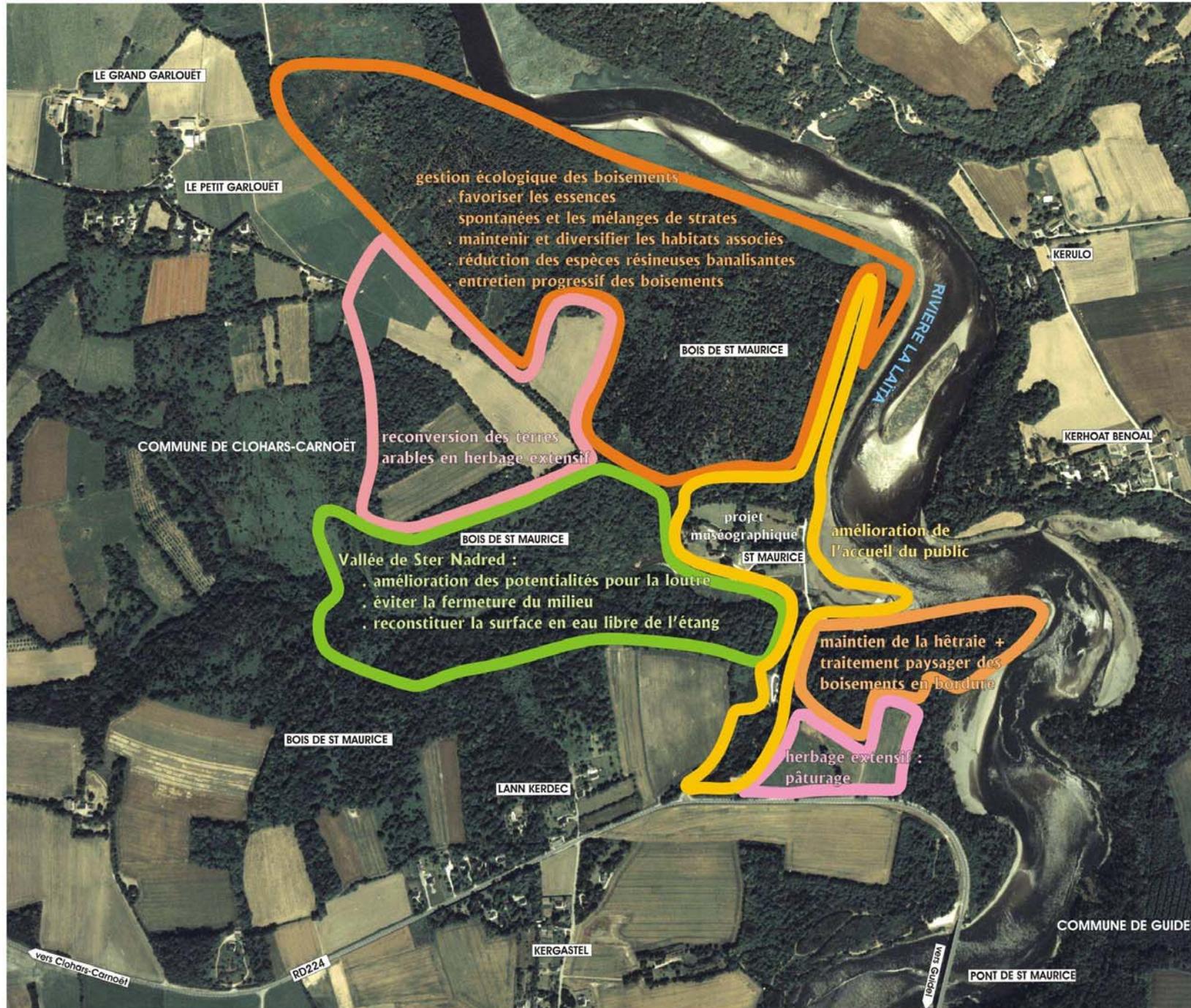
S7 – suivi des populations de chauve-souris

- Localisation** : site
- Période d'intervention** : printemps/été/hiver
- Méthode** :
 - suivi et comptage de la colonie de grand Rhinolophe (visite in situ) et si possible mise en place d'une caméra infrarouge pour filmer de façon permanente la colonie (opération en relation avec le projet muséographique)
 - identification des espèces de chauve-souris présentes sur le site après capture au filet par l'association SEPNB-Bretagne Vivante.
- Périodicité** :
 - 2 à 3 fois par an pour le suivi des grands rhinolophes
 - 1 fois par an pour les captures au filet (printemps/été)

S8 – suivi de la fréquentation de la loutre

- Localisation** : vallée de Ster Nadred
- Période d'intervention** : toute l'année
- Méthode** : relevé régulier de indices de présence par le Groupe Mammologique Breton (GMB) conformément à la convention pour la gestion des mammifères d'intérêt européen sur les sites du Conservatoire du Littoral entre ce dernier et le GMB.

0 100 m 200 m



l'accueil du public

0 100 m 200 m

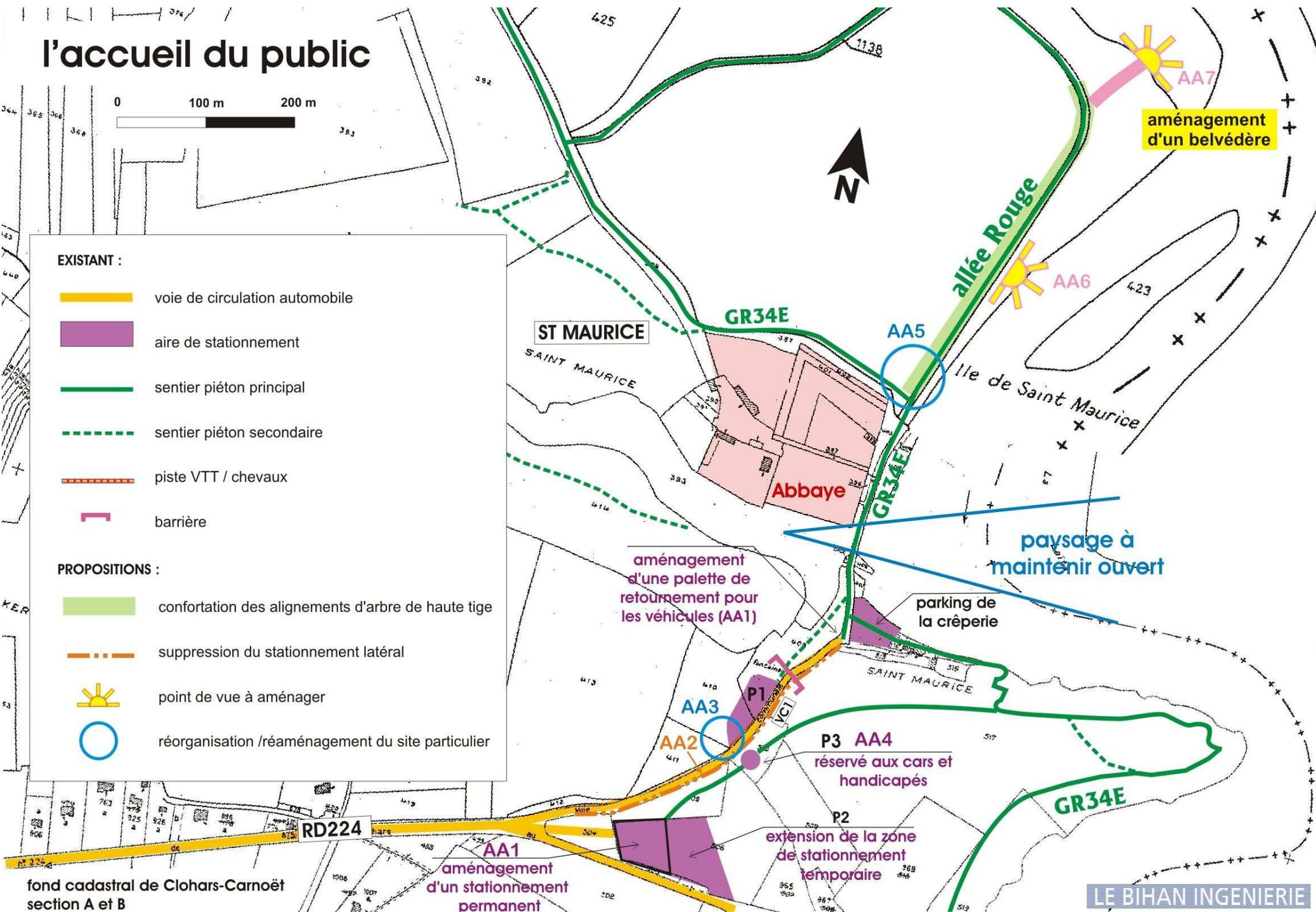
EXISTANT :

-  voie de circulation automobile
-  aire de stationnement
-  sentier piéton principal
-  sentier piéton secondaire
-  piste VTT / chevaux
-  barrière

PROPOSITIONS :

-  confortation des alignements d'arbre de haute tige
-  suppression du stationnement latéral
-  point de vue à aménager
-  réorganisation / réaménagement du site particulier

fond cadastral de Clohars-Carnoët
section A et B

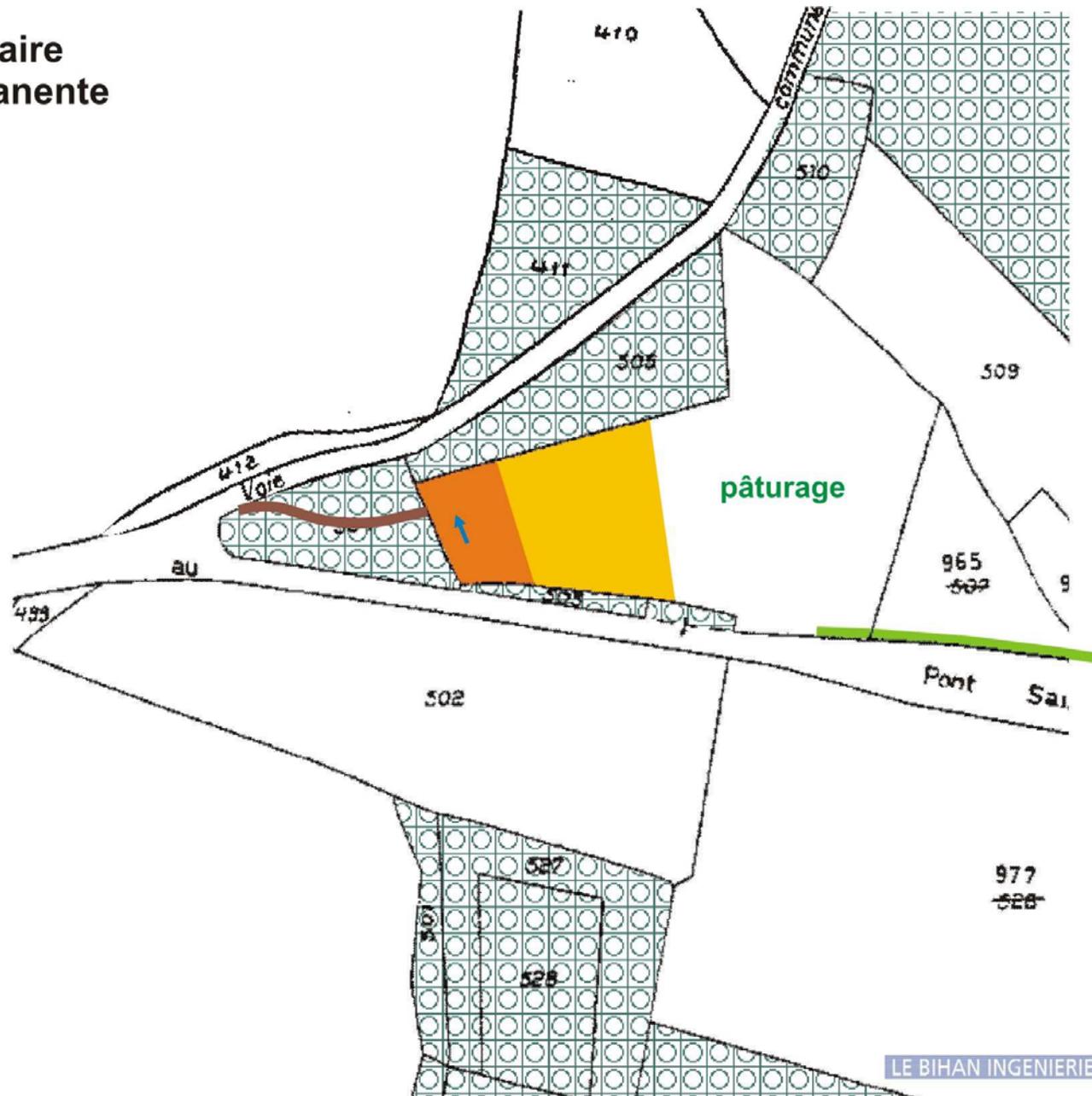


aménagement d'une aire de stationnement permanente

échelle : 1/2 000

-  espace boisé classé
-  aménagement d'une aire de stationnement permanente
-  emprise maximale de l'aire de stationnement saisonnier (enherbée)
-  voie d'accès
-  plantation d'une haie bocagère
-  pente

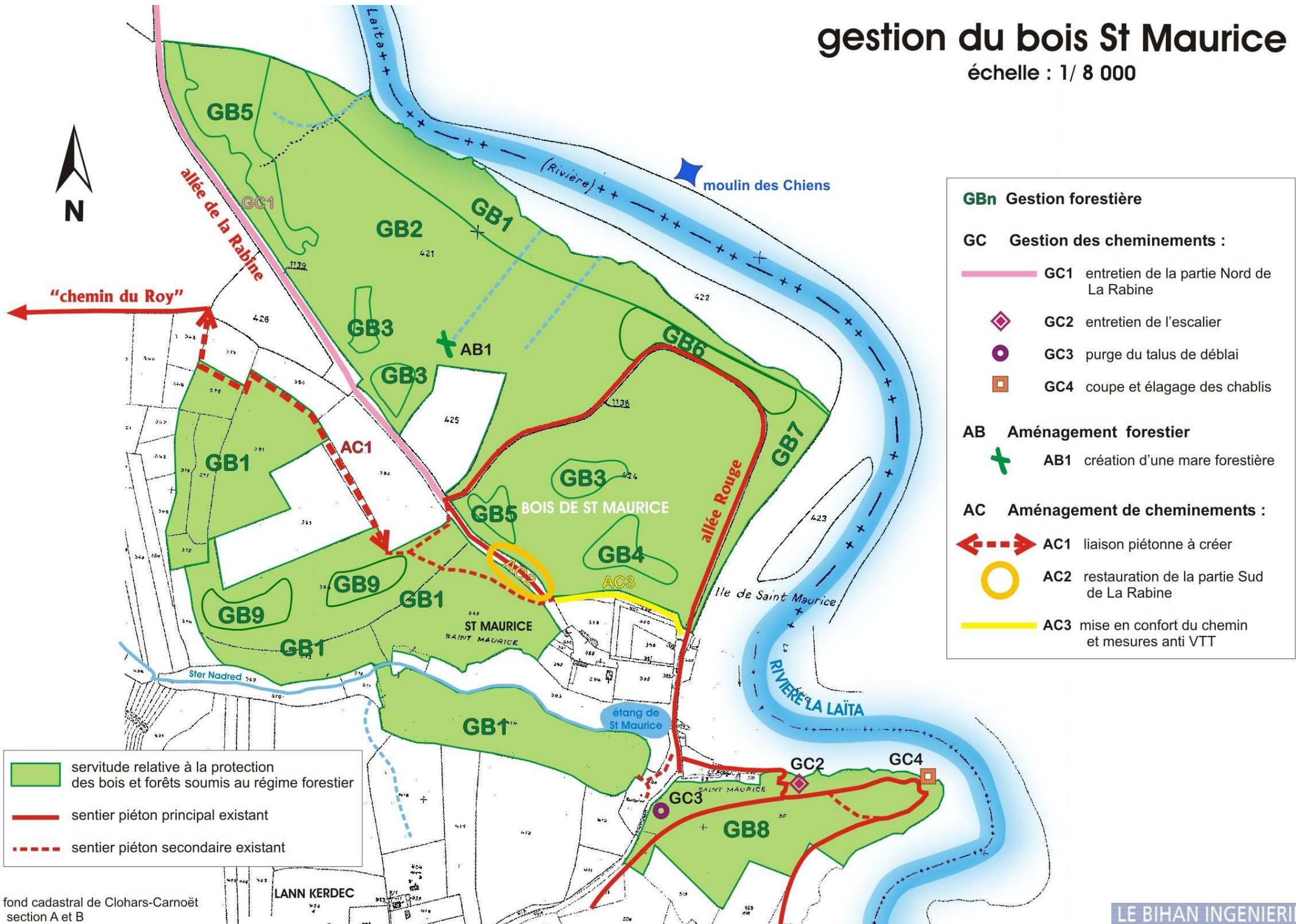
fond cadastral de Clohars-Carnoët
section A et B



LE BIHAN INGENIERIE

gestion du bois St Maurice

échelle : 1/ 8 000



patrimoine historique

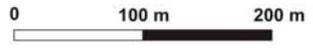
échelle : 1/ 8 000



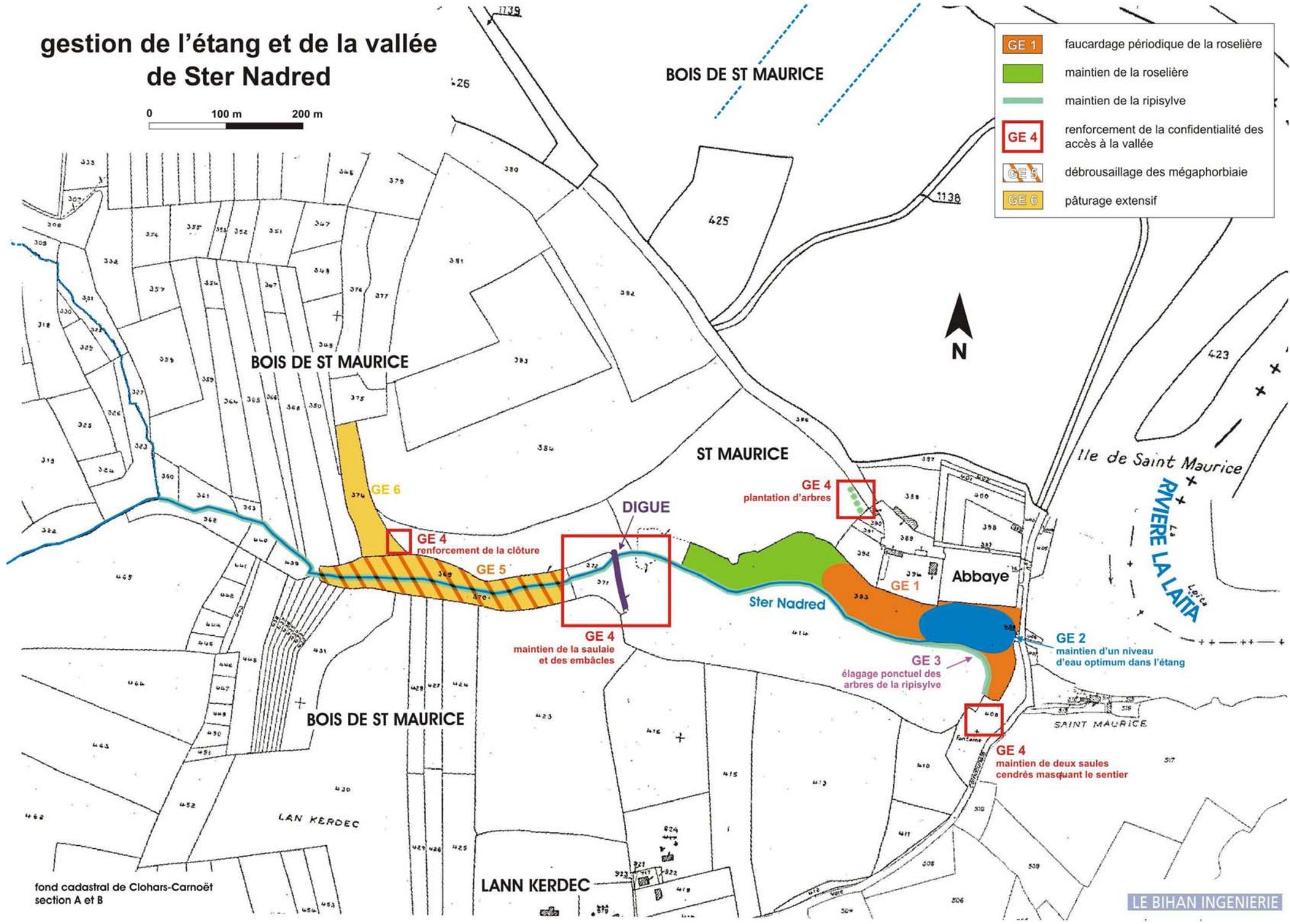
-  abbaye
-  fontaine
-  lavoir
-  digue



gestion de l'étang et de la vallée de Ster Nadred

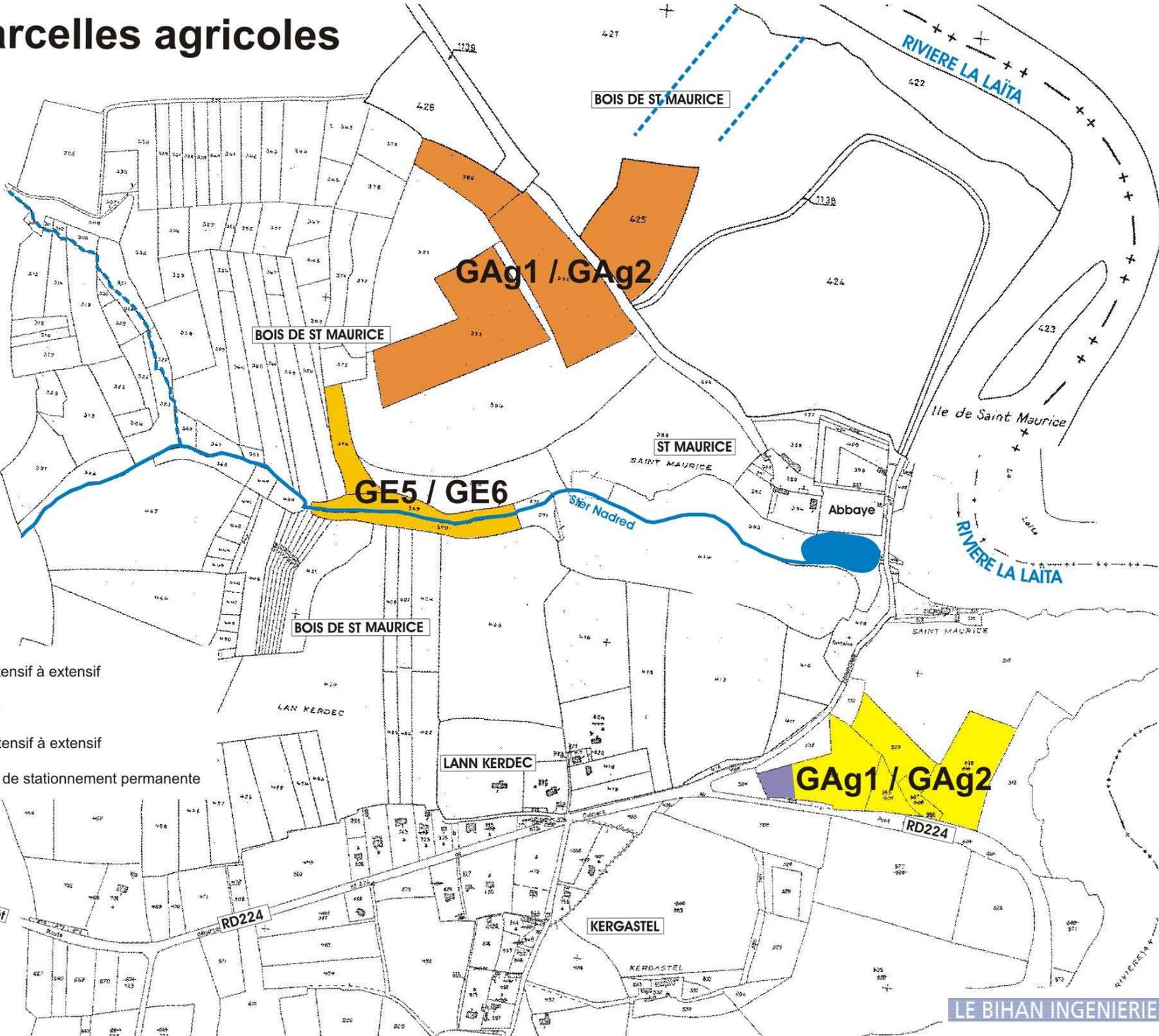


- GE 1** faucardage périodique de la roselière
- GE 2** maintien d'un niveau d'eau optimum dans l'étang
- GE 3** élagage ponctuel des arbres de la ripisylve
- GE 4** renforcement de la confidentialité des accès à la vallée
- GE 5** débroussaillage des mégaphorbiaie
- GE 6** pâturage extensif



gestion des parcelles agricoles

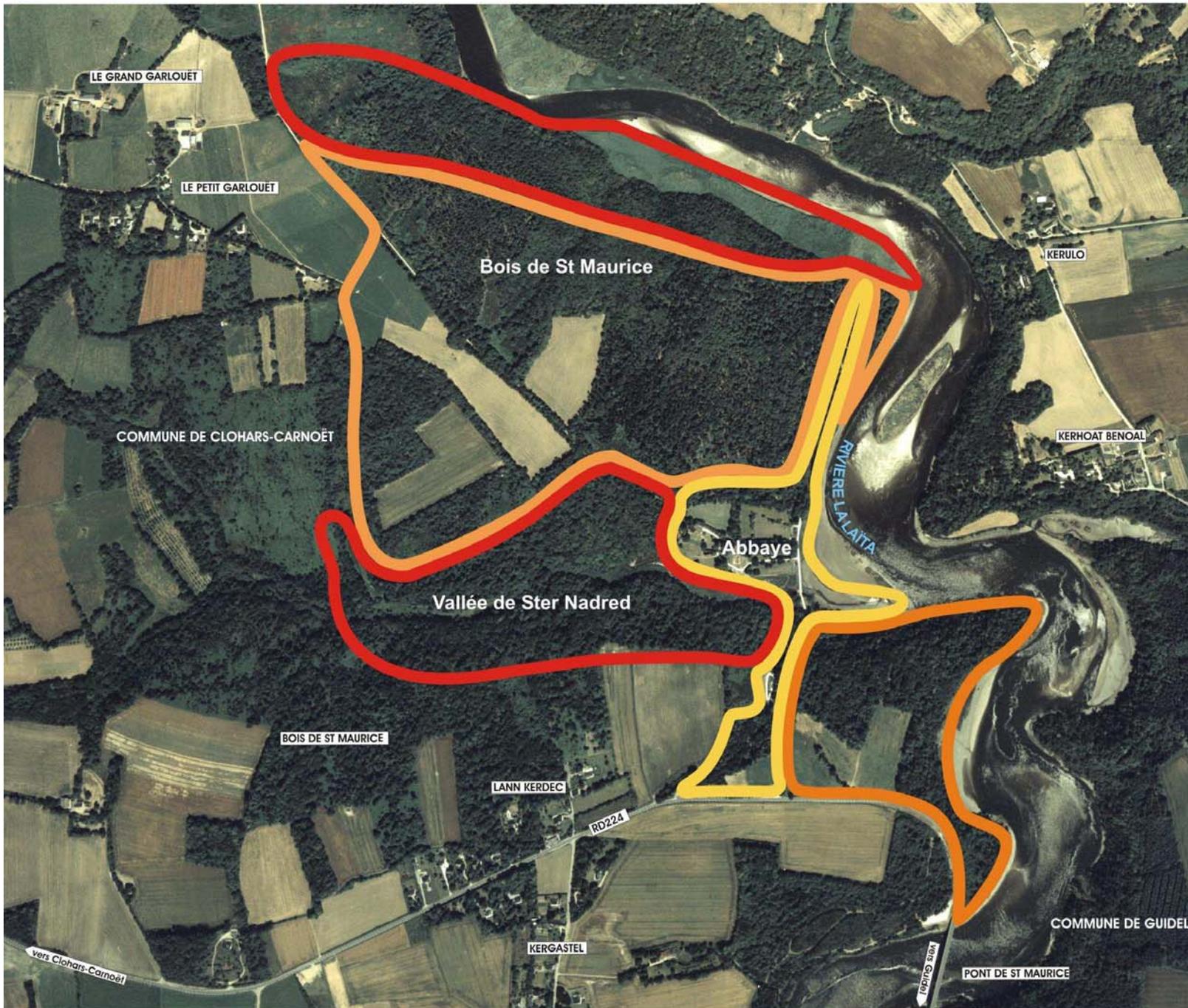
0 100 m 200 m



-  pâturage bovin semi-extensif à extensif
-  pâturage équin extensif
-  pâturage équin semi-extensif à extensif
-  pâture convertie en aire de stationnement permanente

schéma de gestion de la fréquentation

0 100 m 200 m



- █ secteur à maintenir hors fréquentation
- █ niveau de fréquentation modéré acceptable
- █ zone d'accueil